

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT RSE

RAPPORT FINANCIER

Esso S.A.F.

RAPPORT ANNUEL 2016



INTRODUCTION



P. 02
Le mot du président

P. 04
L'énergie d'un engagement

P. 06
Chiffres-clés

P. 07
Faits marquants

P. 08 RAPPORT DE GESTION



P. 10
Conjoncture et contexte pétrolier

P. 14
Carburants et combustibles

P. 26
Lubrifiants et spécialités

P. 29
Perspectives 2017

P. 30
Gouvernance d'entreprise

P. 44
Principaux facteurs de risques
Procédures et litiges en cours

P. 46 RAPPORT RSE



P. 48
Sécurité et santé

P. 52
Données sociales

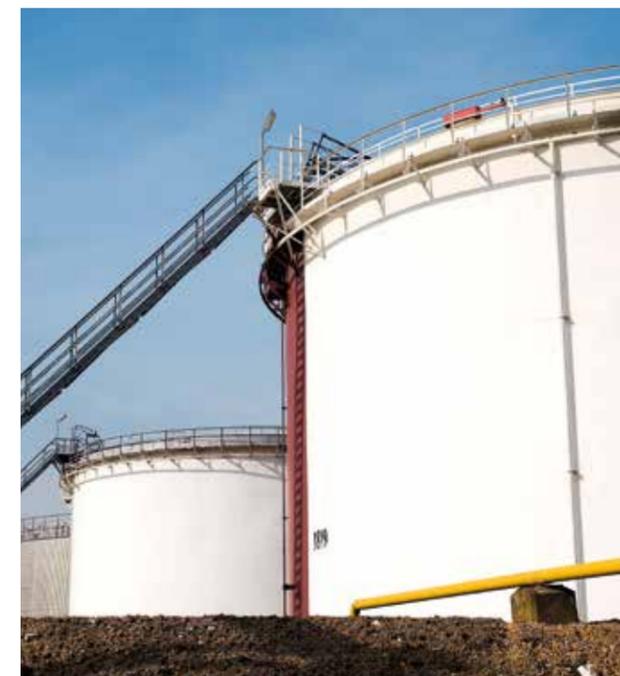
P. 56
Données environnementales

P. 62
Données sociétales

P. 66
Tableau de synthèse
des indicateurs RSE

P. 68
Note méthodologique
Rapport de l'organisme tiers
indépendant

P. 70 RAPPORT FINANCIER



P. 72
Résultats et données financières
du groupe Esso S.A.F.

P. 76
Résultats et données financières
de la société Esso S.A.F.

P. 80
Comptes consolidés
du groupe Esso S.A.F.

P. 108
Comptes annuels
de la société Esso S.A.F.

LE MOT DU PRÉSIDENT



Dans ce secteur en pleine transformation, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour améliorer notre compétitivité. »

Chers actionnaires,

Au cours de l'année 2016, marquée par une remontée des prix du pétrole brut et des marges de raffinage en repli, le groupe Esso a démontré une bonne résilience. Votre société a généré un résultat net de 276 millions d'euros comprenant des effets stocks positifs pour 250 millions d'euros. Dans ce contexte de réduction significative des marges de raffinage, le résultat opérationnel ajusté a été de 120 millions d'euros, soit une baisse de 30 millions d'euros par rapport à 2015, ce qui reflète une nette amélioration de la performance opérationnelle au second semestre et une réduction des charges d'exploitation. Toutefois, le conseil d'administration a considéré que la reconstitution des réserves était une priorité, aussi a-t-il décidé de proposer à l'assemblée générale de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice écoulé.

La production des raffineries est restée stable en 2016, impactée sur le premier trimestre par les travaux sur une des unités de distillation atmosphérique de la raffinerie de Gravenchon et ensuite, en mai-juin, par les mouvements sociaux qui ont perturbé l'approvisionnement en pétrole brut pendant près d'un mois. Pendant cette période, la très forte implication du personnel et le support des autorités ont permis la poursuite des opérations dans les raffineries Esso qui sont restées les seules en activité en France.

Dans ce secteur en pleine transformation, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour améliorer notre compétitivité. Nous continuons à investir pour proposer plus de produits à forte valeur ajoutée, tout en réduisant la production de fiouls lourds au profit du gazole. Nous réduisons les exportations d'essence en continuant à augmenter nos ventes sur le marché intérieur. Nous poursuivons la commercialisation des produits finis via des réseaux de revendeurs et distributeurs indépendants, tout en renforçant nos marques Esso et Mobil.

Par ailleurs, nous restons parfaitement conscients des enjeux liés à notre industrie et à l'utilisation des carburants fossiles et nous considérons que compétitivité et respect de l'environnement sont des enjeux indissociables. Nous progressons dans la sensibilisation de la sphère publique et des parties prenantes à ces défis. Il reste cependant impératif d'opérer dans un contexte réglementaire et fiscal moins pénalisant qui ne favorise pas les importations de produits finis aux dépens des raffineurs locaux et qui nous permette de poursuivre nos investissements et d'améliorer notre outil industriel.

Acteur important de l'économie locale, votre société assume pleinement ses responsabilités, notamment auprès des communautés où elle opère. Nous prôtons une utilisation adaptée des énergies fossiles et le développement de produits technologiques accessibles à tous, permettant aux utilisateurs de réduire leur consommation. Ainsi, nous réduisons notre empreinte environnementale pendant tout le cycle de vie des produits. Ce cycle intègre à la fois la phase de production, avec la recherche d'efficacité énergétique et la réduction des émissions de nos sites industriels, et également la phase d'utilisation, avec l'amélioration de la qualité de nos carburants pour les rendre plus performants.

En 2017, nous voulons consolider nos positions en améliorant encore la fiabilité, la flexibilité et l'efficacité opérationnelle de notre outil industriel, et en saisissant les opportunités de développement commercial. Pour répondre efficacement aux besoins à long terme des secteurs du transport et de la pétrochimie, nous disposons donc de nombreux atouts, sans oublier notre personnel compétent, notre gestion rigoureuse et le soutien du groupe ExxonMobil.

Ceci nous permet de regarder l'avenir avec un optimisme raisonné.

Hervé Brouhard

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

L'ÉNERGIE D'UN ENGAGEMENT

Le rôle essentiel d'Esso dans l'industrie du raffinage, avec sa part croissante d'environ 30% de la capacité nationale, lui confère des responsabilités particulières. Sa façon de conjuguer son activité industrielle, le développement social et la protection de l'environnement a un impact sur un secteur qui doit relever de nombreux défis : fournir l'énergie indispensable à la mobilité, repenser la place du pétrole dans le mix énergétique et s'adapter rapidement dans un secteur très compétitif et évolutif. Ces défis requièrent un haut niveau de technologie et un engagement sans faille auprès des différentes parties prenantes.



Sécurité

Esso considère la sécurité comme une valeur fondamentale. Plus qu'une priorité, la sécurité est la valeur qui conduit chacune de ses activités et ses résultats en la matière sont parmi les meilleurs de l'industrie. Agissant de manière durable et responsable, conscient de sa responsabilité, le groupe Esso partage ses meilleures pratiques et son savoir-faire avec ses salariés, ses sous-traitants, ses clients et les communautés autour de ses sites.

Compétitivité

Esso met tout en œuvre pour assurer la compétitivité de son outil industriel, essentiel pour l'économie et la sécurité énergétique du pays. Le groupe fait face à une concurrence internationale exacerbée, il a besoin d'un contexte réglementaire et fiscal qui soit stable et équitable pour continuer à améliorer la performance de ses activités. Le groupe contribue à la richesse nationale et à l'équilibre de la balance commerciale en exportant chaque année des millions de tonnes de carburants, lubrifiants et produits pétroliers. Il contribue largement au développement des territoires où ses sites sont implantés : les raffineries de Gravenchon (Normandie) et de Fos-sur-Mer (PACA) procurent des emplois directs et indirects à des milliers de personnes qualifiées.

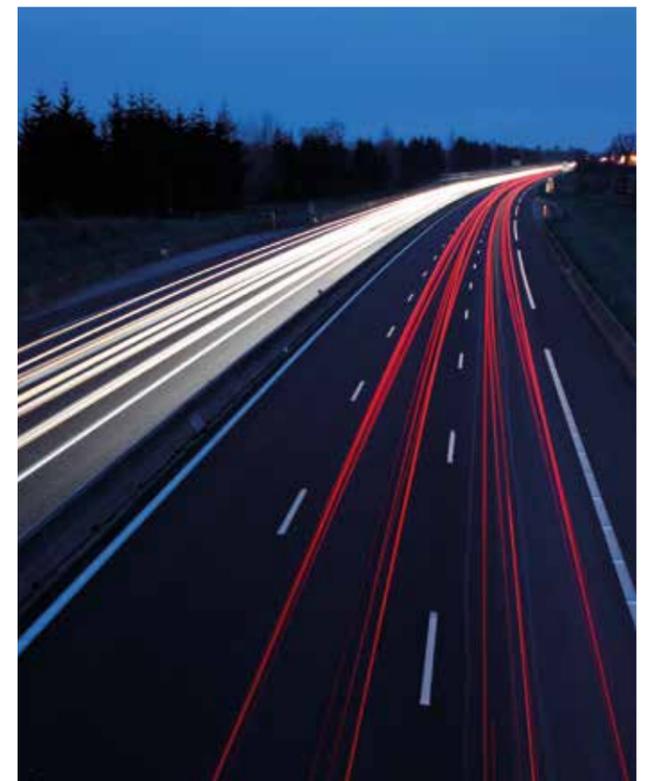


Engagement

Esso est conscient de sa responsabilité : concilier activité industrielle, développement social et protection de l'environnement. Le groupe Esso intègre parfaitement la nécessité de mieux utiliser les énergies fossiles et aussi de réduire l'impact sur l'environnement de ses propres activités et de celles de ses clients. Il agit concrètement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans ses installations, en aidant les consommateurs à réduire leurs émissions et en travaillant sur la recherche de nouvelles technologies améliorant progressivement l'efficacité énergétique.

Mobilité

L'énergie est indispensable à la vie moderne, en particulier pour assurer notre mobilité. Elle permet de se déplacer à un coût abordable et elle est intrinsèquement liée à la croissance économique. Dans le secteur du transport, les carburants à base de pétrole, qui assurent plus de 90% des besoins, resteront les principaux carburants pour les prochaines décennies. Pour cela, le groupe travaille pour améliorer le rendement énergétique des carburants utilisés par les véhicules conventionnels. Par ailleurs, il fournit de plus en plus de matières intermédiaires pour la pétrochimie : elles servent de base à la fabrication de plastiques plus légers qui améliorent l'efficacité des véhicules.



CHIFFRES-CLÉS

Résultats opérationnels

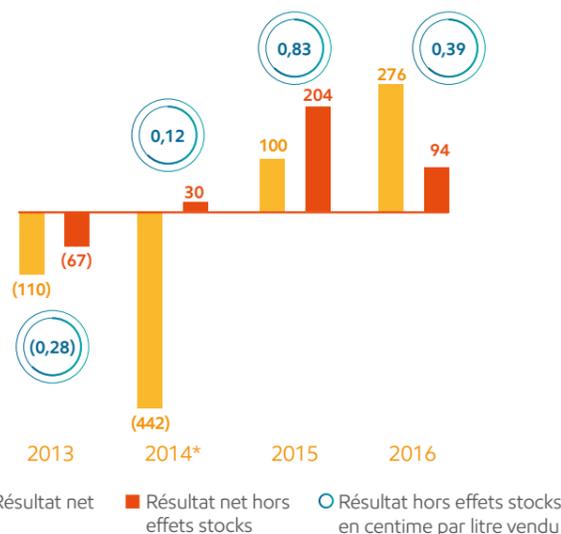


Indicateurs RSE



*Taux de fréquence des accidents du groupe Esso en 2016 calculé sur la base des accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
 ** 1 860 emplois directs + 900 sous-traitants + 5 500 emplois induits (selon l'usage dans l'industrie, un emploi direct en production correspond à deux emplois induits).
 *** Par rapport à 2006.

Résultats financiers (millions d'euros)



Investissements (millions d'euros)



*Les résultats 2014 ont été retraités à des fins de comparabilité pour tenir compte de l'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015 de l'interprétation IFRIC 21 sur le fait générateur des passifs relatif à des taxes autres que les impôts sur le résultat ou les cotisations sociales.

FAITS MARQUANTS

La recherche continue de gain de compétitivité

L'année 2016 a été marquée par une baisse du cours du pétrole brut, en diminution de 15 % par rapport à 2015. Le cours moyen est établi à 44 dollars par baril et a connu une augmentation régulière tout au long de l'année. Ce contexte de prix bas des matières premières et de faibles variations du cours du brut a été favorable au groupe Esso. Du fait des niveaux de stocks de produits finis qui sont restés élevés une grande partie de l'année, la moyenne de référence des marges brutes de raffinage DGEC* a été de seulement 25 euros par tonne contre 45 euros en 2015. Dans un secteur du raffinage qui reste en surcapacité au niveau européen, cette conjoncture incertaine contraint le groupe Esso à poursuivre ses efforts pour améliorer sa compétitivité afin de rester un acteur majeur de l'industrie.

*Direction générale de l'Énergie et du Climat.



L'arrivée des nouveaux carburants Esso Synergy

Esso améliore la qualité de ses carburants pour les rendre plus performants. Ainsi, la société commercialisera de nouveaux carburants en 2017 avec sa gamme Esso Synergy. Ils permettront de réduire la consommation jusqu'à 2,8%*. La mise en place de ces nouveaux produits a nécessité d'importants investissements dans la chaîne logistique, en particulier sur les postes d'additivation des dépôts pétroliers opérés par la société. Par ailleurs, les équipes commerciales ont travaillé en partenariat avec les revendeurs à la marque pour les aider à moderniser les stations-service et mettre en place progressivement en 2017 la nouvelle signature visuelle d'Esso Synergy.

*Des tests sur route montrent que le Synergy gazole Supreme + d'Esso permet de réduire la consommation de carburant jusqu'à 2,8%.



La préparation minutieuse du grand arrêt à Fos-sur-Mer

L'année 2016 a été consacrée aux travaux de préparation du grand arrêt planifié de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Ces travaux de maintenance, de nettoyage des capacités et de remise en état vont permettre d'optimiser le fonctionnement des installations pour rendre la raffinerie encore plus compétitive. Des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de remplacement de certains équipements par des matériaux de dernière génération vont également être menés. Cette préparation longue, minutieuse et rigoureuse de presque deux années a bénéficié d'une organisation dédiée; une attention toute particulière a été portée à la sécurité des personnes et des installations durant cette période.

Le redémarrage réussi à Gravenchon

Après les problèmes de fiabilité qui avaient affecté le fonctionnement de la raffinerie de Gravenchon en 2015, les travaux nécessaires ont été menés au cours du premier trimestre. Ils ont permis de redémarrer les unités en toute sécurité. La capacité de traitement de la raffinerie a ainsi retrouvé son niveau de croisière avec d'excellents rendements sur le reste de l'année, y compris de nombreux records de production.

L'engagement du personnel pour l'outil industriel

Les mouvements sociaux des mois de mai et juin 2016, liés à la mise en place de la nouvelle loi sur le travail, ont affecté l'industrie du raffinage. Grâce à une mobilisation exceptionnelle du personnel, les raffineries Esso ont été les seules capables de continuer à fabriquer des produits pétroliers sur le territoire français, permettant ainsi de limiter les effets de ce conflit sur les consommateurs. Cette détermination de salariés s'affichant comme non-grévistes témoigne de l'existence d'un dialogue social constructif, où chacun intègre les enjeux d'une industrie stratégique qui doit rester fiable et compétitive.

Conjoncture, marchés et activités

RÉPONDRE AUX BESOINS



18,5
millions de tonnes
de capacité
de production

L'industrie du raffinage évolue toujours dans un environnement international très concurrentiel. Dans ce contexte, le groupe Esso continue à se transformer et à investir dans son outil industriel pour répondre à la demande et améliorer sa compétitivité. L'année 2016 a été marquée par de nombreux travaux dans les raffineries. D'un point de vue commercial, le groupe Esso a renforcé ses positions sur le marché intérieur.

P. 10

Conjoncture et contexte pétrolier

P. 14

Carburants et combustibles

P. 26

Lubrifiants et spécialités

P. 29

Perspectives 2017

CONJONCTURE ET CONTEXTE PÉTROLIER



Un rééquilibrage du marché pétrolier

Une production soutenue sur 2016 mais en baisse en fin d'année

L'année 2016 a été marquée par une baisse du prix moyen du pétrole brut et par une forte variation des cours pendant l'année entre 30 à 55 dollars le baril. La moyenne annuelle s'établit donc à 44 dollars, contre 52 dollars en 2015 et 99 dollars en 2014.

Sous la barre des 30 dollars en début d'année, le prix du baril a ensuite oscillé entre 45 et 50 dollars à partir de mai-juin, pour finir à 55 dollars suite à la décision des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep). Leur accord sur une baisse de production de 1,2 million de barils par jour a été renforcé par la décision de onze producteurs extérieurs à l'Opep, notamment la Russie, de réduire leur production de 0,6 million de barils par jour. Ces décisions ont entraîné la remontée des cours du brut en fin d'année. Compte tenu de la parité euro/dollar, le prix du baril a été proche de 50 euros en moyenne sur décembre 2016.

Cet accord tardif n'a pas empêché une hausse globale de la production mondiale de 300 000 barils par jour en 2016 par rapport à 2015, atteignant ainsi une moyenne de 97 millions de barils par jour. Si l'accord de l'Opep est respecté, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prévoit une baisse des stocks de pétrole d'environ 700 000 barils par jour au premier semestre 2017, ce qui devrait resserrer le marché et stabiliser les prix du brut. À l'inverse, l'AIE anticipe une progression de la production des pays hors Opep en 2017, encouragée par une remontée des prix qui devrait stimuler l'investissement, en particulier chez les producteurs de pétrole de schiste américains.

L'année 2016, marquée par un prix du brut en baisse par rapport à la moyenne de 2015 et par une augmentation de la production et de la consommation mondiales, s'est finalement terminée par un rééquilibrage de l'offre et de la demande. Les marges de raffinage, en repli par rapport à l'année précédente, se sont redressées en fin d'année grâce à la baisse des niveaux de stocks des produits finis.

... et une demande plus importante que prévu

La demande mondiale de pétrole a augmenté plus rapidement que prévu en 2016, progressant de 1,6 million de barils par jour selon l'AIE. En moyenne, cette demande s'est établie à 96,5 millions de barils par jour du fait des baisses de températures en Europe du Nord et d'une réévaluation des consommations russe et chinoise. L'AIE prévoit que cette hausse ralentisse légèrement en 2017 avec une augmentation de 1,4 million de barils par jour. Toujours selon l'AIE, l'écart entre la capacité de production et la demande mondiale fin 2016 s'est réduit à environ 0,7 million de barils par jour, ce qui devrait normalement contribuer à un rééquilibrage des marchés.

Une industrie du raffinage qui doit faire face à de nombreux défis

Stocks de produits finis au plus haut, grande variation du prix du pétrole, déséquilibre de la demande d'essence et de gazole : ces facteurs ont entraîné une baisse des marges du raffinage, exceptionnellement élevées en 2015.

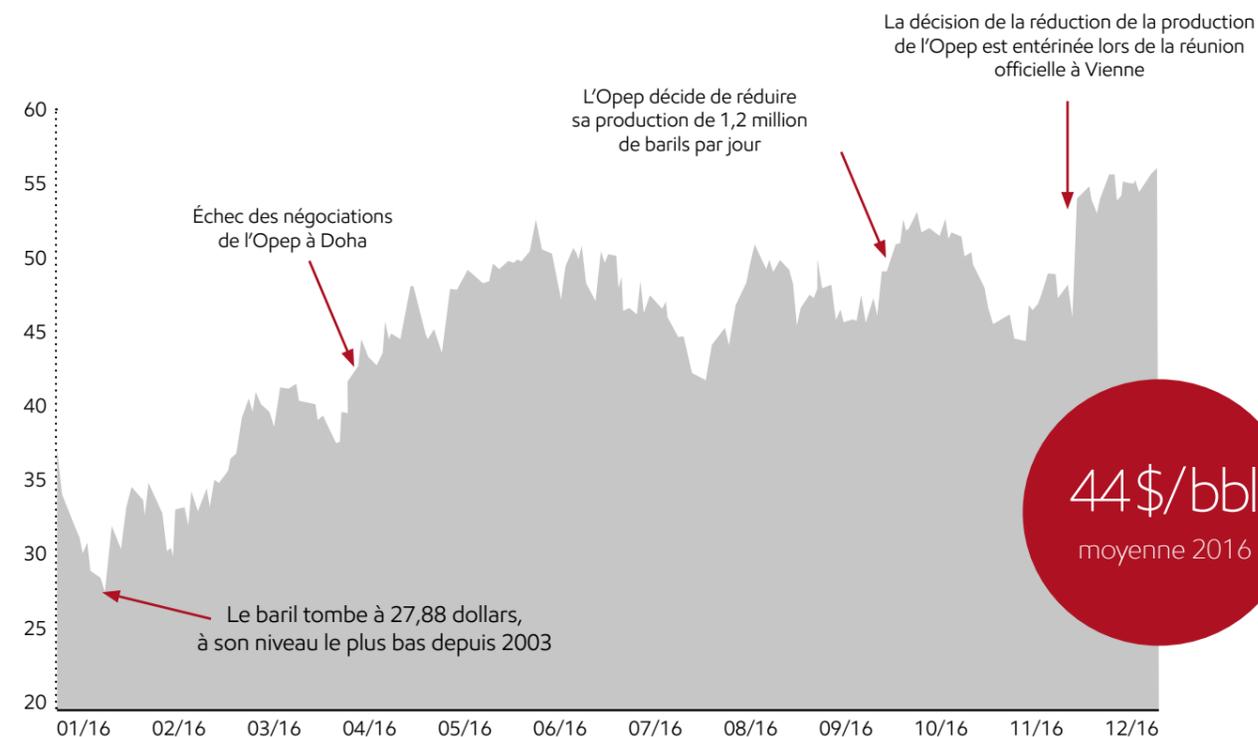
Des surcapacités au niveau européen

La baisse de la demande en produits pétroliers en Europe, la concurrence des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de Russie et le déséquilibre de la demande de carburants, particulièrement accentué en France, génèrent une transformation profonde et durable du raffinage européen. Malgré la réduction, ces dix dernières années, de près de 25 % de la capacité de raffinage européenne des 28 pays de l'Union, les surcapacités du secteur demeurent. Sa restructuration devrait donc se poursuivre du fait des politiques énergétiques mises en place dans les pays membres.



En France, la capacité de raffinage a été réduite de plus de 30 %, et l'arrêt de la raffinerie de la Mède dans les Bouches-du-Rhône en fin d'année 2016 confirme cette tendance structurelle. Cependant, la baisse de la diésélisation et le rééquilibrage progressif de la consommation d'essence par rapport au gazole devraient permettre à long terme au raffinage de mieux répondre aux attentes des marchés domestiques et ainsi limiter les importations de distillats. Compte tenu de la vitesse de renouvellement du parc automobile, cette tendance devrait prendre plus d'une décennie avant d'avoir un impact significatif pour le raffinage français.

Prix du Brent en 2016 (en \$ par baril)



Des marges de raffinage en repli

La marge brute indicative de raffinage carburants et combustibles, publiée par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s'est établie en moyenne à 25 € par tonne en 2016, en baisse très significative par rapport à 2015 (45 € par tonne), particulièrement du fait du niveau élevé des stocks de produits finis. Par ailleurs, les prix bas de l'énergie aux États-Unis ont relancé le raffinage local et ont limité les exportations des essences européennes. Le niveau de stocks de produits raffinés s'est réduit progressivement à l'automne. Amplifiée par les arrêts pour maintenance de certaines raffineries sur cette période, cette réduction a permis une légère hausse des marges brutes de raffinage au dernier trimestre. Au final, le taux d'utilisation des raffineries était estimé à 80 % en France sur la période (source UFIP).

Marges brutes de raffinage en 2016 (en €)



Une industrie qui doit rester compétitive

Le raffinage est stratégique pour la consommation énergétique, ses perspectives à l'échelle mondiale restent en croissance à court et moyen termes. Cependant, il est indispensable que cette industrie reste compétitive, alors qu'elle doit composer avec un coût d'énergie, une législation, des réglementations et des taxes qui la pénalisent par rapport aux produits importés. Le raffinage français doit pouvoir en effet dégager les moyens lui permettant d'investir pour pérenniser son outil industriel, assurer sa compétitivité et améliorer son efficacité énergétique. Cette industrie travaille pour répondre à la demande nationale et fabriquer, de façon rentable, des carburants toujours plus propres.

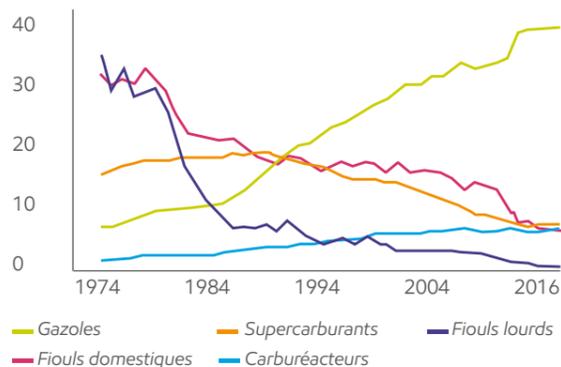
Le carburant pour le transport maritime est un exemple des contraintes que le raffinage doit intégrer. Ainsi, dans les zones SECA (Sulphur Emission Control Area) – c'est-à-dire la Manche, la mer du Nord, les côtes nord-américaines et une partie de la zone des Caraïbes –, alors que la teneur en soufre des carburants marins devait depuis 2010 être inférieure à 1 %, cette limite était passée à 0,1 % en 2015. En 2020, un plafond de 0,5 % de soufre devrait être appliqué à l'ensemble des mers et océans (contre 3,5 % aujourd'hui), en dehors des zones SECA.

Des enjeux stratégiques pour l'économie et la sécurité énergétique

Le raffinage est essentiel pour assurer la sécurité énergétique de l'Europe qui ne peut dépendre totalement des importations de produits finis : cet impératif a été rappelé par le Parlement européen lors des forums organisés les 1^{er} mars 2016 et 2 février 2017. Par ailleurs, la crise du secteur, avec les mouvements sociaux qui ont affecté en mai 2016 le fonctionnement de bon nombre de raffineries françaises, certains dépôts ainsi que l'approvisionnement des réseaux de stations-service, a rappelé l'importance de cette industrie pour l'économie et le quotidien des Français.

Une stabilité de la consommation française

Consommation française par produit (en millions de tonnes)



La consommation de produits pétroliers a atteint 74,5 millions de tonnes en 2016, soit une légère diminution de 0,5 % par rapport à 2015. Cependant, les évolutions ont été très différentes selon les produits avec une légère augmentation des carburants routiers de 0,4 %.

Sur l'année 2016, le marché des supercarburants est en hausse de 2,7 %. Le recul de 4,2 % de la consommation de super SP 95 a été plus que compensé par les hausses de 8,4 % des livraisons de super SP95-E10 et de super SP 98. Le marché du gazole est en légère baisse de 0,1 %. En moyenne annuelle, le prix du gazole est ressorti à 0,41 €/l HT (-13,9 % par rapport à 2015), soit 1,1055 €/l TTC (-3,8 %).

Selon le Comité des constructeurs français d'automobiles, les immatriculations totales de voitures particulières neuves se sont établies à près de 2 millions d'unités en 2016, en hausse de 5,1 % en données brutes. La part des voitures particulières diesel a poursuivi son recul puisqu'elle est ressortie à 52,1 % en 2016, contre 57,2 % en 2015 et 72,4 % en 2012, année record.

Avec 410 000 immatriculations en 2016, le marché français des véhicules utilitaires légers neufs a progressé de 8,1 % en données brutes et de 7,7 % en données corrigées par rapport à 2015. Enfin, le marché des véhicules industriels s'est accru de 13 % en 2016, à plus de 47 000 unités.

En 2016, les livraisons brutes de fioul domestique ont diminué de 5,2 %. Si l'on corrige ces données avec le climat, le recul a été de 13 %. Depuis 2012, les livraisons de fioul domestique ont reculé de près de 20 %, soulignant la poursuite de la baisse de l'utilisation de cette énergie comme mode de chauffage en France.

Une hausse continue des taxes sur les carburants

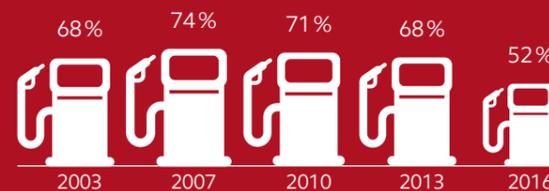
Les pouvoirs publics ont la volonté d'augmenter la fiscalité sur les carburants et ont amorcé la convergence des taxations entre essence et diesel au travers de la TICPE, de la récupération de TVA sur les carburants pour les sociétés, de la taxe carbone et, bien sûr, de la TVA sur l'ensemble. Cette hausse de la fiscalité sur les carburants, qui représente la quatrième source de revenu pour l'État, a eu cependant peu de répercussions directes sur les prix affichés à la pompe du fait de la baisse du prix du pétrole brut.

Le 1^{er} janvier 2016, le litre de gazole a subi une hausse fiscale de 3,6 centimes alors que la taxe sur les essences a augmenté d'environ 2 centimes. Entre début 2015 et début 2017, les taxes sur le diesel ont augmenté de 12,3 centimes par litre. D'autres éléments pèsent sur le prix des carburants. En effet, depuis le mois d'octobre 2016, les fournisseurs d'énergie ont de nouvelles obligations pour financer des opérations d'économie d'énergie. Cette augmentation des charges, induite par la hausse de l'obligation CEE (certificats d'économies d'énergie) sur les carburants et le fioul domestique, correspond à un montant estimé entre 3 et 6 centimes d'euro par litre.

Une baisse sensible des ventes de véhicules diesel

Pour la première fois depuis 2000, la part de voitures neuves diesel vendues en France est passée, en janvier 2017, sous le seuil des 50 %, à 47,9 %. Le rééquilibrage en faveur des moteurs essence pourrait encore s'accroître de par la volonté politique et la fiscalité. Le diesel va désormais être concurrencé sur l'un de ses débouchés clés, les flottes d'entreprise. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, les véhicules d'entreprise roulant à l'essence pourront eux aussi prétendre progressivement à une déductibilité de la TVA pour les frais de carburants.

La part du diesel dans les véhicules neufs vendus (en %)



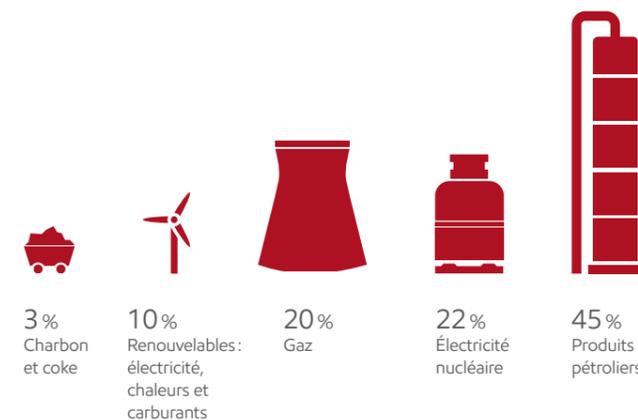
L'évolution de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et son impact sur la TVA ont résulté début 2017 en une hausse de 3,9 centimes d'euro par litre sur le gazole, et de 1,10 centime d'euro pour les supercarburants. À l'horizon 2020, les hausses seront respectivement de 8,1 et 7 centimes d'euro. En région parisienne, la TICPE sera augmentée de 6,2 centimes le litre pour le gazole, 2,4 centimes pour l'essence du fait de la nouvelle taxe pour financer le coût du passe Navigo. Cette fiscalité de plus en plus lourde sur les carburants témoigne d'une volonté politique de réduire fortement la place du pétrole, alors que ce carburant est accessible au plus grand nombre à des coûts abordables et possède une densité énergétique à ce jour inégalée.

Contribuer à la transition énergétique

Améliorer l'efficacité énergétique pour préserver l'environnement est un enjeu majeur. Consciente des enjeux climatiques, l'industrie du raffinage sait qu'elle a un rôle important à jouer dans le cadre de la transition énergétique, en particulier pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement et réduire sa consommation d'énergie. Elle développe également de nouvelles technologies pour fabriquer des carburants plus propres et pour réduire les consommations. À ce jour, le pétrole fournit plus de 90 % des besoins pour le secteur des transports en France. Malgré leur part grandissante, les énergies renouvelables ne pourront assurer à elles seules efficacité et sécurité énergétiques. Il est important de ne pas opposer les énergies entre elles, car la France et le monde auront besoin de toutes les énergies pour satisfaire la demande.

L'Europe et notamment la France se sont fixé des objectifs très ambitieux en matière de décarbonisation de l'économie, spécialement dans le secteur du transport. Par rapport à d'autres secteurs, la réduction des émissions dans le transport est particulièrement difficile, car les coûts sont relativement élevés et ces activités sont très dépendantes des combustibles liquides. La transition énergétique est un long processus pendant lequel le raffinage et la distribution de produits pétroliers doivent rester performants. D'autres solutions existent pour le transport, mais nécessitent encore du temps et de la recherche pour atteindre leur maturité technique et économique. L'industrie du raffinage restera donc essentielle.

Consommation finale d'énergies en 2015 en France



CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

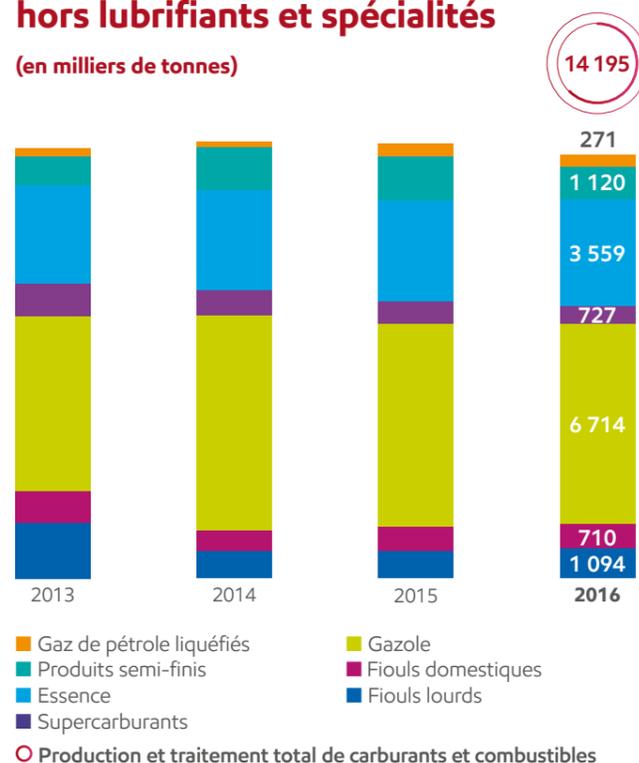


Esso est un acteur majeur du raffinage français avec près d'un tiers de la capacité nationale. Pour améliorer leur compétitivité dans un secteur en pleine transformation, ses deux raffineries améliorent leur fiabilité opérationnelle, leur efficacité énergétique, tout en réduisant leurs émissions. L'année 2016 a été marquée en France par des mouvements sociaux externes qui ont paralysé l'approvisionnement en pétrole brut pendant près d'un mois, rappelant l'importance de l'industrie pétrolière pour le quotidien de chacun. L'année 2016 a été aussi une année de travaux intenses, à Gravenchon pour redémarrer l'unité principale de distillation, à Fos-sur-Mer pour préparer le grand arrêt pour maintenance planifiée de 2017.



Production et traitement d'Esso Raffinage en carburants et combustibles hors lubrifiants et spécialités

(en milliers de tonnes)



Une concurrence à l'échelle mondiale

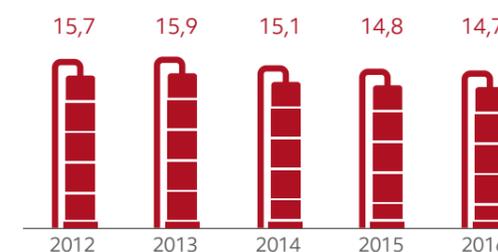
L'environnement concurrentiel des sites industriels d'Esso est non seulement européen, mais surtout international. Les pays émergents, bénéficiant d'outils modernes et performants sans avoir à tenir compte des mêmes contraintes environnementales et sociales, ont des coûts de production beaucoup plus faibles. Les importateurs de produits finis deviennent ainsi de redoutables concurrents sur les marchés français et européen de produits pétroliers. L'objectif du groupe Esso est donc de rester compétitif par rapport à cette concurrence mondiale et de mettre en avant la production nationale.

Par ailleurs, le déséquilibre entre la demande en gazole et la capacité de production européenne reste trop important et nécessite de toute façon d'importer du gazole pour satisfaire les besoins nationaux, en particulier en France.

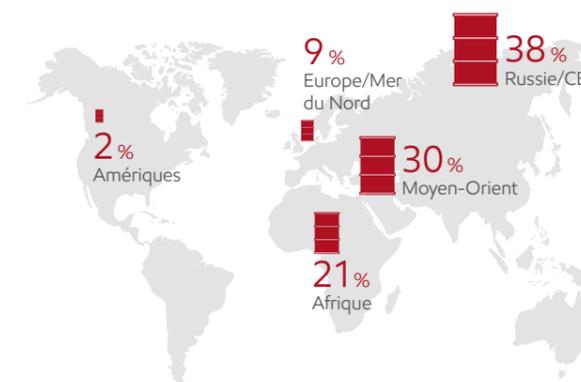
De véritables enjeux qui poussent le groupe Esso à travailler sa compétitivité et à capitaliser sur son intégration avec le groupe ExxonMobil pour bénéficier pleinement des synergies, notamment sur le site de Gravenchon, une des plus importantes plateformes pétrochimiques européennes.

Les bruts traités en 2016 proviennent majoritairement de Russie, du Moyen-Orient et d'Afrique. Pour la première fois depuis 40 ans, Esso a raffiné du pétrole brut en provenance des États-Unis, qui ont autorisé à nouveau l'exportation de leur pétrole brut.

Bruts traités par Esso Raffinage (en millions de tonnes)



Origine du pétrole brut traité par Esso Raffinage en 2016 (en %)



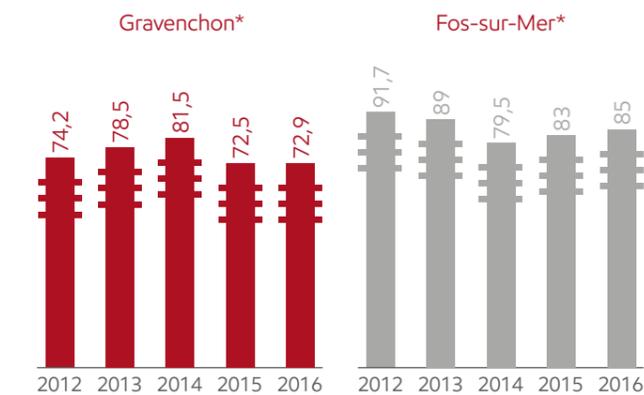
Un outil industriel essentiel pour le pays

Avec sa capacité de raffinage de 18,5 millions de tonnes, Esso se positionne au deuxième rang des raffineurs français, en faisant ainsi un acteur majeur de l'économie et de la sécurité énergétique du pays.

Avec 14,7 millions de tonnes de bruts traités en 2016 contre 14,8 millions de tonnes en 2015, le traitement des deux raffineries du groupe est en légère baisse, suite à l'arrêt non planifié de la principale tour de distillation de la raffinerie de Gravenchon au cours du premier trimestre. Les difficultés d'approvisionnement de pétrole brut lors de la crise qui a affecté l'industrie pétrolière en mai et juin 2016 ont également perturbé le fonctionnement de ses raffineries. En effet, malgré l'implication exceptionnelle du personnel des deux raffineries pour éviter d'arrêter les unités de production, le blocage des principaux terminaux pétroliers de Fos et du Havre a pénalisé les rendements des raffineries pendant plus d'un mois. Ces problèmes d'approvisionnement en pétrole ont désoptimisé l'ardoise de bruts disponibles pour les raffineries, ce qui a eu un impact sur les productions.

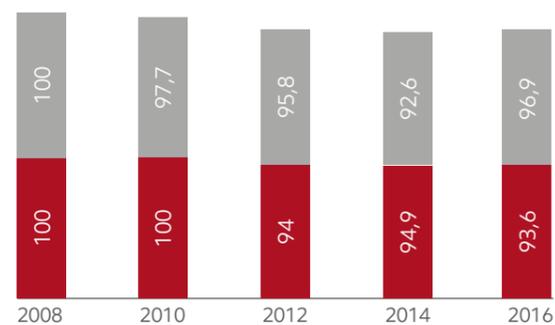
Ce conflit a rappelé le rôle stratégique de l'industrie du raffinage pour l'économie du pays. Le fait que les deux sites Esso aient été les seuls capables de fabriquer des produits pétroliers en France pendant cette période a renforcé la position du groupe comme un acteur fiable et responsable.

Taux d'utilisation d'Esso Raffinage (en %)



*Hors unité de soufre.

Gain d'efficacité énergétique (base 100 en 2008)



■ Fos-sur-Mer
■ Gravenchon

La production de carburants et de combustibles nécessite des quantités importantes d'énergie, c'est pourquoi Esso s'investit dans différents projets visant à améliorer son efficacité énergétique et à réduire ses consommations. Cependant, la désoptimisation de la production, suite aux grèves nationales de mai-juin, ainsi que l'incident sur la tour de distillation de Gravenchon ont eu un impact sur le taux d'utilisation et sur l'indice d'efficacité énergétique qui ont été moins bons pour l'année 2016.

Des produits performants adaptés aux besoins du marché

Les deux raffineries de Gravenchon et Fos-sur-Mer assurent un approvisionnement équilibré du nord et du sud du pays et répondent efficacement à la demande du marché intérieur avec des produits de qualité, une logistique fiable et une stratégie commerciale adaptée aux besoins des clients. Dans cette perspective, les deux raffineries du groupe poursuivent des objectifs communs :

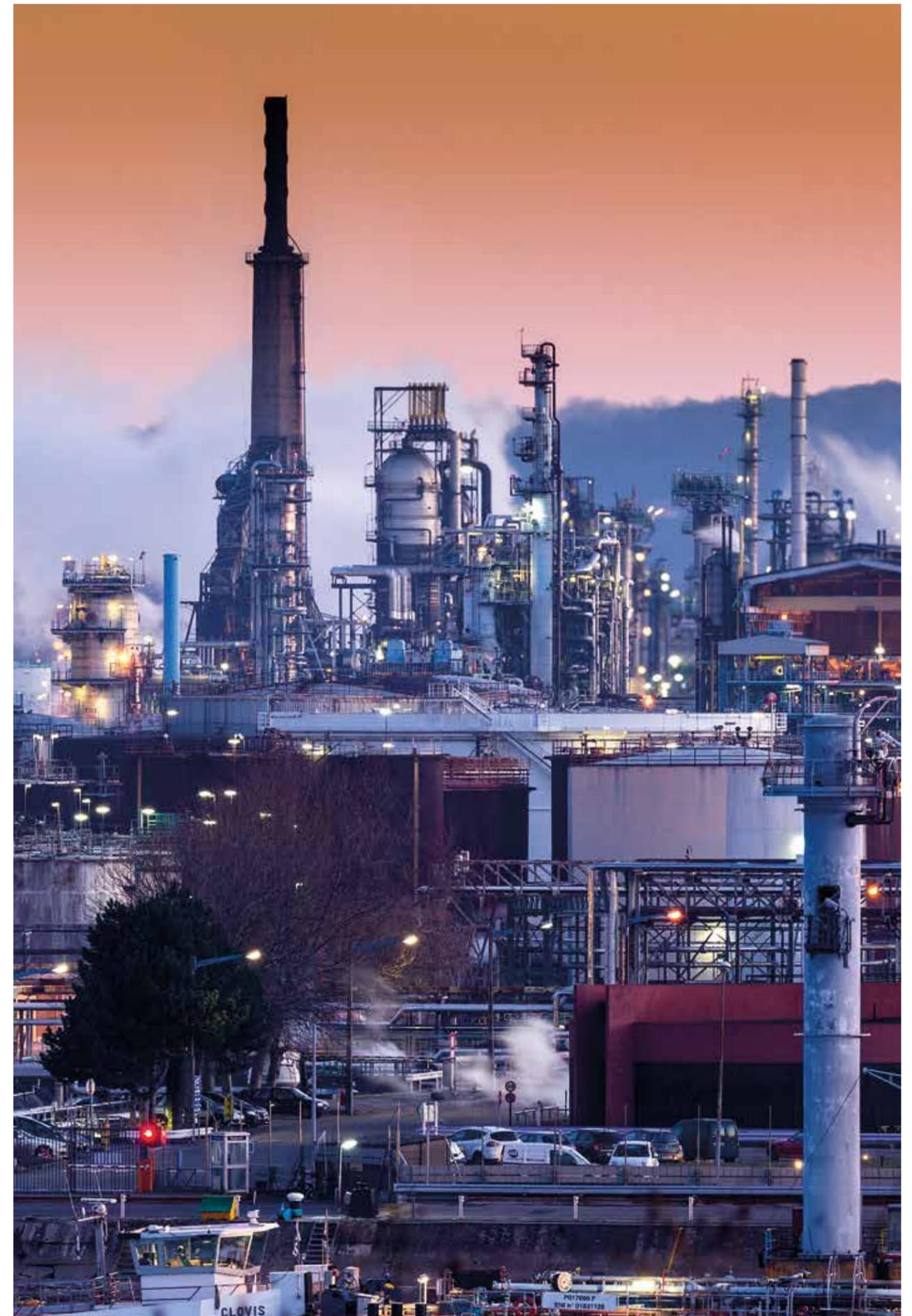
- optimiser la valorisation de chaque molécule pour proposer toujours plus de produits à forte valeur ajoutée, en réduisant la production de fiouls lourds, dont la demande est en forte baisse en France et en Europe, et en proposant des produits performants de haute qualité comme les nouveaux carburants Esso Synergy;
- augmenter au maximum la production de gazole afin de répondre à une demande toujours plus importante et réduire ainsi les importations. La production de distillats représente 50% de la production totale des raffineries du groupe;
- limiter les exportations d'essences en optimisant les productions et les ventes sur le marché intérieur;
- continuer à améliorer l'efficacité énergétique des sites industriels et donc réduire la consommation d'énergie qui représente une part très importante des coûts totaux d'exploitation des sites.

Des investissements soutenus

Avec 51 millions d'euros investis en 2016 dans le raffinage, les investissements du groupe demeurent importants malgré l'absence de grand arrêt pour maintenance planifiée. Ces investissements concernent des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, afin de réduire encore la consommation d'énergie et les émissions pour limiter l'impact des activités des raffineries sur l'environnement.

Des investissements continus dans le raffinage

Millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyenne 2011-2016
Investissements dans les raffineries	59	49	34	29	33	35	40
Capitalisation coûts des grands arrêts	40	71	51	13	52	16	41
Total des investissements dans les raffineries	99	120	85	42	85	51	82



Gravenchon,

une des plus importantes raffineries françaises au sein d'un complexe pétrochimique d'envergure



La raffinerie de Gravenchon est l'une des plus importantes de France, puisqu'elle représente à elle seule près de 19% de la capacité de raffinage française avec environ 12 millions de tonnes de brut par an. Elle est le résultat de la fusion de l'ancienne raffinerie Esso de Port-Jérôme avec celle de Mobil à Gravenchon. Elle est adossée au site pétrochimique d'ExxonMobil Chemical France. L'année 2016 a été marquée par le redémarrage de l'unité principale de distillation fin mars, suivi par une très bonne période de fonctionnement avec des performances remarquables jusqu'à la fin de l'année.

En matière de sécurité, rien n'est jamais acquis

Le taux de fréquence des accidents pour le personnel des entreprises intervenantes a été excellent en 2016 pour la troisième année consécutive. Les efforts de formation et de prévention se sont poursuivis avec la même intensité afin de continuer à sensibiliser et à motiver le personnel. Toutefois, deux accidents du travail avec arrêt sont à déplorer pour le personnel Esso sur l'année 2016.

Un redémarrage réussi fin mars

Après un arrêt de maintenance réalisé mi-novembre 2015 sur une des unités de distillation atmosphérique, les travaux se sont prolongés au premier trimestre 2016 à la suite d'un incendie. Le redémarrage s'est parfaitement déroulé, conformément au plan, à la fin du premier trimestre de l'année 2016.

Des records de production sur les trois derniers trimestres

Les effets de cet arrêt de maintenance ont été bénéfiques sur le fonctionnement ultérieur du site. En effet, sur les trois trimestres suivants, d'avril à décembre 2016, le taux d'utilisation a été excellent, atteignant même des niveaux remarquables en mai à 87,4%. Durant cette période, de nombreux records de production ont également été battus sur différentes unités comme les hydrofiners, le scanfiner et l'unité d'alkylation. Des progrès sensibles ont également été enregistrés sur les taux d'utilisation des expéditions de produits par pipeline.

Des résultats environnementaux reflétant l'impact de l'arrêt

La consommation d'énergie représente entre un tiers et la moitié des coûts totaux de la raffinerie, en fonction du prix de l'énergie, et constitue un des éléments clés de la compétitivité d'un site. L'efficacité énergétique reste donc une priorité sur laquelle les équipes travaillent sans relâche. En raison de l'arrêt et des travaux du premier trimestre 2016, les résultats environnementaux ont été mitigés. En 2017, les efforts porteront dans ce domaine afin de continuer à réduire nos coûts d'énergie ainsi que les émissions de la raffinerie.



Fos-sur-Mer,

une dernière année remarquable juste avant le grand arrêt de 2017



près de **1 750**
personnes/jour
mobilisées pendant
le grand arrêt

La raffinerie de Fos-sur-Mer, qui représente plus de 10% de la capacité française de raffinage, offre de multiples atouts géographiques et logistiques, dont la proximité avec le port de Fos qui lui permet de s'adapter et de saisir rapidement chaque opportunité. Fos-sur-Mer est également une référence en matière de performance, d'efficacité énergétique et de sécurité. Moins complexe que celle de Gravenchon en Normandie, cette raffinerie produit des carburants, des combustibles et quelques bases pour la chimie.

Des résultats fiabilité et sécurité parmi les meilleurs

Les résultats sécurité ont été très satisfaisants sur la période : 27 ans sans accident du travail pour le personnel et presque quatre ans sans accident pour les intervenants extérieurs. Ces bons résultats sont dus à l'implication de tous, notamment dans la mise en place du système LPS (Loss Prevention System) destiné à prévenir et réduire les incidents.

Alors que l'année 2016 était la sixième année de fonctionnement depuis le dernier grand arrêt de 2011, la raffinerie a connu la meilleure année du cycle en termes de fiabilité, ce qui démontre la qualité de son personnel, de la maintenance du site et de ses opérations. Traditionnellement, c'est durant l'année qui suit l'arrêt que les performances sont optimales, cette sixième année aura cependant été excellente. Une fois encore, la raffinerie de Fos-sur-Mer a démontré qu'elle est l'une des raffineries les plus fiables du groupe ExxonMobil.

Une excellente efficacité énergétique

Dans ce domaine représentant presque la moitié des coûts totaux de la raffinerie, la performance de 2016 a été très bonne pour la troisième année consécutive malgré l'impact de la désoptimisation du fonctionnement de la raffinerie pendant le conflit de la loi travail en mai et juin 2016. En effet, durant cette période, l'approvisionnement en brut n'a pas été optimisé suite au blocage du port. Le site est cependant resté en fonctionnement avec des rendements et une efficacité perturbés.

Des productions et traitements records

Dans ce domaine, et malgré les pénalités subies en mai et juin, la raffinerie a encore augmenté la quantité de brut traité passant de 5,8 millions de tonnes de brut en 2015 à 5,9 millions de tonnes de brut traité en 2016. Les productions et traitements de distillats (gazole et fioul domestique) ont encore dépassé largement les 3 millions de tonnes dans l'année. Les investissements réalisés dans le passé permettent désormais de dépasser 50% pour le taux de rendement de distillats sur brut. Ces résultats remarquables font une fois encore de Fos-sur-Mer l'une des raffineries parmi les plus efficaces et performantes.

Une année de préparation intense du grand arrêt de 2017

L'année 2016 aura été marquée par un travail considérable de préparation du grand arrêt de début 2017. Une équipe dédiée a travaillé tout au long de l'année 2016 pour organiser dans les moindres détails ce grand arrêt 2017 qui s'annonçait comme le plus important jamais réalisé à Fos-sur-Mer depuis le démarrage du site en 1965. Cela a porté à la fois sur l'organisation des travaux de contrôles réglementaires à effectuer pendant la période d'arrêt, mais aussi sur la mise en place des projets d'investissements et d'amélioration prévus avec deux objectifs majeurs :

- améliorer encore l'efficacité énergétique : continuer à réduire la consommation d'énergie du site et ses émissions avec notamment des travaux d'intégration thermique sur le naphta-hydrofiner ;
- redonner une nouvelle jeunesse à certaines unités et notamment le craqueur catalytique avec le changement du réacteur, ainsi que la tête et les cyclones du régénérateur. Le remplacement du toit d'un bac et la remise à niveau des fours les plus importants ont également été réalisés.

Une logistique performante au service du développement

Maillon indispensable entre les raffineries et les clients, la direction logistique contribue à assurer la sécurité énergétique du pays et assure, au meilleur coût, la sécurité, la fiabilité d'approvisionnement et la qualité des produits. Responsable de l'ensemble des acteurs internes de la chaîne logistique (stockage et chargement dans les dépôts, camionnage Worex et avitaillement dans les aéroports), la direction logistique est au cœur du projet d'intégration de la chaîne de valeur du groupe Esso.

L'adaptabilité comme réponse à un marché ouvert

La direction logistique s'adapte en permanence pour ajuster son activité aux aléas d'un marché ouvert aux importations de produits finis, tout en sécurisant les productions des raffineries du groupe. Elle doit en outre tenir compte du déséquilibre structurel entre offre en essence et demande en gazole, et adapte l'organisation de sa distribution pour offrir aux clients une chaîne logistique parfaitement adaptée à leurs besoins. En 2016, l'organisation logistique intégrée, mise en place il y a deux ans, et la synergie avec les équipes commerciales et techniques des raffineries ont continué à porter leurs fruits. Dans un environnement compétitif, les volumes transitant dans les dépôts du groupe ont été stabilisés après plusieurs années de hausse.

La satisfaction client pour objectif

Le professionnalisme et la flexibilité des équipes logistique ont été mis en lumière lors des mouvements sociaux qui ont touché le secteur du raffinage en mai et juin 2016. L'intégration des équipes de production, de logistique et des forces commerciales a permis de continuer à approvisionner les clients en carburants, au moment où une grande partie du pays était durement affectée par des ruptures de stocks en dépôts et en stations-service.



Par ailleurs, le développement de projets a continué en 2016 pour améliorer le service à la clientèle et optimiser le temps de chargement dans les terminaux pétroliers: des installations d'additifs au dépôt de Fos-sur-Mer, des améliorations à celui de Toulouse, des projets de fiabilisation à Villeneuve-le-Roi et surtout la construction d'un nouveau poste de chargement au dépôt de Gravenchon.

La fiabilité comme raison d'être

Garantir la sécurité d'approvisionnement nécessite le maintien d'une chaîne logistique pétrolière complète et performante, depuis l'approvisionnement du raffinage en pétrole brut jusqu'à la livraison au client final. Pour assurer cette mission, la direction logistique doit garantir le plus haut niveau de sûreté, de sécurité, de fiabilité et de respect de l'environnement dans toutes ses opérations. L'intégration au sein du groupe ExxonMobil permet à la logistique Esso de s'appuyer sur un système de gestion rigoureux pour atteindre l'excellence opérationnelle essentielle à cette activité.

Une logistique intégrée

- 7 sites* opérés par le groupe Esso en France,
- 26 sites* utilisés par le groupe.

*Dépôts pétroliers et aviation.

La qualité comme axe de développement

Le groupe ExxonMobil développe des carburants de haute qualité qui permettent de réduire les consommations et les émissions des automobilistes. Les nouveaux carburants Esso Synergy, dont les nouveaux additifs amélioreront la protection et l'efficacité énergétique des moteurs, seront disponibles dans l'intégralité des stations-service à la marque Esso et Esso Express au deuxième semestre 2017. La mise en place du programme Synergy a nécessité en 2016 d'importants investissements dans la chaîne logistique du groupe, notamment au sein des dépôts pétroliers. Ils ont consisté à remplacer les injecteurs d'additivation, fiabiliser les systèmes de contrôle de qualité et supprimer les lignes communes entre les additifs tiers et les additifs Esso pour éviter la contamination de produits.

Des ventes aviation recentrées sur les grands aéroports

Le marché des carburéacteurs a diminué de plus de 1% en 2016 en grande partie suite à la baisse du tourisme en France. Pendant cette période, en effet, les Notam (notices to airmen) émises par le service de l'Information aéronautique de la direction générale de l'Aviation civile (DGAC), recommandant aux pilotes de remplir les réservoirs lorsqu'ils faisaient escale à l'étranger, ont eu un impact sur les volumes avitaillés sur les aéroports français.

En 2016, le groupe a finalisé la cession à la société World Fuels Services de ses activités opérationnelles et commerciales sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget, conduisant au recentrage des activités d'avitaillement sur les grands aéroports parisiens. Cet accord s'inscrit dans la stratégie d'optimisation des circuits de distribution d'Esso. Elle est en ligne avec la politique commerciale de la direction aviation recentrée sur les grands aéroports parisiens, intégrés logistiquement à la raffinerie de Gravenchon. La production de carburéacteurs n'a pas été affectée par cette vente, les deux aéroports parisiens représentant déjà la très grande majorité des volumes de carburéacteurs vendus par Esso.

Dans ce contexte, les volumes de carburéacteurs avitaillés par l'organisation logistique du groupe Esso ont diminué de 4,7% suite à l'arrêt des avitailllements dans les aéroports de province.



Une dynamique commerciale gagnante

Suite au recentrage du groupe Esso sur son cœur de métier, le raffinage, sa stratégie est de commercialiser ses carburants et combustibles à travers des centrales d'achats de la grande distribution, des revendeurs indépendants et un réseau de revendeurs à la marque opérant les stations-service Esso et Esso Express. Le groupe s'investit dans l'animation et la consolidation de ses marques pour accompagner la croissance de ces derniers.

Des ventes supérieures à la tendance du marché

Malgré l'augmentation de la fiscalité sur les carburants, la consommation de carburants routiers en France est restée stable en 2016, en légère progression de 0,4% par rapport à 2015 (source CPDP).

La hausse des taxes et obligations (TICPE, taxe carbone et CEE) a été compensée par le faible niveau de prix du pétrole brut, et le prix à la pompe proposé aux automobilistes n'en a pas été affecté. Dans ce contexte, les ventes totales de carburants routiers de la société ont progressé de 1,8%, grâce à une politique commerciale dynamique et ambitieuse. Ces bons résultats ont été très différents selon les canaux de vente et le type de produits avec une performance qui reste à consolider sur le réseau de revendeurs à la marque.

Des clients satisfaits

Le service ventes carburants et combustibles s'appuie sur la logistique, le savoir-faire et la puissance du groupe pour satisfaire les besoins des centrales d'achats de la grande distribution et des revendeurs indépendants. Ses équipes de vente, au cœur du plan d'intégration de la chaîne de valeur, ont pour objectif constant de maximiser la valeur ajoutée en valorisant les molécules Esso sur le marché national.

Pour cette clientèle professionnelle, la fiabilité d'approvisionnement et la qualité des produits sont des prérequis à toute relation commerciale. Le service ventes carburants et combustibles a le double objectif de sécuriser les productions des deux raffineries Esso et de satisfaire la demande de ses clients en s'appuyant sur les services trading/approvisionnement du groupe ExxonMobil, notamment pour l'achat de carburants gazole, de bioéthanol et de biodiesel incorporés dans les carburants.

Le professionnalisme du groupe en matière de flexibilité commerciale a été reconnu en 2016 alors qu'il y avait des tensions sur le marché.

En 2016, les ventes de carburants et combustibles aux centrales d'achats et aux revendeurs indépendants ont continué à se développer. Les plans d'action commerciaux et l'adaptation de l'offre logistique pour mieux répondre aux attentes des clients d'une part, le dynamisme des équipes commerciales d'autre part, ont permis de remporter des succès liés à la signature de nouveaux contrats pour augmenter les ventes sur le marché intérieur.



Des revendeurs spécialisés ambassadeurs de la marque

Depuis juin 2015, le groupe confie la vente de ses carburants Esso à des professionnels en charge de la gestion des stations-service à la marque Esso et Esso Express. Véritables ambassadeurs de la qualité Esso, ils permettent à la société de se concentrer sur la production de carburants de haute performance et le développement de ses marques et de sa notoriété.

Le soutien d'une marque reconnue

Depuis 1902, les automobilistes français font confiance aux carburants à la marque Esso pour remplir leur réservoir et les accompagner dans leur mobilité. La notoriété de la marque est entretenue par des actions marketing qui continuent à soutenir la croissance des revendeurs. En 2016, les opérations de communication centrées sur les messages « des carburants de qualité à un prix que vous adorez » et « 100 ans de carburants de qualité » ont été renouvelées. Elles ont permis de maintenir les ventes de carburants Esso à un bon niveau et de préserver la part de marché de la marque.

Des carburants de qualité et un programme de modernisation de stations

Le groupe ExxonMobil améliore sans cesse la qualité de ses carburants pour les rendre plus performants et réduire les émissions et les consommations*. Le groupe développe des additifs qui limitent la formation des dépôts et améliorent ainsi la performance des moteurs. En 2016, le groupe a travaillé sur le lancement des nouveaux carburants Esso Synergy qui seront disponibles dans toutes les stations Esso et Esso Express dans le courant de l'année 2017. En partenariat avec son principal revendeur à la marque, le groupe a également préparé le programme de modernisation des stations-service à la nouvelle identité visuelle Synergy. Cette stratégie de reconquête témoigne de la volonté d'Esso de regagner de la visibilité et des nouveaux clients pour accompagner ses partenaires dans leur développement commercial.

*Des tests sur route montrent que le Synergy gazole Supreme + d'Esso permet de réduire la consommation de carburant de 1,8% en moyenne.

Des revendeurs partenaires

La stratégie commerciale de vente des carburants Esso à travers le réseau des revendeurs à la marque porte ses fruits. Dans un marché toujours plus compétitif, cette transformation du modèle de gestion du réseau de stations-service Esso a permis au groupe de gagner en performance et en réactivité dans la poursuite de son développement.

Aujourd'hui, près de 600 stations-service Esso et Esso Express sont opérées par un réseau de cinq revendeurs répartis sur le territoire. Le principal revendeur, la société Certas Energy qui opère près de 400 sites, se prépare à répondre aux nombreux appels d'offres de concession autoroutière pour renforcer encore le maillage Esso sur le territoire national.

Worex, spécialiste sur le marché des distillats

Filiale du groupe Esso utilisant sa propre logistique intégrée, Worex est un acteur majeur dans la vente de distillats (gazoles et fiouls domestiques) et assure des débouchés de proximité pour les raffineries du groupe avec plus de 1,7 million de mètres cubes de produits pétroliers commercialisés.

Dans un environnement difficile, Worex a maintenu la croissance de ses ventes en 2016, confortant les gains de parts de marché enregistrés depuis deux ans. Par ailleurs, les résultats sécurité ont été excellents pour la troisième année consécutive sans aucun accident avec arrêt à déplorer chez Worex.

De bonnes performances dans un marché du fioul domestique baissier

Le marché du fioul domestique, structurellement baissier, a diminué de 5,2% en 2016, portant à près de 20% la baisse constatée depuis 2012. Dans un contexte marqué par la baisse tendancielle du recours à cette énergie comme mode de chauffage en France, les ventes globales de produits pétroliers de la filiale Worex ont progressé de 5,3% par rapport à 2015. Ce résultat remarquable s'appuie notamment sur l'augmentation des ventes de gazoles, qui enregistrent une progression de 14,5% sur un marché national stable.

Cette hausse spectaculaire est le fruit des réorientations stratégiques initiées depuis plusieurs années, des efforts de développement mis en œuvre et de l'amélioration des sources d'approvisionnement, concernant l'accès à de nouveaux dépôts dans l'est de la France.

Des produits haut de gamme pour le chauffage

Worex a consolidé sa stratégie de marque, déployée depuis octobre 2011, en augmentant continuellement le taux de pénétration de ses deux produits phares de qualité supérieure, le Fuel 4 Saisons Plus à usage domestique et l'Esso Motor Plus à usage routier, tant au niveau des ventes directes qu'au travers de l'Esso Fioul Club qui fédère une centaine de revendeurs. Ces deux produits ont été développés par le groupe Esso pour procurer plus de performance et de longévité aux installations de chauffage, ainsi qu'une meilleure stabilité de stockage et de résistance au froid.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la nouvelle obligation spécifique à la précarité énergétique s'est ajoutée à l'obligation des certificats d'économies d'énergie. Un contrat d'achat de certificats a été signé avec le groupe Esso, notamment pour les CEE précarité. La collecte des certificats par des actions menées en direct par Worex a pris fin au 31 octobre 2016.



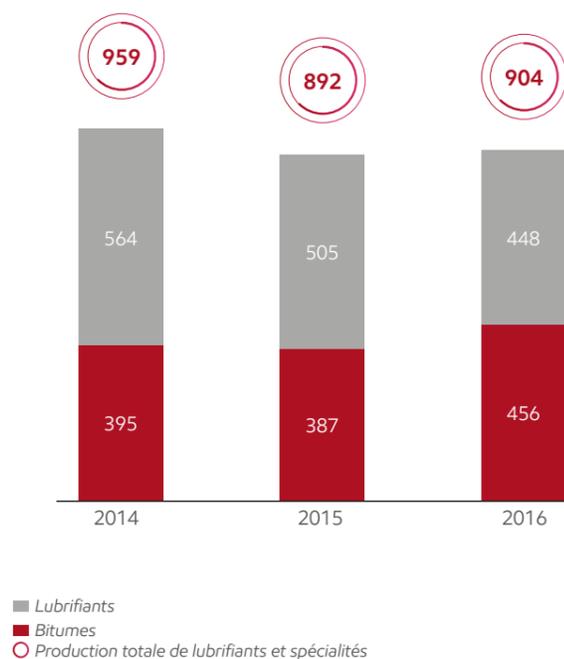
LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS



En complément des carburants et combustibles, le groupe Esso S.A.F. fabrique une large gamme de lubrifiants et produits de spécialités sur son site de Gravenchon. En 2016, la production de lubrifiants a été perturbée par l'arrêt de l'unité principale de distillation de Gravenchon sur le premier trimestre. Cette baisse a été compensée par une progression significative de la production de bitumes.



Production d'Esso Raffinage lubrifiants et spécialités (en milliers de tonnes)



Rééquilibrage de la production au profit des bitumes

Seul site du groupe Esso en France à produire des lubrifiants et des spécialités, la raffinerie de Gravenchon fabrique des huiles de base et des lubrifiants finis pour l'automobile, le transport, le BTP, les engins marins ou l'industrie. Ce site industriel produit aussi des huiles blanches et des paraffines, la grande majorité de ces produits étant exportés à travers l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, bénéficiant de l'intégration au sein du groupe ExxonMobil.

En 2016, la production d'huiles de base a baissé de plus de 11 % avec 448 514 tonnes fabriquées, du fait d'une demande stable et d'arrêts pour maintenance.

Le site de Gravenchon fabrique également une gamme de bitumes utilisés dans le secteur des travaux publics et du bâtiment. Suite à l'arrêt de la production de bitumes de la raffinerie d'Anvers (Belgique), Gravenchon est devenu le site de référence du groupe pour la fabrication et la livraison de bitumes en Europe Atlantique. La production a progressé de près de 18 % avec 455 914 tonnes fabriquées en 2016.

En 2016, le site a investi dans de nouveaux équipements pour accroître les capacités de chargement et les exportations de bitumes au nord de l'Europe. Depuis début 2017, ces nouvelles installations aux appointements ont été utilisées pour expédier les premiers bateaux de bitumes et accompagner la croissance du site.

Une usine au cœur de l'Europe

Les huiles commercialisées pour l'automobile, le secteur routier ou l'industrie sont obtenues par mélange de plusieurs huiles de base et d'additifs qui permettent d'optimiser les performances des produits. Située à l'intérieur de l'enceinte de la raffinerie, l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon est un site majeur de fabrication de lubrifiants finis et de graisses, au cœur du dispositif européen de fourniture des clients stratégiques du groupe ExxonMobil : ainsi, 80 % de sa production est exportée.

Ce site industriel de premier ordre fabrique, stocke et expédie chaque jour des centaines de tonnes de lubrifiants Mobil, conditionnés ou en vrac. Depuis quelques années, l'usine s'est spécialisée dans la fabrication de lubrifiants synthétiques haute performance (gammes Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™), en ligne avec ses programmes marketing centrés sur les produits haut de gamme.

Le site de Gravenchon a continué à opérer ses activités de façon exemplaire sans qu'aucun accident du travail entraînant un arrêt ne soit à déplorer ; ceci porte la performance sécurité du site à vingt-neuf ans sans accident pour son personnel et illustre la très grande fiabilité de l'usine.

En 2016, la production de l'usine a été exactement conforme aux objectifs fixés. L'usine a su répondre à une demande soutenue des pays émergents, alors que le groupe ExxonMobil démarrait à Singapour de nouvelles capacités de production.

Par ailleurs, le groupe Esso ne cesse d'optimiser la performance de son outil industriel. Le plan d'amélioration de la compétitivité mis en place en 2016 a redéfini les charges et restructuré les méthodes de travail pour répondre au plus près aux besoins de la chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la livraison du client. La nouvelle organisation, plus réactive aux demandes clients et plus efficace en termes de coûts de production, va permettre au site de poursuivre l'amélioration de sa performance opérationnelle, et donc mieux répondre aux appels d'offres des grands clients stratégiques.

Enfin, en 2016, l'usine de lubrifiants et la raffinerie de Gravenchon ont mis en place un projet commun de réallocation des bacs de stockage pour être plus efficaces et capitaliser sur les synergies. De plus, l'approvisionnement de l'usine de mélange par barges remplaçant les approvisionnements par camions a également permis de dégager des baisses de coûts substantielles qui amélioreront encore la compétitivité du site.

Ventes de lubrifiants et de spécialités

Assurance de qualité, de protection des moteurs et d'efficacité énergétique, les huiles Mobil sont reconnues parmi les premières marques mondiales de lubrifiants. Esso commercialise les gammes Mobil 1™ pour l'automobile, Mobil Delvac 1™ pour le secteur commercial et du BTP et Mobil SHC™ pour l'industrie.

Un marché en mutation

Selon le CPL*, 562 700 tonnes de lubrifiants ont été vendues en 2016 en France, soit une baisse limitée à 0,5 % des volumes par rapport à 2015. L'évolution est différenciée selon les segments de marché, le secteur automobile ayant connu une légère croissance de 1,4 % en volume.

En parallèle, ce marché a continué à se valoriser avec une tendance vers des produits toujours plus haut de gamme et sophistiqués, assurant une protection et des performances optimales des moteurs.

En 2016, les ventes de lubrifiants du groupe Esso ont suivi une tendance baissière supérieure au marché, en particulier dans le secteur des transports et de l'automobile. Cette baisse est liée à la perte de premiers pleins en usine chez des clients stratégiques.

* Comité professionnel des lubrifiants.

Une stratégie commerciale recentrée

Le groupe Esso doit s'adapter en permanence pour répondre au mieux à la demande du marché toujours plus exigeant. Comme pour le marché des carburants, le groupe confie la vente de ses lubrifiants Mobil à des professionnels en charge de la commercialisation des produits. Véritables ambassadeurs de la qualité Mobil, ils permettent à la société de se concentrer sur la production de lubrifiants de haute qualité et le développement de la notoriété de ses marques.

Performance et technologie

Lubrifiants de haute technologie, aux performances démontrées, les huiles Mobil apportent efficacité opérationnelle et énergétique.

La réduction de consommation de carburant qu'elles engendrent peut permettre des gains significatifs.

Un réseau de distributeurs consolidé

Le groupe Esso s'appuie de plus en plus sur son réseau de distributeurs officiels qui assure la diffusion de sa marque et de ses avancées technologiques sur le terrain au plus près des clients. Ce sont les ambassadeurs de la performance Mobil 1™ sur le terrain.

En 2016, le groupe a recentré son réseau de distributeurs commercialisant toutes les gammes d'huiles Mobil dans les secteurs de l'automobile, du transport, des travaux publics et de l'industrie. Désormais, seuls trois distributeurs approvisionnent l'ensemble du territoire français, TTA (Techniques et Technologies Appliquées) confortant sa place de distributeur de lubrifiants Mobil le plus important, suite à sa reprise en 2016 de deux zones géographiques dans le sud de la France. Dans une logique partenariale, Esso accompagne ses distributeurs dans leur développement, en leur prodiguant formation technique, soutien des experts Mobil et en mettant à leur disposition de nombreux outils marketing.

Mobil 1™, la référence de la performance

Depuis plus de 40 ans, les automobilistes font confiance à Mobil 1™ pour protéger leur moteur et améliorer la performance de leur véhicule. En 2016, le groupe a lancé la nouvelle huile verte Mobil 1™ ESPx2 0W20, qui permet de réaliser des économies de carburant allant jusqu'à 4%. Sa formulation à faible viscosité offre en outre des débits d'huile plus élevés à basses températures, permettant une meilleure protection du moteur au démarrage ainsi qu'une meilleure résistance aux boues et à l'usure.

Ce nouveau produit a été présenté lors du Mondial de l'automobile du 1^{er} au 16 octobre 2016. Un stand du groupe y était consacré au sport automobile. C'est une des nombreuses actions marketing conçues par le groupe Esso pour soutenir la notoriété des lubrifiants Mobil et la croissance de ses distributeurs.



Mobil 1™ une huile verte respectueuse de l'environnement

Mobil 1™ ESP permet aux constructeurs automobiles de se conformer à des certifications environnementales de plus en plus strictes sur la réduction des émissions, sans renoncer à la performance des véhicules.

Un partenariat prestigieux

ExxonMobil, spécialiste du sport automobile, est devenu le partenaire officiel de l'écurie Red Bull Racing en formule 1 pour la saison 2017. Du circuit à la route, cette nouvelle alliance va permettre de développer les nouvelles générations de lubrifiants Mobil 1™ et de carburants Esso, des produits toujours plus performants pour le plus grand nombre.

Mobil Delvac™, partenaire des acteurs du transport et du BTP

La marque Mobil Delvac™ contribue au bon fonctionnement des véhicules utilitaires et industriels dans le monde entier. Depuis son introduction il y a 90 ans, la marque Mobil Delvac™ a été reconnue pour ses innovations technologiques et sa capacité à optimiser la durée de vie des moteurs.

Mobil Delvac 1™ LE 5W-30 se positionne, dans la lignée de la Mobil 1™, comme la référence des lubrifiants pour les secteurs des poids lourds et du BTP. La marque permet au secteur du transport routier de relever de nombreux défis. Une pression économique permanente, une régulation des émissions toujours plus stricte, des prix des carburants imprévisibles et une concurrence de plus en plus forte sont autant de facteurs poussant les acteurs du secteur à choisir des produits de qualité qui les accompagnent dans la recherche de rentabilité.

Des ventes bitumes en progression

Le groupe Esso commercialise une large gamme de bitumes, principalement pour les travaux publics et l'étanchéité des bâtiments.

Pour la première fois depuis des années, les tonnages de bitumes vendus en France ont progressé en 2016 (+4,9% à fin août, source Eurobitume France). La production d'enrobés par l'industrie routière est en progression de 3,5% sur l'ensemble de l'année (source USIRF*).

Dans ce contexte porteur, les ventes d'Esso sur le marché domestique ont progressé de +17%, témoignant d'un accroissement net de sa part de marché. Ce bon résultat est le fruit d'une stratégie de développement de l'offre livrée qui a permis à la raffinerie de Gravenchon d'étendre sa zone de chalandise.

L'ensemble des volumes vendus au départ de la raffinerie de Gravenchon a augmenté de 19% en incluant les exportations, également en forte progression.

*USIRF: Union des syndicats de l'industrie routière française.



PERSPECTIVES 2017



La fiabilité, la flexibilité et l'efficacité opérationnelle constituent les éléments indispensables pour assurer la compétitivité d'Esso et maintenir son positionnement de référence de l'industrie du raffinage français. Dans cette perspective, le groupe capitalise sur ses atouts: un outil industriel sûr et performant, une gestion rigoureuse, un personnel expérimenté et une intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Un outil industriel en amélioration continue

Pour préserver la compétitivité à long terme de ses deux raffineries, le groupe Esso investit dans son outil industriel pour le rendre toujours plus performant.

Le plus grand arrêt programmé jamais réalisé sur la raffinerie de Fos-sur-Mer s'est déroulé début 2017 sur une période de huit semaines, sans aucun incident pendant l'ensemble des travaux et en limitant au maximum les nuisances pour les communautés environnantes. Jusqu'à 1 750 personnes par jour sont intervenues sur le site, dont de nombreux renforts venus de la raffinerie de Gravenchon, mais aussi des sociétés britannique, italienne, canadienne, thaïlandaise et même australienne du groupe ExxonMobil. Cet arrêt, parfaitement préparé, a donc été une vraie réussite grâce à une implication sans faille à tous les niveaux. La bonne anticipation des stocks a permis d'assurer l'approvisionnement des clients pendant toute la durée de l'arrêt. Ainsi, la raffinerie a redémarré en toute sécurité le 17 mars, dans le respect des délais et du budget alloué.

À Gravenchon, l'objectif majeur de la raffinerie sera en 2017 la recherche de l'excellence opérationnelle afin de poursuivre sur la dynamique de fin 2016: sans aucun accident et avec un taux d'utilisation permettant de tirer le meilleur parti des travaux réalisés les années précédentes. Les nouveaux équipements sur les appointements permettront d'accroître les capacités de chargement de bitumes par camion et par navire de façon simultanée, afin de poursuivre le développement des ventes sur un marché européen porteur. D'autres projets d'investissements concernent notamment la baisse des rejets de SO₂ pour réduire l'impact environnemental du site ainsi que la réhabilitation de l'intérieur du four d'une unité de désulfuration du LGO-finer.

L'industrie pétrolière française, qui fournit des produits primordiaux pour l'économie, est source d'emplois directs, indirects et induits. Acteur majeur de la sécurité d'approvisionnement, elle est aussi engagée dans la transition énergétique, tournée vers les technologies du futur et l'amélioration constante de ses procédés et de ses produits, depuis l'exploration-production d'hydrocarbures jusqu'à la distribution finale de produits pétroliers.

Offrir des produits toujours plus performants et respectueux de l'environnement

Pour continuer à développer ses ventes sur le marché intérieur français, le groupe Esso innove et lance en France le programme Esso Synergy, qui porte sur la création d'un nouveau concept de station et le lancement de nouveaux carburants. Ainsi, Esso et ses partenaires revendeurs à la marque vont investir plusieurs millions d'euros en 2017 afin de convertir près de 400 stations à cette nouvelle image. La nouvelle génération de carburants Esso Synergy sera encore plus performante et permettra de réduire les émissions et les consommations*.

*Des tests sur route montrent que le Synergy gazole Supreme + d'Esso permet de réduire la consommation de carburant de 1,8% en moyenne.

Assurer la mobilité et contribuer au quotidien de chacun

Les carburants conventionnels couvrent aujourd'hui 90% des besoins du transport en France et continueront, pendant des décennies, d'assurer l'essentiel de la mobilité. La transition énergétique est un long processus pendant lequel le groupe Esso, acteur incontournable du raffinage et de la distribution de produits pétroliers, devra rester performant pour répondre aux besoins du marché. Par ailleurs, l'industrie du raffinage reste essentielle pour la pétrochimie qui fournit des matières intermédiaires servant de base à la fabrication de nombreux objets du quotidien. Le raffinage constitue donc une activité essentielle à nos sociétés modernes, et ses évolutions ouvrent sur des perspectives durables.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



La politique sur la gouvernance d'entreprise adoptée par le conseil d'administration fixe les règles que la société souhaite suivre en la matière.

Elle respecte les codes de bonne conduite existants dont elle adapte les principes à son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la société et veille à leur mise en œuvre. En accord avec les pouvoirs attribués par les assemblées d'actionnaires et l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et délibère sur les affaires la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leurs missions sont transmises aux administrateurs. Un comité d'audit a également été créé par le conseil d'administration. Sa mission, son organisation et ses principes de fonctionnement suivent les recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Différentes politiques d'entreprise organisent le système de contrôle interne et de gestion des risques de la société. Elles énoncent les valeurs fondamentales de la société en matière de conduite des affaires et prônent le strict respect des lois et réglementations en vigueur.

Ces politiques sont complétées par des standards de contrôle, des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. L'ensemble de ces textes de référence constitue le cadre dans lequel toutes les directions de l'entreprise doivent opérer.

Ce système de contrôle global assure une mise en œuvre efficace des ressources de l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés dans le respect des politiques de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et de maîtriser les risques.

P. 31

Rapport du président

sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

P. 36

Rapport des commissaires aux comptes

sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Esso S.A.F.

P. 37

Mandataires sociaux d'Esso S.A.F. en 2016

et présentation des administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée générale 2017

P. 39

Rémunération des mandataires sociaux

P. 42

Projets de résolutions

Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017

Rapport du président

sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du Code de commerce suivant lesquelles le président du conseil d'administration d'une société anonyme rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Esso S.A.F. tient à préciser en préliminaire qu'elle n'a pas choisi d'adopter de code de bonne conduite établi par les organisations représentatives des entreprises, tel que le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré conjointement par l'AFEP et le Medef car il ne lui semble pas adapté compte tenu de la composition de l'actionariat de la société et elle aurait été amenée à en écarter trop de dispositions.

En particulier la création des différents comités spécialisés ne répond pas à un besoin de la société notamment compte tenu de son organisation et de son fonctionnement. De même les prescriptions en matière d'administrateurs indépendants, de durée de mandat des administrateurs ne sont pas les mêmes que celles que la société a retenues.

Par exemple, en accord avec la politique sur le gouvernement d'entreprise de notre société, pour être considéré indépendant, un administrateur ne doit avoir aucune relation financière avec Esso, directement ou indirectement, excepté en sa qualité d'administrateur, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Esso S.A.F. compte actuellement trois administrateurs indépendants qui sont :

- Madame Marie-Hélène Roncoroni,
- Madame Marie-Françoise Walbaum,
- Monsieur Jean-Pierre Michel.

Esso S.A.F. précise également qu'elle n'a pas pris comme référence pour l'élaboration de ce rapport le cadre de référence de contrôle interne susceptible d'être utilisé par les sociétés françaises soumises aux obligations de la loi de sécurité financière. L'organisation du contrôle interne du groupe Esso S.A.F., comme exposé dans le rapport qui suit, repose sur un système conforme avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Adoption de règles de bonne conduite de gouvernement d'entreprise spécifiques à Esso S.A.F.

Le conseil d'administration de la société a adopté le 23 mars 2005 une politique sur le gouvernement d'entreprise qui fixe les règles que la société souhaite respecter en la matière. Cette politique sur le gouvernement d'entreprise est disponible sur le site internet de la société. Elle respecte l'esprit des codes de bonne conduite existants et ne s'en éloigne que pour en adapter les principes à son organisation et son fonctionnement (par exemple la société n'a pas créé de comité de sélection ou de nomination ou de comité de rémunération). Elle a été révisée le 23 mars 2011 et le 6 novembre 2013 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise.

Le conseil d'administration a également créé un comité d'audit lors de sa séance du 2 avril 2008 qui fera l'objet d'un développement spécifique dans le présent rapport.

Par ailleurs le conseil d'administration a examiné lors de sa réunion du 28 novembre 2008 les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Il a décidé d'adopter ces

recommandations, constatant qu'elles étaient très proches des pratiques d'Esso S.A.F., à l'exception du cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil d'administration a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. En particulier, l'attribution d'actions de performance par la société Exxon Mobil Corporation explique que le conseil d'administration ne détermine pas les éléments variables de la rémunération du dirigeant mandataire social ni ses conditions d'attribution. Cette position a été communiquée et mise en ligne sur le site internet de la société le 5 décembre 2008.

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et compte tenu de la taille de son conseil qui ne dépasse pas huit membres, la société aura d'ici 2017 l'obligation d'instaurer une proportion d'administrateurs de chaque sexe telle que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne pourra être supérieur à deux. La société assure donc la représentativité requise puisque le conseil est actuellement composé de quatre hommes et de deux femmes.

Préparation et organisation des travaux du conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il a adopté un règlement intérieur disponible sur le site internet de la société. Ce règlement a été révisé le 22 mars 2017 pour tenir compte des évolutions en matière de gouvernement d'entreprise et de l'entrée en vigueur du règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Lorsque des décisions sont à prendre par le conseil d'administration, les détails nécessaires à la prise de décision sont présentés, soit sous la forme d'un projet de rapport du conseil préparé par les différentes directions concernées, soit par un exposé du président-directeur général.

Les administrateurs non-salariés ont accès à leur demande aux cadres dirigeants de la société et aux autres salariés, pour discuter des activités et de la marche de la société. Une information concernant les affaires de la société est fournie au conseil d'administration par la Direction d'Esso S.A.F. en présence des commissaires aux comptes. Toutefois, le conseil d'administration a le droit de faire appel à des consultants extérieurs, y compris des experts comptables, avocats ou autres experts, lorsqu'il l'estime utile. Les honoraires et dépenses de ces consultants sont pris en charge par la société.

Le conseil d'administration revoit périodiquement la performance des activités et les objectifs stratégiques de la société, et en particulier les performances en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels et établit le rapport de gestion. Les projets de rapport de gestion, préparés par la Direction de la Communication et des Relations extérieures, les projets de comptes semestriels et annuels, préparés par la Direction du Contrôle financier, et les conventions réglementées, rassemblées par le Secrétariat général, sont communiqués à tous les administrateurs. En 2016, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises.

Le conseil d'administration a procédé en 2016 à une évaluation de sa mission. Il ressort de cette évaluation que les administrateurs sont satisfaits du fonctionnement actuel du conseil d'administration.

Le 6 novembre 2013, le conseil a adopté une charte des conventions réglementées en application de la proposition n° 20 de la recommandation n° 2012-05 de l'AMF. Cette charte a été révisée lors de la réunion du conseil d'administration du 25 mars 2014.

Le conseil peut créer les comités spécialisés qu'il estime nécessaires ou opportuns pour l'assister dans la conduite des affaires de la société.

Le conseil a fait le choix de ne pas dissocier la fonction de président du conseil d'administration de celle de directeur général et fixe la rémunération du président-directeur général.

Le président ne peut réaliser les opérations suivantes :

- consentir des prêts en nature ou en numéraire d'un montant supérieur à 20% du capital de la société pour chaque opération,
- contracter des emprunts à plus d'un an d'un montant supérieur à 50 millions d'euros pour chaque emprunt, cette limitation ne s'appliquant pas à des emprunts remboursables au gré d'Esso S.A.F. sans pénalité,
- consentir sur les biens immobiliers des hypothèques dont le montant en principal excède 20% du capital de la société,
- vendre des immeubles, groupes de parts de sociétés immobilières, fonds de commerce ou concessions, ou tout autre actif immobilisé dont le prix de vente ou la valeur nette comptable à la date du dernier exercice clôturé excède vingt pour cent du capital de la Société,
- faire à des sociétés constituées ou à constituer des apports d'un montant supérieur à 20% du capital d'Esso S.A.F.

Dans le cadre de la résolution bancaire adoptée par le conseil d'administration et revue tous les deux ans, le président du conseil d'administration et directeur général, agissant conjointement soit avec le directeur administratif et financier, soit avec le trésorier est autorisé à procéder à l'ouverture et à la fermeture de comptes bancaires au nom de la société auprès de banques, établissements financiers ou autres organismes récepteurs de fonds qui auront été choisis conjointement par au moins deux personnes parmi les personnes mentionnées ci-dessus.

Des délégations de pouvoir signées conjointement peuvent être accordées à des personnes désignées pour opérer les comptes de la société sous réserve de l'application du principe de double signature pour toute personne mentionnée ci-dessus et pour toutes les opérations significatives définies dans les procédures internes.

Le conseil a autorisé le président du conseil d'administration et directeur général agissant conjointement à conclure au nom de la société, soit avec Exxon Mobil Corporation, soit avec l'une de ses affiliées, divisions ou centres de trésorerie régionaux, une convention de services par laquelle une de ces entités assurera la gestion et l'administration opérationnelle des comptes bancaires de la société (à l'exclusion de l'ouverture et de la fermeture des comptes eux-mêmes).

Une telle convention avec l'une de ces entités ne peut être conclue que si cette dernière a elle-même adopté une résolution bancaire revue périodiquement par ses propres instances de direction.

Le conseil a autorisé le président à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société dans la limite de 20 millions d'euros, et ce jusqu'au 30 juin 2017. Le président du conseil d'administration et directeur général a également été autorisé par le conseil à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals et garanties au nom de la société, sans limitation de montant et à déléguer les pouvoirs définis aux paragraphes précédents.

Comité d'audit d'Esso S.A.F.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-29 du Code de commerce, le comité d'audit exerce ses attributions sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

La mission, l'organisation et les principes de fonctionnement du comité prennent en compte la recommandation de l'Autorité des marchés financiers de se référer au rapport du groupe de travail sur le comité d'audit publié le 22 juillet 2010.

Le comité d'audit est actuellement composé de trois administrateurs n'exerçant pas de responsabilité opérationnelle au sein de la société et nommés en conseil d'administration.

Il comprend deux administrateurs indépendants selon la définition retenue par Esso S.A.F. Son président est également désigné par le conseil d'administration.

Le comité se réunit chaque fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an sur convocation de son président ou du président du conseil d'administration. Les délibérations du comité sont constatées par des procès-verbaux signés par deux des membres présents.

Des jetons de présence fixés par le conseil d'administration sont versés aux administrateurs membres du comité d'audit effectivement présents aux réunions du comité.

Le rôle du comité d'audit est défini par l'article L823-19 du Code de commerce et complété par le conseil d'administration dans son règlement intérieur. Le comité est notamment chargé des missions suivantes :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et comptable, et le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité;
 - établir un dialogue avec les directions fonctionnelles des sociétés du groupe et en particulier la Direction du Contrôle financier et la Division Audit, afin de revoir l'efficacité des procédures internes de contrôle de l'information financière et assurer un suivi de l'efficacité du système de gestion des risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et notamment sur le patrimoine de la société;
 - participer à la procédure de sélection des commissaires aux comptes, en veillant à leur indépendance, en particulier concernant le bien-fondé des prestations de services autres que la certification des comptes;
 - suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission, en tenant compte des constatations et conclusions éventuelles du Haut-Commissariat aux Comptes (H3C), en instituant une relation directe avec eux, afin :
 - de prendre connaissance de leur programme de travail,
 - de s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer correctement leur mission,
 - de revoir avec eux les conclusions de leurs travaux;
 - approuver les services rendus par les commissaires aux comptes et leurs réseaux autres que la certification des comptes;
 - rendre compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.
- En 2016, le comité d'audit s'est réuni trois fois et a été amené à examiner les points suivants qui ont fait l'objet d'un compte rendu en conseil d'administration :
- intervention des commissaires aux comptes concernant l'arrêté annuel 2015 des comptes du groupe Esso S.A.F.,

- revue finale du rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques,
- intervention des commissaires aux comptes concernant l'arrêté au 30 juin 2016 des comptes du groupe Esso S.A.F.,
- audit légal des comptes des sociétés cotées : synthèse de l'évolution législative récente,
- services fournis par le groupe ExxonMobil et coûts facturés en 2015,
- approbation des services fournis et facturations par les commissaires aux comptes du groupe Esso S.A.F. en 2016 : services liés et non liés aux missions d'audit,
- prise en compte des passifs environnementaux et principaux projets de remédiation en cours,
- financement du groupe, environnement de taux et impacts pour le groupe Esso S.A.F. et traitement comptable des intérêts négatifs,
- rapports d'audit interne et irrégularités enregistrées de juillet 2015 à septembre 2016,
- points d'attention concernant l'arrêté comptable 2016,
- mise à jour du règlement intérieur du comité d'audit faisant suite à la réforme de l'audit introduite par l'ordonnance du 17 mars 2016.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La position du conseil d'administration sur les recommandations de l'AFEP/Medef du 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé a été évoquée dans la partie du présent rapport sur les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la société.

Les éléments de rémunérations et avantages accordés au président du conseil d'administration et directeur général sont définis en cohérence avec les standards internes applicables aux cadres et dirigeants du groupe. Ces éléments de rémunération sont présentés au conseil d'administration et soumis à son vote.

Le montant des jetons de présence pour les administrateurs non-salariés est déterminé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et est revu chaque année. Il est fixé en tenant compte des pratiques du marché, de la taille et des activités d'Esso S.A.F. et des responsabilités des administrateurs.

Modalités de participation à l'assemblée générale des actionnaires

Les règles en matière de participation des actionnaires sont définies dans l'article 37 des statuts de la société. Les principes sont rappelés ci-dessous :

- Pour assister personnellement, se faire représenter ou voter par correspondance à l'assemblée générale des actionnaires de la société, toute personne doit justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement et de sa qualité d'actionnaire deux jours ouvrés au moins avant l'assemblée :
- soit par l'inscription de ses actions en compte courant nominatif auprès de CM-CIC Market Solutions (actions nominatives)
 - soit par la remise à CM-CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier habilité, teneur de son compte (banque, La Poste, société de bourse,...).

Comment assister à l'assemblée ?

Une carte d'admission, indispensable pour être admis à l'Assemblée et y voter, est délivrée sur demande écrite.

Comment participer à l'assemblée par procuration ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par procuration.

Il est possible de se faire représenter par le Président ou par une autre personne (conjoint ou partenaire pacsé, un autre actionnaire ou toute autre personne physique ou morale de son choix).

Comment voter à distance ?

Il convient de faire parvenir à CM-CIC Market Solutions – Middle Office Emetteur – 6, Avenue de Provence – 75452 PARIS Cedex 09, dans les délais impartis dans la convocation, soit directement (actions nominatives), soit par l'entremise d'un intermédiaire financier (actions au porteur), le formulaire de vote par correspondance ou par procuration en optant pour le vote par correspondance et en exprimant un vote pour chaque résolution.

Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Cadre général, organisation et périmètre d'application

Un système de management (CIMS – Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités.

Ce système est articulé autour de sept principes à partir desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

- implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie,
- évaluation et gestion du risque,
- développement, gestion et amélioration des processus opérationnels,
- gestion du personnel et formation,
- gestion du changement,
- identification et résolution des faiblesses de contrôle,
- évaluation du système de contrôle.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant sur les exigences de la loi Sarbanes-Oxley. S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la Direction du Contrôle financier.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial).

Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Principes de gestion contrôlée

Les politiques de conduite des affaires énoncent les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec toutes les lois concernant le respect de la concurrence. La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces règles et ces lois.

Un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect des politiques et procédures prescrites par la Direction Générale, repose sur la hiérarchie à tous échelons.

Les contrôles nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise sont répertoriés au sein d'un manuel qui contient l'ensemble des standards adoptés par la société (création d'entités juridiques, délégation de pouvoirs, financements, investissements, opérations de change, gestion du personnel, gestion de systèmes informatiques et réseaux, protection de l'information, gestion des contrats, etc.), ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Une partie significative de l'activité de contrôle interne est construite autour des aspects financiers.

Les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- comptabilité financière,
- comptes bancaires,
- paiements,
- comptabilité matière,
- facturation et encaissements,
- crédit et recouvrement des créances,
- immobilisations,
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Les procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité dans tous les domaines informatiques sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et de prévenir les accès non justifiés aux informations de la société.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent en détail de règles et procédures à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (Operations Integrity Management System) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.

Comme elle l'a toujours fait jusqu'à présent, la société continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de la structure de la demande de ses marchés induits par les effets du changement climatique. En outre, la société a également développé pour ses installations des plans de réponse aux aléas climatiques en conformité avec les exigences réglementaires. Afin de réduire ses consommations d'énergie, en plus d'un suivi permanent, renforcé notamment par la décision de la plateforme de Port-Jérôme/Gravenchon d'être certifiée ISO 50001, tous les investissements réalisés par la société ou en cours d'étude intègrent une composante efficacité énergétique compatible avec ses propres critères de rentabilité. Les carburants fabriqués par les raffineries de la société contribuent également à réduire les émissions en aval dans le secteur des transports grâce à leur basse teneur en soufre améliorant la performance environnementale des moteurs. La formulation des lubrifiants, bénéficiant de l'expertise mondialement reconnue du groupe ExxonMobil dans ce domaine, participe aussi à ces réductions.

Un système de pouvoirs internes délégués vient compléter le cadre de contrôle fixé par les politiques, les standards de contrôle et les procédures opérationnelles. Ces délégations de pouvoirs ont été définies pour tous les salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/déévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers).

Des pouvoirs bancaires et autres pouvoirs externes (procuration en douane et diverses) sont également en place.

Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application de la méthode CIMS (Contrôles Irréprochables par une Méthode Systématique) évoquée précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société.

Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes.

Chacun des comptes de bilan a un «propriétaire» (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la Direction du Contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation.

La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au contrôleur et d'une vérification indépendante annuelle.

Le directeur du Contrôle financier (ou Controller) a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la Direction du Contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la Direction du Contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la Direction Générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Suivi et évaluation du système de contrôle

La Direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les 14 audits internes menés en 2016 ont couvert les activités de raffinage, de logistique, d'achat et de vente de produits pétroliers et huiles de base, les fonctions de support (comptabilité fournisseurs, achats, ressources humaines) et des participations significatives de la société. La conduite de ces activités a été jugée par l'Audit interne satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue, soit de manière centralisée au sein de la Direction du Contrôle financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise (raffinage, lubrifiants et spécialités, lignes de vente carburants et combustibles, fonctions de support, etc.), formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ils aident également la direction de ces fonctions à évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Chaque dirigeant de l'entreprise doit chaque année, dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, certifier qu'à sa connaissance, les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Cette certification reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus. Elle doit identifier les éventuelles déviations aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la Direction du Contrôle financier ou de la Direction Juridique. Une revue de pratique des affaires a eu lieu en 2016.

Le 22 mars 2017.

Hervé Brouhard

Président du conseil d'administration et directeur général d'Esso S.A.F.

Rapport des commissaires aux comptes,

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Esso S.A.F. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

1. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président, ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission, font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

2. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly et Courbevoie, le 14 avril 2017

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux-Guillemot
Associée

Présentation

des mandataires sociaux et des administrateurs

Mandataires sociaux d'Esso Société Anonyme Française en 2016 / Mandats et fonctions



Hervé BROUHARD

Lead Country Manager et Directeur Planning et Stratégie d'Esso Société Anonyme Française
Président du conseil d'administration et Directeur général et Administrateur d'Esso Société Anonyme Française
Président de :
Esso France
Esso Raffinage
ExxonMobil France Holding S.A.S.
Gérant de :
ExxonMobil Chemical France
ExxonMobil Investissement jusqu'au 26 juillet 2016
Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés, en abrégé « S.F.L.A. »



Philippe DUCOM

Lead Country Manager d'ExxonMobil Saudi Arabia
Président du conseil d'administration et Directeur général et Administrateur d'ExxonMobil Saudi Arabia Inc.
Vice-Président et Administrateur de :
Exxon Chemical Arabia Inc.
ExxonMobil Chemical Qatar Limited
Mobil Petromin Sales and Supply Corporation
Mobil Yanbu Petrochemical Company Inc.
Président et Administrateur de :
Exxon Chemical Services Arabia Inc.
Exxon Chemical Services Middle East Inc.
ExxonMobil Saudi Arabia (Red Sea) Limited
ExxonMobil Saudi Arabia (Southern Ghawar) Limited
Mobil Industrial Services Corporation
Administrateur de :
Al-Jubail Petrochemical Company
Esso Société Anonyme Française
Saudi Aramco Mobil Refinery Company Ltd.
Saudi Yanbu Petrochemical Co.



Antoine du GUERNY

Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso Société Anonyme Française
Administrateur d'Esso Société Anonyme Française
Représentant permanent d'Esso Société Anonyme Française,
Administrateur de Société des Transports Pétroliers par Pipeline (TRAPIL).



Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire et Directeur général en charge des opérations de Vallourec
Président du conseil de surveillance de Vallourec Deutschland GmbH
Directeur général et Administrateur de Vallourec Tubes
Gérant de Vallourec One
Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP (États-Unis)
Administrateur de :
Esso Société Anonyme Française
Vallourec Drilling Products USA, Inc (États Unis)
Vallourec Heat Exchanger Tubes jusqu'au 29 avril 2016
Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia jusqu'au 29 avril 2016
Vallourec Holdings, Inc. (États-Unis)
Vallourec Industries, Inc. (États-Unis)
Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni)
Vallourec Services
Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil (Brésil) jusqu'au 30 septembre 2016
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (Brésil) à compter du 1^{er} octobre 2016
Vallourec Tubos Do Brasil S.A (Brésil)
Vallourec USA Corporation (États-Unis)
VAM USA LLC (États-Unis)



Marie-Hélène RONCORONI

Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères
Vice-Présidente du conseil de surveillance et Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au conseil de surveillance de Peugeot S.A.
Directeur Général Délégué de Société Anonyme de Participations - SAPAR
Vice-Présidente et Administrateur de FFP
Administrateur de :
Assurance Mutuelles de France
Esso Société Anonyme Française
Établissements Peugeot Frères
LISI
Société Anonyme de Participations - SAPAR



Marie-Françoise WALBAUM

Administrateur de :
Esso Société Anonyme Française
FFP
IMERYS
THALES
Censeur puis **Membre du conseil de surveillance** d'Isatis Capital à compter du 15 décembre 2016

Présentation

des administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée générale 2017



Hervé BROUHARD

Date de naissance: 24 septembre 1961

Formation:
Ingénieur - École Nationale Supérieure d'Électricité et de mécanique de Nancy

Fonction exercée actuellement:
Directeur Industriel d'ExxonMobil Chemical France

Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Administrateur d'Esso S.A.F.

Activités professionnelles au cours des cinq dernières années:
Jusqu'au 10 mai 2017:

Président du conseil d'administration et Directeur général d'Esso S.A.F.

Directeur Planning et Stratégie

Jusqu'au 1^{er} mai 2017:

Président d'Esso France S.A.S.

Président d'ExxonMobil France Holding S.A.S.

Président d'Esso Raffinage

Gérant de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.

Gérant d'ExxonMobil Chemical France

Global Logistics Optimization Advisor, Refining and Supply, ExxonMobil HeadQuarter USA

Nombre d'actions de la société détenue: 5



Antoine du GUERNY

Date de naissance: 9 mai 1959

Formation:
• École Supérieure de Commerce de Paris
• Maîtrise de droit des affaires de l'Université de Paris-Panthéon Assas

Fonction exercée actuellement:
Président du conseil d'administration et Directeur général d'Esso S.A.F. depuis le 10 mai 2017

Directeur Administratif et Financier et Contrôleur d'Esso S.A.F. depuis 2004

Contrôleur Financier Raffinage Distribution Europe du Nord

Fonctions exercées dans d'autres sociétés

Depuis le 1^{er} mai 2017:

Président d'Esso France S.A.S.

Président d'ExxonMobil France Holding S.A.S.

Président d'Esso Raffinage

Gérant de Société Mobil de Recherche et de Fabrication de Lubrifiants et Assimilés S.A.S.

Gérant d'ExxonMobil Chemical France

Représentant permanent d'Esso S.A.F., administrateur de la Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL)

Nombre d'actions de la société détenue: 5



Philippe DUCOM

Date de naissance: 5 janvier 1965

Formation: École Polytechnique, École des Mines de Paris (Ingénieur civil)

Fonction exercée actuellement:
Président ExxonMobil Saudi Arabia Inc., Arabie saoudite

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années:
ExxonMobil Europe Middle-East Africa Chemical Manufacturing Director

Chairman of the Board, Tonen General

Mandats sociaux dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue: 5



Jean-Pierre MICHEL

Date de naissance: 17 mai 1955

Formation: Ingénieur de l'École Polytechnique

Fonction exercée actuellement:
Depuis 6 ans membre du Directoire de Vallourec et Directeur Général en charge des Opérations

Mandats sociaux dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue: 100



Marie-Hélène RONCORONI

Date de naissance: 17 novembre 1960

Formation:

IEP Paris

Fonction exercée actuellement:
Directeur Général Délégué d'Établissements Peugeot Frères

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Directeur Général Délégué de Société Anonyme de Participations - SAPAR

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années:

Vice-Présidente de FFP

Membre du Conseil de surveillance de Peugeot S.A.

Mandats sociaux dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux).

Nombre d'actions de la société détenue: 5



Marie-Françoise WALBAUM

Date de naissance: 18 mars 1950

Formation:

Diplômée en sociologie, licenciée en sciences économiques

Activité professionnelle au cours des cinq dernières années:

Responsabilité des activités participations compte propre du Groupe BNP PARIBAS (actions cotées, actions non cotées, fonds d'investissement)

Mandats sociaux dans différentes sociétés

(voir liste dans la présentation des mandataires sociaux)

Nombre d'actions de la société détenue: 5

Rémunération des mandataires sociaux

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le conseil d'administration d'Esso S.A.F. a examiné les recommandations adoptées par l'AFEP et le Medef le 6 octobre 2008 concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration a décidé d'adopter ces recommandations à l'exception toutefois du non cumul contrat de travail et mandat social. Sur ce point précis, le conseil a considéré que ce cumul reste acceptable en son sein compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe. La rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés est perçue au titre de leur contrat de travail et non de leur mandat. Les tableaux de rémunérations concernent les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F.:

Mandataire social dirigeant salarié d'Esso S.A.F.:

Monsieur Hervé Brouhard, président du conseil d'administration et directeur général.

Mandataires sociaux non dirigeants:

Madame Marie-Françoise Walbaum, Monsieur Antoine du Guerny, directeur administratif et financier, Madame Marie-Hélène Roncoroni, Monsieur Philippe Ducom, Monsieur Jean-Pierre Michel.

1- Tableau de synthèse des rémunérations en euros et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Hervé Brouhard	2015	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)*	335 562	366 723
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 7)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	396 823	428 785

2- Tableau récapitulatif des rémunérations en euros de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Hervé Brouhard	Montants au titre de 2015		Montants au titre de 2016	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	209 886	209 886	223 641	223 641
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle (1)	24 228	28 694	16 551	-
Rémunération exceptionnelle (1)	24 223	24 223	16 643	16 643
Jetons de présence	-	-	-	-
Autres (2)	46 156	46 156	53 523	53 523
Avantages en nature, participation et intéressement... (3)	31 069	31 069	56 365	56 365
Total en euros	335 562	340 029	366 723	350 172

(1) Rémunérations versées à discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendant du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné.

La rémunération variable pluriannuelle n'est payée que lorsqu'un montant prédéterminé de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation a été atteint. La rémunération exceptionnelle est payée dans l'année d'attribution. Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(2) Paiement par Exxon Mobil Corporation de dividendes équivalents sur les actions ou unités d'actions de performance attribuées (voir tableaux 5 et 6) et non encore débloquées et sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales employeur.

(3) Ces avantages correspondent à une voiture de fonction, à une indemnité logement, à la participation et intéressement résultant de l'exercice précédent et à l'abondement par l'employeur aux versements sur le Plan d'Épargne Entreprise et Perco. Tous ces avantages découlent de la politique générale de l'emploi en vigueur chez Esso S.A.F.

3- Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

	Année d'attribution	Bénéfice/action	Unités	Montants versés (1)	Date de versement
Monsieur Hervé Brouhard	2014	6,5 USD	5 983		
	2015	6,5 USD	3 970		
	2016	6,5 USD	2 708		

Rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation au cours de l'exercice.

(1) Les rémunérations variables pluriannuelles versées par Exxon Mobil Corporation sont traitées comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales.

Elles sont versées lorsque le montant de bénéfice par action d'Exxon Mobil Corporation fixé au moment de l'attribution est atteint ou au plus tard 3 ans après la date d'attribution.

En 2016, aucun versement n'a été effectué.

4- Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues en euros par les mandataires sociaux non dirigeants

Jetons de présence	Montants versés en 2015	Montants versés en 2016
Madame Marie-Françoise Walbaum	35 000 (1)	35 000 (1)
Monsieur Jean Pierre Michel	17 500	17 500
Monsieur Marie-Hélène Roncoroni	35 000 (1)	35 000 (1)
Monsieur Philippe Ducom	-	-
Total des jetons de présence en euros	87 500	87 500
Autres rémunérations		
Monsieur Antoine du Guerny		
- Rémunération fixe	216 141	217 187
- Rémunération variable pluriannuelle (3)	21 902	-
- Rémunération exceptionnelle (3)	16 055	11 095
- Jetons de présence	-	-
- Autres (3)	34 943	36 40
- Avantages en nature, participation et intéressement (3)	7 602	10 389
- Autres rémunérations	(2)	(2)

Les jetons de présence versés par Esso S.A.F. concernent les séances du conseil d'administration et du comité d'audit. Les administrateurs salariés ne touchent pas de jetons de présence.

(1) Y compris jetons de présence versés au titre du comité d'audit.

Autres rémunérations:

(2) Voir détail fourni dans les tableaux 5 et 6.

(3) Les éléments de rémunération versés au mandataire social salarié non dirigeant sont identiques aux éléments de rémunération du mandataire social dirigeant à l'exception de l'indemnité logement. Se référer aux explications présentées en notes du tableau n° 2.

5- Actions de performance attribuées à chaque mandataire social concerné

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	
N° et date du plan	(1)
Valeur unitaire	82,46 €
Date d'attribution	30/11/2016
Date de disponibilité des actions ou unités d'actions	50% le 30/11/2019 50% le 30/11/2023
Liste nominative	
Monsieur Hervé Brouhard	5 200
Monsieur Antoine du Guerny	3 000
Monsieur Philippe Ducom	11 000

(1) Attribution gratuite d'actions ou d'unités d'actions Exxon Mobil Corporation en 2016, à la discrétion d'Exxon Mobil Corporation et dépendante du niveau de responsabilités et de la contribution du personnel concerné. 50% des actions ou unités d'actions attribuées sont bloquées pendant 3 ans, le solde restant bloqué 4 années supplémentaires. Pendant la période de blocage, les attributaires bénéficient du paiement des dividendes (ou de dividendes équivalents pour les unités d'actions) payés par Exxon Mobil Corporation. À titre d'information, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 87,695 \$ pour la date du 30/11/2016, soit 82,46 € (taux de change de 1,0635 \$/€ au 30/11/2016).

Esso S.A.F. n'a pas de plan d'attribution de ses actions.

6- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social concerné

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux concernés (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Monsieur Hervé Brouhard (2)	(1)	1 900	81,99 €	2013
		1 500	81,78 €	2009
Monsieur Antoine du Guerny	(1)	1 300	81,99 €	2013
		1 500	81,78 €	2009
Monsieur Philippe Ducom	(1)	5 500	81,99 €	2013
		3 000	81,78 €	2009

Actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation devenues disponibles à l'issue d'une période de blocage de trois ou sept ans après leur attribution.

(1) Les montants correspondants au déblocage des actions ou unités d'actions attribuées et déblocées par Exxon Mobil Corporation sont traités comme des salaires sur lesquels Esso S.A.F. acquitte les cotisations sociales. À titre d'information, pour les actions attribuées en 2013, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 86,845\$ correspondant à la date de déblocage du 26/11/2016, soit 81,99 € (taux de change de 1,0592 \$/€ au 26/11/2016). Pour les actions attribuées en 2009, le cours de l'action ExxonMobil retenu était de 86,7000 \$ correspondant à la date de déblocage du 24/11/2016 soit 81,78 € (taux de change de 1,0602 \$/€ au 24/11/2016).

(2) Rappel des attributions d'actions ou unités d'actions Exxon Mobil Corporation attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, au cours des années précédentes et non encore disponibles: Monsieur Hervé Brouhard: année 2010: 1 500, année 2011: 1 500, année 2012: 1 700, année 2013: 1 900, année 2014: 4500, année 2015: 5200, année 2016: 5200.

7- Information sur les attributions d'options d'actions aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés du groupe Esso S.A.F. conformément à l'article L225-184 du Code de commerce

Au 31/12/2016, il n'y avait aucun programme ouvert d'attribution d'options d'actions bénéficiant au mandataire social dirigeant d'Esso S.A.F., aux mandataires sociaux ou salariés d'Esso S.A.F.

8- Autres engagements vis-à-vis des dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2016

	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Monsieur Hervé Brouhard (2)	X (1)		X (1)			X (3)		X (3)

(1) Le conseil d'administration de la société dans sa séance du 28 novembre 2008 a considéré que le cumul contrat de travail de salarié de la société Esso S.A.F. et mandat social restait acceptable en l'espèce compte tenu de la structure de l'actionariat de la société et de la pratique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants salariés qui est établie en parfaite cohérence avec le système de rémunération de l'ensemble des salariés du groupe.

(2) Un dirigeant mandataire social salarié d'Esso S.A.F. bénéficie des mêmes régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance que ceux applicables à tous les salariés de la société dont le détail est fourni au paragraphe 9 ci-dessous, conformément à l'art. 225-102-1 du Code de commerce.

(3) La société n'a aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou encore à l'existence d'une clause de non concurrence, à l'exception des engagements au titre du régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés d'Esso S.A.F.

9- Autres éléments de rémunération conformément à l'article 225-102-1 du Code de commerce.

Engagements de retraite des mandataires sociaux

Pour chaque mandataire social bénéficiant du plan de retraite d'Esso S.A.F. également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. il est indiqué ci-dessous:

- le montant de l'engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi calculé en fin d'exercice incluant les charges et contributions sociales afférentes: congé de fin de carrière, indemnité de départ à la retraite, participation à la prévoyance santé et rente de retraite supplémentaire article 39 - avec une rente différentielle cristallisée à la date du 31/12/2015 et l'acquisition progressive tout au long de la carrière des intéressés, à compter du 01/01/2016, d'une rente additive jusqu'à la date de sa cessation d'activité ou la date à laquelle le salarié est en mesure d'obtenir la liquidation à taux plein de sa pension du régime général de Sécurité sociale si elle est antérieure.

- la rente annuelle de retraite supplémentaire article 39 qui serait potentiellement versée par Esso S.A.F. à compter de la date anticipée de liquidation sans abattement de la pension de vieillesse du régime général de la Sécurité sociale, et constatée sur la base de la rémunération de l'exercice 2016.

(K€)	Engagement relatif aux avantages postérieurs à l'emploi (*)		Rente annuelle de retraite supplémentaire Art 39.	
	31/12/15	31/12/16	31/12/15	31/12/16
Monsieur Hervé Brouhard Dont taxes et charges sociales	1 332 270	1 402 278	37	33
Monsieur Antoine du Guerny Dont taxes et charges sociales	1 274 259	1 274 259	34	32

(*) Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans la note 4.1 aux comptes consolidés

- les montants versés en 2016 par Esso S.A.F. dans le cadre d'un plan additionnel de retraite supplémentaire par capitalisation à cotisations définies (article 83).

Esso S.A.F. a cotisé 5 136 euros pour Monsieur Hervé Brouhard et 5 136 euros pour Monsieur Antoine du Guerny.

- les montants versés en 2016 par Esso S.A.F. dans le cadre de l'abondement aux versements volontaires à un Plan d'épargne retraite collectif (Perco).

Esso S.A.F. a versé 1 550 euros pour Monsieur Hervé Brouhard et 1 550 euros pour Monsieur Antoine du Guerny.

Prévoyance

Monsieur Hervé Brouhard et Monsieur Antoine du Guerny bénéficient du même régime de Prévoyance décès-invalidité également applicable à tous les salariés du groupe Esso S.A.F. et mis en place par un accord collectif du 23 décembre 2008. Ce régime, intégralement financé par l'employeur, prévoit en cas de décès le versement d'un capital, d'une rente viagère de conjoint survivant et de rentes d'orphelins et, en cas d'invalidité, le versement d'une rente viagère. Le versement des prestations est assuré par GENERALI.

Opérations sur les titres de la société par les dirigeants et/ou personnes liées

La société n'a pas été informée de l'existence d'opérations réalisées sur ses titres durant l'exercice 2016 par ses dirigeants et/ou les personnes qui leur sont liées, conformément à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier.

Projet de Résolutions

Assemblée générale ordinaire
du 21 juin 2017



Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

Le report à nouveau de l'exercice précédent a été modifié à l'ouverture de l'exercice 2016 pour tenir compte de l'impact du changement de méthode comptable concernant la comptabilisation de l'impôt du groupe fiscal intégré.

Report à nouveau à l'ouverture de l'exercice 2016	21 468 973,89 euros
Impact du changement de méthode	19 742 830,00 euros
Report à nouveau après changement de méthode	41 211 803,89 euros

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, décide d'affecter les résultats disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2016	312 917 076,50 euros
Report à nouveau avant affectation	41 211 803,89 euros
Soit un total de	354 128 880,39 euros

Dont l'affectation suivante est proposée :

Réserve facultative pour fluctuation des cours	200 000 000,00 euros
Autres réserves facultatives	65 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	89 128 880,39 euros
Soit un total de	354 128 880,39 euros

L'assemblée générale constate que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2016.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Brouhard pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Ducom pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Michel pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Roncoroni pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Douzième résolution

L'assemblée générale fixe à 87 500 euros le montant brut des jetons de présence alloués au conseil d'administration pour le mandat relatif à l'exercice 2017 expirant en juin 2018.

Treizième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Principaux facteurs de risques

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire commercial ou financier des marchés dans lesquels il opère, principalement :

- risques liés à l'activité de Raffinage Distribution,
- risques industriels et environnementaux,
- risques liés aux effets du changement climatique
- risques accidentels et politique d'assurance,
- risques de marché : matières premières et produits pétroliers,
- risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts,
- risques de crédit,
- risque de liquidité,
- autres risques :
 - risques de non-conformité,
 - risques liés aux systèmes d'information.

La description de ces principaux facteurs de risques et incertitudes figure dans la note annexe 9 des comptes consolidés.

Le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et procédures de contrôle interne et de gestion des risques (p. 31) expose l'approche de la société en matière de gestion des risques par des systèmes de gestion spécifiques qui permettent d'identifier et de prévenir les risques opérationnels ou financiers significatifs dans les différentes activités de la société et en particulier les opérations des sites industriels, la qualité des produits, la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ainsi, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents opérationnels le système OIMS (Operations Integrity Management System) de gestion de l'intégrité des opérations et l'EBP (Environnement Business Planning) permettent à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement comme cela est également exposé dans le rapport sur la Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (p. 46).

Procédures et litiges en cours

Au 31 décembre 2016, des procédures sont toujours en cours concernant le groupe Esso S.A.F.

L'évolution de la principale procédure en cours est précisée dans la note annexe 8 aux comptes consolidés.

Risques liés aux effets du changement climatique

Comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de la structure de la demande de ses marchés induits par les effets du changement climatique. Par ailleurs, les installations du groupe ont développé des plans de réponse aux aléas climatiques (gel, inondations...) en conformité avec les exigences réglementaires.

Montant global des charges non fiscalement déductibles

Le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts (art. 223 quarter du CGI) s'établit à 325 645 euros pour le groupe Esso S.A.F. au titre de l'exercice 2016 et correspond à une charge d'impôt supporté en raison du caractère non déductible de ces dépenses pour un montant de 112 121 euros. Il s'agit de la partie non déductible des loyers versés dans le cadre de contrats de location longue durée d'automobiles.

Informations sur les délais de paiement

Au 31 décembre 2016

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2016	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	236,4	4,4	219,1	12,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	538,7		538,7	
Total	775,1	4,4	757,8	12,9

Au 31 décembre 2015

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	au 31 décembre 2015	Montant des dettes échues	Montant des dettes non échues	
			0-1 mois	1-2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	259,0	3,9	243,1	12,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	174,5		174,5	
Total	433,5	3,9	417,6	12,0

Responsabilité sociale, sociétale
et environnementale

AGIR DE FAÇON RESPONSABLE



Ce rapport concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe Esso, soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, un ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini en fonction de chaque indicateur de performance et sera détaillé explicitement dans le paragraphe concerné. L'UES** ESAF-ERSAS concerne les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

*Calculé sur la base du nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.
**Unité Économique et Sociale.

En tant que fournisseur majeur de produits pétroliers, Esso articule son projet d'entreprise autour de quatre valeurs fortes : la sécurité, le respect de l'environnement, l'efficacité énergétique et, enfin, le développement social et économique des territoires.

P. 48
Sécurité et santé

P. 52
Données sociales

P. 56
Données environnementales

P. 62
Données sociétales

Conformément à l'article 225 de la loi Grenelle II et ses exigences de transparence, Esso publie dans ce rapport 43 thématiques de référence , toutes rigoureusement vérifiées par un organisme tiers indépendant et certifié. Ces indicateurs se réfèrent à des systèmes éprouvés au sein du groupe ExxonMobil comme l'OIMS (Operations Integrity Management System) pour les normes opérationnelles de santé et sécurité, l'EBP (Environmental Business Plan) pour l'environnement et SHARP (SAP RH) pour les ressources humaines.

SÉCURITÉ ET SANTÉ



La sécurité est profondément ancrée dans la culture d'entreprise du groupe Esso. La recherche d'une efficacité toujours plus grande s'appuie sur la gestion anticipée des risques et l'implication de tous. Cet engagement s'exprime dans de nombreux programmes de sensibilisation et de formation. Le groupe assure ainsi de bonnes conditions de travail et se remet sans cesse en question pour développer de nouveaux dispositifs garantissant sa sécurité et celle de toutes les parties prenantes.



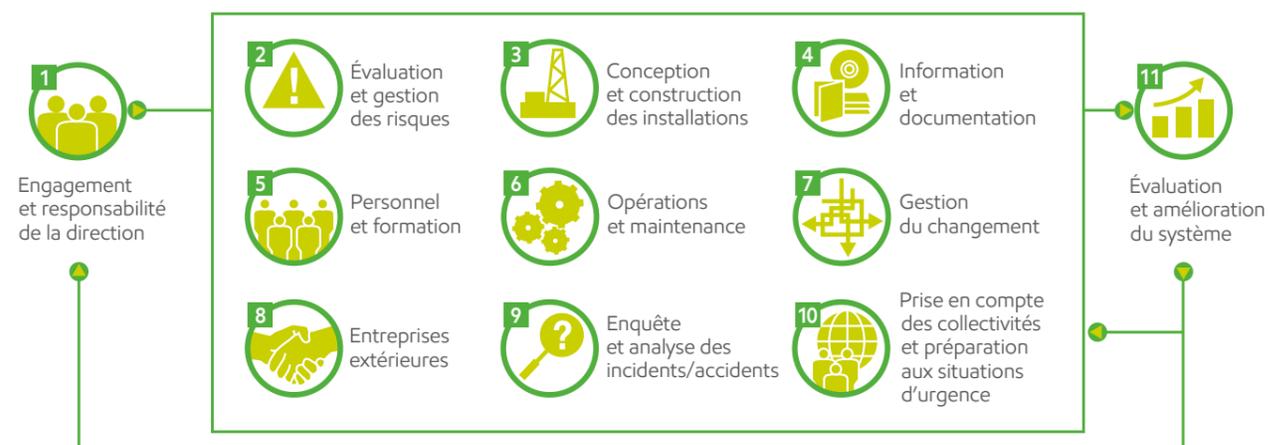
La sécurité comme valeur incontournable

Esso applique les standards de sécurité du groupe ExxonMobil, reconnus comme étant les plus élevés de l'industrie. Ils s'appuient principalement sur deux outils de gestion et de prévention des risques : le système OIMS (Operations Integrity Management System) et le programme LPS (Loss Prevention System). La sécurité et la sûreté sont considérées comme des garanties essentielles à la poursuite des activités du groupe.

L'OIMS, le système de gestion de la sécurité

Le groupe ExxonMobil utilise son propre système mondial de gestion de la sécurité, de l'hygiène et de l'environnement. Baptisé OIMS, il constitue, depuis 25 ans, le socle de la gestion du risque et de la performance. Évalué formellement tous les trois ans, il bénéficie d'apports réguliers qui lui permettent d'être en constante amélioration. Il s'organise en onze thématiques relatives à la sécurité des procédés et des produits, à la performance environnementale et à l'engagement de la direction, et couvre l'ensemble des activités, allant de la recherche jusqu'à la commercialisation des produits.

Systeme de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) du groupe ExxonMobil



De nombreux travaux en 2016

Les unités de production ont nécessité des travaux importants pendant l'année 2016 : réparation de l'unité de distillation arrêtée en décembre 2015 à Gravenchon et préparation du grand arrêt pour maintenance planifiée de la raffinerie de Fos-sur-Mer. Malgré ces nombreux travaux, le groupe Esso a de très bonnes performances en matière de sécurité avec des résultats remarquables, rendus possibles en s'appuyant sur ses procédures éprouvées et de nombreux travaux de préparation.

de moyens de développer les bons réflexes et d'impliquer l'ensemble du personnel dans une démarche proactive. Un pilotage permanent et un management invitant chaque collaborateur à être acteur de sa sécurité et de celle de ses équipiers et collègues garantissent une réduction significative des accidents dus au comportement humain.

Résultats du groupe Esso en 2016

Accidents du travail et de trajet au 31 décembre 2016	
Accidents du travail avec arrêt survenus dans l'année	3
Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	6
Accidents mortels	0
- du travail	0
- de trajet	0
Taux de fréquence des accidents du groupe Esso*	0,97
Taux de fréquence des accidents, incluant le personnel des sociétés intervenantes	0,53
Taux de gravité des accidents du groupe Esso**	0,319

*Taux de fréquence des accidents : calculé sur la base du nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.
**Taux de gravité des accidents : (jours indemnisés/nb d'heures travaillées) x 1 000.

Le taux de fréquence des accidents du groupe Esso s'est situé à 0,97 en 2016, en forte baisse par rapport à 2015. Si l'on prend en compte les entreprises intervenantes, ce taux a été de 0,53. À titre de comparaison, le taux de fréquence des accidents dans l'industrie en générale* en France se situait en 2015 à 22,90 et à 1,93 (hors entreprises extérieures) pour l'industrie pétrolière**.

La filiale Worex, qui assure la livraison du fioul domestique chez ses clients, n'a enregistré qu'un accident en 2016. Ce bon résultat traduit notamment les efforts de formation des chauffeurs.

*Source : Assurance maladie risques professionnels.
**Source : UFIP (Union française des industries pétrolières).

Être acteur de sa sécurité

Le facteur humain est à l'origine de la plupart des accidents, et la maîtrise des risques nécessite de la part de tous prudence et rigueur dans l'application des procédures. Anticiper, prévenir, comprendre, maîtriser les bons gestes au bon moment sont autant

Formation et culture de la sécurité

La sécurité est le principal thème de formation des salariés du groupe. Tout au long de son parcours professionnel, chaque collaborateur est sensibilisé aux règles de sécurité, à l'analyse et à la prévention des risques. Des formations spécifiques sont régulièrement dispensées : sécurité routière, prévention incendie, sécurité domestique, intervention en situation d'urgence, sensibilisation aux addictions, à l'inattention dans le cadre d'un risque industriel. En 2016, l'accent a été mis sur le système de prévention des risques LPS sur les sites de Fos-sur-Mer et de Gravenchon afin de sensibiliser les salariés aux comportements à risques. Les superviseurs et les entreprises intervenantes bénéficient de formations sur le leadership en matière de sécurité. Enfin, le groupe Esso met l'accent sur deux nouveaux types de risques : les attaques informatiques et le terrorisme avec des formations à la cybersécurité et au comportement à adopter en cas d'intrusion ou d'acte de malveillance sur les sites de la société.

LPS: Loss Prevention System

LPS est un système de gestion de la sécurité qui a pour objectif d'influencer positivement les comportements sur le lieu de travail. Avec sept outils, il permet d'anticiper et donc de réduire le nombre d'accidents.

Exemplarité et engagement

La culture de la sécurité est entretenue en permanence, chaque collaborateur bénéficiant d'une sensibilisation régulière. Le groupe incite à l'engagement et à l'exemplarité de chacun dans toutes ses activités. Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptent également plusieurs groupes de travail pluridisciplinaires, constitués de volontaires intervenant auprès de leurs collègues pour promouvoir la sécurité. À ce titre, à Port-Jérôme-sur-Seine, une semaine entière est organisée sur le thème de la sécurité avec la municipalité. Une journée sécurité est également programmée chaque année pour le personnel au siège social et sur le site de Fos-sur-Mer. En parallèle, le groupe multiplie les échanges de bonnes pratiques avec d'autres sociétés.

i Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67

Garantir la sécurité industrielle

Concertation et prévention des risques

Le groupe a toujours eu la volonté d'assurer la sécurité à proximité de ses installations et s'est investi pleinement dans l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), institués en 2003 par la loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels (dite « loi Bachelot »). Leur but est de maîtriser l'urbanisation, existante et future, autour des sites SEVESO seuil haut, en concertation avec les différents acteurs concernés : industriels, collectivités locales, État et riverains. L'élaboration des PPRT est un processus codifié permettant à tous les acteurs de mieux appréhender les concepts de maîtrise de l'urbanisation et des risques industriels. Autant d'occasions d'échanges constructifs où le groupe met en valeur sa capacité à gérer la sécurité de ses installations ainsi que les nombreuses mesures de maîtrise des risques (MMR) déjà en place.

Après l'approbation du PPRT de la zone de Port-Jérôme autour de notre raffinerie, deux autres PPRT ont été approuvés en 2016 :

- le PPRT multisite du dépôt pétrolier de Lyon a été approuvé en octobre ;
- le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi a été approuvé en juillet.

Certains dépôts restent en attente :

- le PPRT du dépôt de Villette-de-Vienne est un PPRT multisite, dont l'approbation a été retardée suite à la modification des scénarios d'une installation voisine ;
- après l'annulation en novembre 2012 du premier PPRT concernant le dépôt de Toulouse, un nouveau PPRT devenu multisite, prescrit en avril 2015, est en phase d'enquête publique pour une approbation attendue en 2017. Grâce à une meilleure prise en compte des MMR du site, les impacts pour les riverains ont été réduits de façon significative ;
- enfin, le PPRT multisite de la zone de Fos-sur-Mer a été relancé en 2015. Plusieurs mesures de réduction des risques à la source ont permis une révision de l'étude de danger, l'impact sur le voisinage a pu être réduit. La consultation officielle des POA (Personnels et Organismes Associés) a débuté en janvier 2017.

La préparation et la réponse aux situations d'urgence

Esso a mis en place, avec le support du groupe ExxonMobil, des processus de réponse aux situations d'urgence. Chacune des principales organisations du groupe Esso (raffineries, usines, dépôts...) a créé une cellule de réponse pluridisciplinaire afin de réagir rapidement et efficacement en cas d'incident. Une cellule au niveau national existe également, pour gérer les incidents dépassant le cadre d'une seule activité ou d'un site industriel. ExxonMobil met également à la disposition d'Esso ses groupes de soutien d'urgence internationaux ESG (Emergency Support Groups), capables d'intervenir en urgence partout dans le monde.

En 2016, les cellules de réponse ont testé un scénario d'attaque terroriste sur les sites industriels de Gravenchon, Fos-sur-Mer, au siège de la Défense ainsi que sur le dépôt de Toulouse. Enfin, un système de notification automatique de chaque salarié a été mis en place en cas d'événement majeur intervenant sur le territoire français.

Diffuser notre culture de la sécurité

La vocation du MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises), créé par Esso S.A.F. dès 1990, est l'amélioration continue des performances sécurité, santé et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. Il constitue un référentiel commun et permet la mise en place d'un système de gestion de la sécurité harmonisé et performant. La certification MASE est aujourd'hui une référence utilisée dans les zones industrielles de sept bassins industriels français en métropole, dont ceux de Fos-sur-Mer et Port-Jérôme-sur-Seine. En 2016, MASE Normandie a lancé une nouvelle initiative intitulée « MASE et culture sécurité, franchir un cap ». Son objectif ? Conduire les évolutions nécessaires de la certification et améliorer les résultats de sécurité. La direction et le personnel participent également à des initiatives développées avec les différentes parties prenantes : des manifestations sont proposées au public sur des thèmes aussi variés que la sécurité industrielle ou domestique, le maniement des extincteurs ou la cybercriminalité.



Fos-sur-Mer, pionnière et toujours exemplaire

Le 21 septembre 2016, le MASE Méditerranée a fêté ses 20 ans : l'occasion de mesurer, avec tous les acteurs engagés dans la sécurité, les progrès réalisés depuis sa création. Devant une assemblée constituée d'entreprises donneuses d'ordres et d'entreprises intervenantes, deux anciens directeurs de la raffinerie de Fos-sur-Mer (Francis Duseux et Julien Servat) ont rappelé comment Esso a contribué à créer le MASE Méditerranée. Chacun a pu constater les progrès accomplis en deux décennies.

La santé, un engagement pour tous

Esso considère la santé, selon la définition donnée par l'OMS (Organisation mondiale de la santé), comme un état complet de bien-être physique, mental et social, et pas seulement comme une absence de maladie ou d'infirmité.

La santé des collaborateurs

Du suivi médical à la sensibilisation

Les services de santé du groupe proposent à tous les salariés un suivi médical complet, les sensibilisent et les conseillent sur les risques liés à leur métier. Membres des CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail), les médecins du travail sont en lien permanent avec l'ensemble des acteurs du monde de la santé. Performantes, bien équipées et entraînées, les équipes médicales sont les premières à assurer une prise en charge en cas d'accident et proposent un suivi personnalisé pour accompagner les salariés après tout événement tragique.

Le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) prend en compte la santé, évaluée par un suivi continu et multidisciplinaire, les Global Health Practices (GHP). Cet outil, grâce à des indicateurs de performance issus des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil, permet d'identifier les dangers les plus fréquemment présents dans nos opérations et d'évaluer les risques résiduels pour la santé. Les GHP sont aussi un outil de mesure de l'efficacité des programmes de prévention ; elles regroupent 8 thématiques médicales.

Une équipe hygiène industrielle accréditée

Les GHP comportent également 22 thématiques portant sur l'hygiène industrielle et vérifient la bonne application des mesures et moyens de prévention et protection du personnel et de l'environnement de travail.

En 2016, le service hygiène industrielle Esso S.A.F. de la direction médicale, basé à Port-Jérôme-Gravenchon, a obtenu l'accréditation par le Cofrac (Comité français d'accréditation) pour le contrôle, pour certaines substances, des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail. Les processus mis en place au sein du groupe ExxonMobil ont été une base solide permettant de répondre au cahier des charges de l'accréditation, après adaptation et approfondissement. Depuis 2010, ce contrôle était réalisé par un organisme extérieur accrédité.

L'obtention de cette accréditation salue la rigueur professionnelle du service hygiène industrielle, qui pourra désormais effectuer le contrôle annuel réglementaire des expositions professionnelles pour ces substances, hors analyses de laboratoire.

Un suivi approprié des risques professionnels

Les métiers liés aux activités du groupe, l'environnement industriel et les conditions de travail spécifiques nécessitent des mesures de prévention et de dépistage appropriées. Les niveaux d'exposition à d'éventuelles substances nocives sont évalués avec la plus grande attention. Chaque poste et chaque tâche font ainsi l'objet d'une analyse quantitative et qualitative, régulièrement actualisée, au regard des expositions potentielles aux risques chimiques, physiques et biologiques. Des groupes d'exposition homogènes sont identifiés et font l'objet d'actions de prévention et de suivi ciblées. Chaque année, le directeur médical présente en sous-commission SHE du Comité Central d'Entreprise le bilan détaillé des maladies professionnelles déclarées, reconnues et imputées aux sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage depuis 1989. En 2016, un seul cas de maladie professionnelle a été déclaré pour un salarié retraité.

L'amélioration de la qualité de vie au travail

Parallèlement aux aspects industriels, le programme d'ergonomie dans les bureaux évalue les besoins en matériel ergonomique pour rendre le travail sédentaire plus confortable et prévenir les TMS (troubles musculo-squelettiques). Chaque poste de travail de bureau est évalué, y compris ceux du personnel détaché ou travaillant à domicile.



Par ailleurs, lors de projets de changement organisationnel majeur, la direction médicale est sollicitée et porte une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux. Les salariés et leurs ayants droit qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un accompagnement extérieur dans le cadre d'un programme d'aide psychologique. Deux assistantes sociales sont également à l'écoute des collaborateurs.

Sur le site de la Défense, des conférences et ateliers consacrés à la relaxation, à la pensée positive et au bien-être en milieu professionnel et personnel ont été organisés. Par ailleurs, à l'occasion de la démolition d'une tour avoisinante, des campagnes de mesure de bruit ont été menées et des protections auditives sur mesure, équipées de filtres fréquentiels, ont été alors proposées aux salariés exposés au bruit.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par l'obtention par Esso du label HappyAtWork, saluant les efforts du groupe dans l'accueil, l'intégration et le bien-être des jeunes salariés, se classant ainsi à la troisième place dans sa catégorie parmi 4 500 entreprises évaluées.

Bien-être au travail

Esso S.A.F. et Esso Raffinage travaillent depuis plusieurs années sur le bien-être au travail pour offrir aux salariés un cadre de travail épanouissant et s'engagent dans des programmes pouvant dépasser le cadre strictement professionnel.

Une sensibilisation à 360°

Prévention des risques domestiques, hygiène de vie, sécurité pendant les déplacements professionnels ou les voyages personnels : des actions de sensibilisation sur des sujets très variés sont régulièrement proposées par les services médicaux. Par ailleurs, la société offre aux salariés et parfois à leurs familles des formations de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) pour leur enseigner les gestes de premiers secours.

Une priorité : la protection des consommateurs

La réglementation européenne REACH impose aux industriels de déclarer les substances qu'ils fabriquent ou importent et d'identifier celles présentant un danger, l'objectif étant de ne plus les utiliser en cas de risque non maîtrisé. En accord avec la réglementation, les services de santé d'Esso publient et réactualisent régulièrement des fiches de données de sécurité sur la nature et les effets des produits commercialisés (ou de leurs composants) sur la santé. Les médecins du travail du groupe sont en contact avec des médecins spécialistes et des centres hospitaliers pour les conseiller en cas d'incident lié à des produits développés par le groupe.

Une évaluation rigoureuse des risques sanitaires

Menée dans le cadre du plan régional santé environnement de Haute-Normandie, une évaluation des risques sanitaires a été réalisée sur la zone de Port-Jérôme. Cette étude montre que les niveaux d'exposition sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé, n'engendrant aucun risque sanitaire significatif.

Par ailleurs, des études sur des émissions spécifiques ont été réalisées sur les deux raffineries de la société et montrent que les niveaux d'exposition obtenus après modélisation sont nettement inférieurs aux valeurs limites pour la protection de la santé humaine.

 Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67

DONNÉES SOCIALES



Évoluant dans un secteur en pleine transformation, le groupe Esso doit s'adapter en permanence. Pour cela, il développe une politique de Ressources Humaines favorisant l'épanouissement du personnel et privilégiant dialogue social, accompagnement dans le changement et intégration de la diversité.



La politique RH au service de la performance

Le groupe Esso offre un environnement de travail stimulant et épanouissant où les talents de chacun s'expriment dans toute leur diversité pour relever les défis qui se présentent dans le secteur du raffinage et fournir l'énergie indispensable aux transports et chauffage. Par ailleurs, la direction des Ressources Humaines du groupe Esso accompagne les changements d'organisation afin de bénéficier pleinement des synergies avec la société ExxonMobil Chemical France, notamment sur le site de Gravenchon, une des plus importantes plateformes pétrochimiques européennes. Pour assurer sa compétitivité dans un secteur en pleine mutation, le groupe adapte les effectifs de ses trois sociétés.

Répartition des effectifs par zone géographique



995
Gravenchon



574
siège, territoire et filiale Worex



291
Fos-sur-Mer

Des effectifs stabilisés ⁱ

1 860 collaborateurs chez Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex au 31 décembre 2016, versus 1892 en 2015 dont :
 • 36%* de collaborateurs travaillant en quart (personnel posté),
 • 12 détachés dans des organismes et entreprises extérieurs au groupe en France,
 • 95 expatriés* au sein du groupe ExxonMobil dans le monde.



Politique d'emploi ⁱ

Embauches et départs	2015	2016
Entrées	121	169
Départs	222	186
dont départs dans le cadre d'un licenciement	7	4

Afin d'être plus réactif au marché de l'emploi et d'améliorer le processus de recrutement de ses cadres, le groupe a entretenu sa présence sur les réseaux sociaux et dans les forums des écoles cibles.

Une politique de recrutement active ⁱ

La majorité des recrutements du groupe concerne des postes techniques et qualifiés sur les sites de production. Encore peu nombreuses parmi les opérateurs, les femmes représentent 22% des effectifs salariés, mais 62% des embauches de cadres en 2016.

Pour développer son image d'employeur de référence et mieux préparer ses futurs collaborateurs aux métiers du groupe, Esso travaille avec les organismes de formation, dont l'IFP Energies Nouvelles, nouvelle identité de l'Institut Français du Pétrole. Stages, contrats de professionnalisation et d'apprentissage préparent également le recrutement de collaborateurs motivés et formés. En 2016, 62 jeunes de moins de 26 ans* ont travaillé au sein du groupe.

Par ailleurs, Worex a également accueilli une dizaine de jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Des perspectives d'évolution de carrière ⁱ

Esso dispose d'un environnement de travail où tous les talents peuvent s'exprimer et offre des perspectives d'évolution à ses collaborateurs. En 2016, Esso S.A.F. et Esso Raffinage comptabilisent 172 évolutions de cadres au cours de l'année. Pour favoriser ces évolutions, Esso assure la formation des superviseurs et un suivi adapté permettant à chaque collaborateur de devenir acteur de son évolution. De nouveaux modules de formation en ligne, accessibles au plus grand nombre, ont été développés. Au total, 1 573 salariés ont été formés en 2016 soit 85% des collaborateurs.

Esso propose également une formation de sensibilisation sur l'environnement de l'industrie du raffinage qui permet aux salariés de mieux comprendre les défis auxquels le groupe est confronté. En 2016, le groupe a mis en place de nouveaux outils de gestion en ligne des parcours professionnels : le nouveau système Career Connect permettra à chaque salarié de saisir de nouvelles opportunités de mobilité et de développement de carrière.

Chez Worex, la formation à la conduite en sécurité pour le personnel de livraison et les grands rouleurs a été renforcée, et 139 salariés ont été formés en 2016.



Une rémunération compétitive

Reconnue comme compétitive sur le marché, la rémunération des salariés du groupe Esso évolue selon la performance individuelle. En 2016, l'évolution globale des salaires*, y compris ancienneté, augmentations et promotions, représente une progression de 2,3% par rapport à l'année 2015.

Chez Worex, l'accord collectif sur les salaires détermine une augmentation générale des salaires mensuels de base de 0,4% à compter du 1^{er} avril 2016.

Les rémunérations sont assorties d'avantages sociaux, dont une participation à la complémentaire santé, un plan d'épargne avec abondement employeur et le versement de participation et d'intéressement. Les salariés d'Esso S.A.F. et d'Esso Raffinage bénéficient d'un plan de retraite supplémentaire.

En janvier 2017, le groupe a porté à deux ans la périodicité de la négociation obligatoire sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée. Cet accord novateur offrira une meilleure lisibilité du dialogue social tout en garantissant la distribution de pouvoir d'achat pour les deux années à venir. Par ailleurs, l'augmentation du périmètre de la négociation obligatoire annuelle offre une occasion de dialogue entre la direction et les organisations syndicales sur des sujets plus variés.

Un dialogue social soutenu et une organisation du travail adaptée

Le personnel posté ⁱ

En raison des spécificités des activités industrielles d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage, 64% des salariés travaillent à la journée et 36% en quart sur le principe du travail en rotation. Chez Worex, le temps de travail est annualisé, sur la base de 1 607 heures travaillées à l'année.



Répartition du personnel posté



Un taux d'absentéisme en baisse ⁱ

La politique de bien-être au travail menée par la direction a porté ses fruits en 2016 : le taux d'absentéisme a été de 3,4% en 2016 pour le groupe, en baisse comparé à l'année précédente à 4,1%. Si l'on prend en compte les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage, ce taux a été de 2,6% en 2016. Sensible à l'équilibre vie privée-vie professionnelle, le groupe peut accorder des temps partiels compatibles avec les contraintes organisationnelles.

*Unité Économique et Sociale : Esso S.A.F. et Esso Raffinage.

ⁱ Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67

Un dispositif de retraite supplémentaire ajusté au contexte économique

En 2016, la société a mis en place le nouveau système de retraite supplémentaire pour les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage, négocié en 2015 pour s'adapter au contexte économique.

Un dialogue social responsable ⁱ

Alors que les activités de la société s'adaptent à la conjoncture, le groupe s'attache à adapter les moyens alloués aux instances représentatives et aux syndicats. Pour préserver un dialogue social constructif, serein et responsable, ces organisations et la direction se rencontrent régulièrement. En 2016, plus d'une centaine de réunions de négociation syndicale et d'instances du personnel (hors CHSCT*) ont eu lieu.

Grâce à la mobilisation d'une grande majorité du personnel, les raffineries Esso ont été les seuls sites en France à continuer à fonctionner pendant les mouvements sociaux qui ont affecté l'industrie du raffinage en mai 2016.

Cette manifestation de salariés s'affichant comme non-grévistes témoigne d'un dialogue social constructif où les parties prenantes ont intégré les enjeux d'une industrie déjà fortement sous pression.

L'année 2016 a été marquée par un dialogue social soutenu et constructif menant à la signature de nombreux accords d'entreprise.

*Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Un nouvel accord de prévoyance

À l'issue des cinq négociations collectives menées en 2016, Esso a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2017, un nouvel accord de prévoyance au bénéfice des salariés de l'UES. Ce dernier permettra une revalorisation des prestations versées pour les décès en activité professionnelle et pour les incapacités permanentes ou temporaires des salariés.

Accords signés et plans d'action mis en œuvre en 2016

Concernant l'UES Esso S.A.F./Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France	
27/01/2016	Avenant n° 1 à l'accord relatif au comité du groupe ExxonMobil en France
27/01/2016	Avenant n° 2 au plan de retraite à prestations définies IGRS Esso
27/01/2016	Avenant n° 2 au plan de retraite à prestations définies (plan ferme MOF)
27/01/2016	Avenant n° 2 de l'accord collectif relatif au régime de pont de ressources et au congé de fin de carrière (accord CFC plan Esso)
10/02/2016	Avenant n° 1 à l'accord de participation du groupe exercices 2013-2014-2015
10/02/2016	Avenant n° 1 à l'accord d'intéressement du groupe exercices 2013-2014-2015
10/02/2016	Avenant n° 1 de l'accord collectif de groupe portant sur la mise en place d'un compte épargne temps
16/02/2016	Avenant n° 2 à l'accord de groupe relatif au plan d'épargne ESAF/ERSAS, constituant une UES, et EMCF
25/02/2016	Avenant n° 1 à l'accord collectif de groupe relatif au plan d'épargne retraite collectif d'un plan de retraite à cotisations définies
22/06/2016	Accord participation de groupe
22/06/2016	Accord intéressement de groupe
22/06/2016	Accord de groupe handicap
22/10/2016	Accord collectif de groupe sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
08/12/2016	Avenant n° 1 à l'accord collectif d'établissement portant sur les modalités du régime d'astreinte à la division Maintenance du 4 juin 2003
Concernant Worex	
13/12/2016	Avenant n° 1 à l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur le droit à la déconnexion hors temps de travail

MOF = Mobil Oil Française.

Éthique, respect de la diversité et solidarité comme principes fondamentaux

Pour le développement des femmes ⁱ

Les femmes sont encouragées à développer leur potentiel et à être présentes à tous les niveaux de responsabilités. Le groupe a ainsi lancé plusieurs initiatives pour faciliter leur épanouissement dans l'entreprise, notamment des actions de formation pour parer aux stéréotypes.

Un accord sur l'égalité professionnelle hommes-femmes a été signé en novembre 2016 et permettra de mettre en place des actions améliorant encore la mixité en 2017.

Dans l'Unité Économique et Sociale en 2016, 43% des promotions effectuées ont été attribuées à des femmes. Les femmes représentent 17% des expatriés et 24% des cadres.

Le projet WIN à la Défense

Le groupe de travail WIN (Women Interest Network) organise des ateliers et des conférences à destination de l'ensemble du personnel. En 2016, un groupe spécifique a été créé sur le site de la Défense. Il a notamment mis en place une initiative de mentoring, qui consiste à établir une relation personnelle de parrainage entre le « mentor » qui partage son expérience, et le « mentoré » pour l'aider à découvrir l'entreprise et développer sa carrière.



La solidarité en action

Les salariés en difficulté disposent d'un fonds de solidarité alimenté par la générosité de leurs collègues et abondé par les sociétés Esso S.A.F. et Esso Raffinage. Sous forme de don ou de prêt, il permet aux salariés qui en ont le plus besoin de faire face aux aléas de la vie. En 2016, 455 collaborateurs, soit un quart des effectifs, ont cotisé au fonds pour un montant de 18 400 euros.

Des activités culturelles diverses

Esso S.A.F. et Esso Raffinage financent trois comités d'établissement proposant des activités sociales et culturelles. En 2016, les contributions patronales à ces comités ont représenté entre 1,8 et 2,1% de la masse salariale. Worex dispose de son propre comité d'entreprise.

Un engagement sociétal fort

Esso accompagne depuis de nombreuses années les projets d'associations qui aident des familles en difficulté. Ainsi, à Noël, le site de Gravenchon a participé à la distribution de jouets aux enfants des familles bénéficiant de l'aide alimentaire des Restos du cœur.

Un accompagnement de la transition

Dans un contexte de transition énergétique, l'industrie du raffinage et de la distribution de produits pétroliers ne cesse de s'adapter. En 2016, le groupe Esso a revu son organisation maintenance et ingénierie sur son site normand pour bénéficier pleinement des synergies avec la société ExxonMobil Chemical France sur la plateforme de Gravenchon. Par ailleurs, face à la baisse de la consommation de fiouls domestiques, Worex ajuste son organisation aux enjeux du secteur.

Intégration et non-discrimination ⁱ

La politique de la société consiste à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux personnes possédant les qualifications et compétences requises. Il appartient tant à la société qu'aux salariés de maintenir un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination portant notamment sur l'ethnie, la couleur, le sexe, la religion, la nationalité, la citoyenneté, l'appartenance syndicale ou politique, l'âge, un handicap physique ou mental.

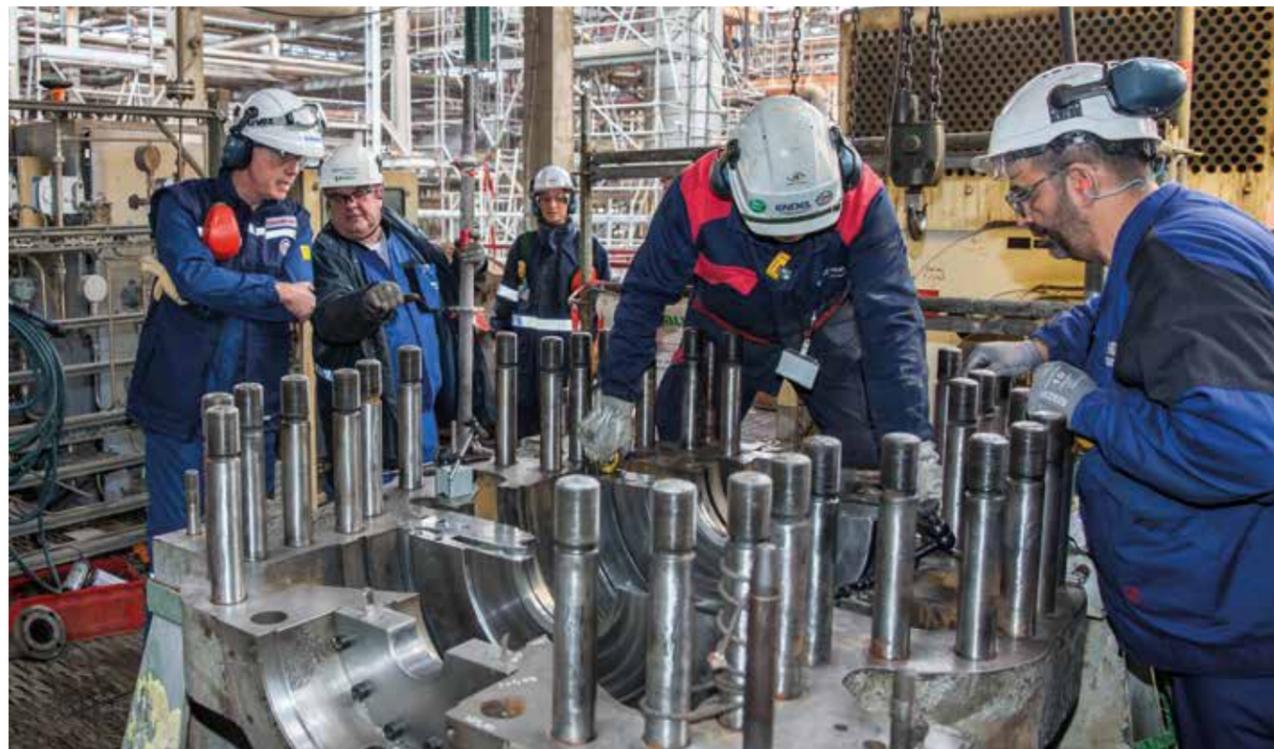
La sensibilisation au handicap ⁱ

En 2016, une journée d'ateliers de sensibilisation au handicap en milieu sportif et professionnel a été organisée pour les salariés, sur le site de la Défense.

Par ailleurs, Esso a mis en place un accord sur le handicap permettant à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier, le cas échéant, d'une adaptation de son poste ou d'une évolution interne adaptée et d'un accompagnement personnalisé grâce aux référents handicap, interlocuteurs privilégiés pour toutes les questions relatives au handicap.

Par le biais de la taxe d'apprentissage, le groupe soutient également les écoles et organismes œuvrant pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, les salariés ou retraités du groupe ayant à charge un enfant souffrant de handicap bénéficient d'un dispositif d'aide spécial. En 2016, 18 668 euros d'allocations et de rentes de survie aux enfants handicapés du personnel ont ainsi été attribués.



DONNÉES ENVIRONNEMENTALES



Esso poursuit ses actions pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et place ces enjeux en haut de ses priorités. Grâce à son système de gestion environnementale et aux nombreux programmes en place, sa performance s'est maintenue à un niveau élevé en 2016 avec des réductions notables des émissions à la torche (et ce, malgré l'arrêt de la raffinerie de Gravenchon sur le premier trimestre). Déterminé à apporter sa contribution à cet enjeu fondamental, le groupe soutient la recherche liée aux avancées technologiques dans le domaine de la réduction des émissions et de l'efficacité énergétique.



Responsabilité et exigence

Le groupe respecte scrupuleusement les réglementations environnementales en vigueur et n'hésite pas à aller au-delà, le cas échéant, si cela est réalisable et justifié. Des rapports sont régulièrement transmis aux autorités compétentes pour suivre ses performances environnementales, tous les rejets dans l'atmosphère ou dans l'eau faisant l'objet de suivi systématique. Esso s'inscrit pleinement dans la dynamique du groupe ExxonMobil, réputé comme une référence en matière de gestion de ses impacts environnementaux. Celle-ci s'appuie sur l'EBP (Environmental Business Planning), un outil développé par ExxonMobil pour identifier les risques environnementaux et mieux les maîtriser dans un plan quinquennal mis à jour chaque année.

Risque environnemental et OIMS

Intégrant la gestion du risque, le système OIMS (Operations Integrity Management System) fournit un cadre structuré en matière de protection de l'environnement. Ce système remplit les exigences ISO 14001, comme l'atteste la Lloyd's Register Quality Insurance Ltd lors d'audits d'évaluation triennaux renouvelés depuis plus de dix ans.

Prévenir les risques de pollution et y remédier le cas échéant

Investir sur le long terme

Le groupe investit régulièrement pour maîtriser et réduire l'impact de ses opérations sur l'environnement, qu'il s'agisse d'éviter la contamination des sols ou de limiter les émissions de ses raffineries.

Le programme pluriannuel d'investissement engagé entre 2004 et 2011 a permis de passer une partie des tuyauteries des dépôts pétroliers en aérien, facilitant l'inspection, la détection et la réparation de fuites

éventuelles. Les tuyauteries, enterrées et aériennes, ont fait l'objet d'un programme d'inspection et de maintenance exhaustif, conformément aux exigences de l'arrêt de modernisation des installations d'octobre 2010. Les bacs de stockage de liquides inflammables font également l'objet de visites de contrôle annuelles, d'inspections externes quinquennales et d'inspections internes tous les dix ans, voire plus selon les résultats d'analyses de risque très précises dûment justifiées.

Des analyses à la pointe du progrès

Le SCAN* réalise et coordonne les analyses effectuées sur la plateforme commune pétrolière et pétrochimique de Gravenchon. Ce laboratoire joue un rôle clé dans le pilotage des unités de production et dans la qualification des produits finis. Il utilise des méthodes innovantes – notamment de nombreux chromatographes en phase liquide – donnant des résultats fiables et reproductibles. Cette expertise sur la mesure de la qualité des produits est mise à profit pour mesurer les émissions liées aux activités et permet notamment d'optimiser les procédés de traitement d'eau et d'assurer le suivi qualité réglementaire des rejets dans l'air et dans l'eau.

*Service Central Analytique.

Prévenir les déversements accidentels ⁱ

Renforcer les procédures opératoires, superposer les niveaux de protection, entretenir les équipements ou encore les inspecter régulièrement : les mesures du groupe pour prévenir les déversements accidentels sont multiples. Chaque déversement accidentel d'hydrocarbures de plus d'un baril (159 litres) avec impact sur l'environnement est comptabilisé. En 2016, quatre déversements accidentels ont été comptabilisés sur les deux raffineries de Fos-sur-Mer et Gravenchon, à comparer aux cinq déversements en 2015 et huit déversements intervenus en 2014. Le volume total est de 28,5 m³, en hausse par rapport aux 12,1 m³ de 2015, mais toujours inférieur aux 87 m³ de 2013. La hausse enregistrée en 2016 s'explique par les deux déversements comptabilisés à la raffinerie de Fos-sur-Mer, qui n'en avait connu aucun en 2015. L'année 2016 concluait le cycle de six ans d'opération, avant le grand arrêt de février-mars 2017. Les produits répandus ont tous été contenus sur les sites et n'ont eu aucun impact sur l'extérieur. La raffinerie de Gravenchon n'a comptabilisé que deux déversements en 2016, à comparer aux cinq de 2015 grâce au programme de suivi et aux efforts de toutes les équipes pour intervenir, si nécessaire, le plus tôt possible.

La filiale International Marine Transportation Limited du groupe ExxonMobil est responsable du transport maritime du pétrole brut utilisé et des produits pétroliers commercialisés par le groupe Esso.

Elle apporte la même attention aux questions de sécurité, hygiène et environnement dans toutes ses opérations que les autres filiales du groupe. Tout déversement accidentel potentiel de produit en mer est immédiatement signalé, traité par le groupe « Marine Oil spill response », puis analysé en profondeur pour éviter toute récurrence. Ces déversements accidentels potentiels, de plus en plus exceptionnels, sont reportés dans le rapport de citoyenneté du groupe ExxonMobil Corporate Citizenship Report.

La gestion environnementale des sites

Le groupe a mis en place une équipe dédiée à la gestion environnementale. Son rôle est d'accompagner les directions dans le suivi environnemental, et le cas échéant de leur succéder afin de procéder, dans un premier temps, à la remise en état des terrains, puis de trouver, dans un second temps, un acquéreur pour que les sites puissent être redéveloppés et valorisés au mieux.

Cette équipe s'assure notamment que les terrains dont le groupe est propriétaire présentent un niveau de risque acceptable pour l'environnement et la santé et qu'ils sont rendus compatibles avec l'usage futur du site. Elle est en contact permanent avec l'Administration afin de satisfaire aux obligations environnementales par des investigations et un suivi environnemental, conformément à la réglementation en vigueur.

En 2016, ces travaux ont abouti à la vente ou restitution de huit sites, dont certains à des organismes de service public pour y accueillir de nouvelles activités, comme sur la ville du Havre où l'entrée de ville et une maison de retraite sont en cours d'aménagement sur les terrains d'anciennes stations-service. Ce sont 150 terrains en moyenne, à différents stades de remédiation, qui sont gérés par cette équipe spécialisée.

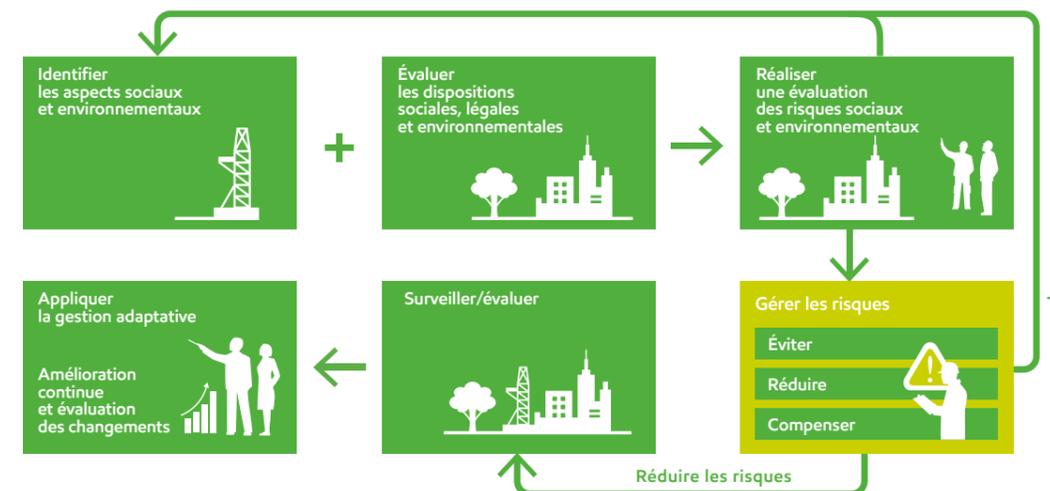
L'année 2016 a également été un record en termes de valorisation foncière après réhabilitation environnementale avec la vente d'un terrain localisé dans un grand centre commercial en région parisienne.

Sensibilisation des collaborateurs ⁱ

Par ailleurs, le groupe sensibilise régulièrement ses collaborateurs à la protection de l'environnement. À titre d'exemple, Worex forme depuis 2013 ses chauffeurs-livreurs à la conduite préventive avec une sensibilisation à l'écoconduite.

Processus de gestion environnementale et sociale

EBP - Environmental Business Planning, un outil développé par le groupe ExxonMobil pour identifier et mieux maîtriser les risques environnementaux



ⁱ Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67



Réduire les émissions et gérer les déchets

Les émissions d'effluents dans l'air proviennent principalement des installations de combustion des deux raffineries d'Esso Raffinage. Ces dernières années, investissements et améliorations opératoires ont permis une baisse significative des niveaux d'émissions.

La directive européenne IED* de décembre 2010 impose de ne pas dépasser des niveaux d'émissions de polluants dans l'air et dans l'eau de surface, lorsque les meilleures techniques disponibles (MTD) sont mises en œuvre. Celles-ci sont définies dans le « BREF** raffinage » publié le 28 octobre 2014. En 2016, de nombreuses réunions se sont tenues entre les raffineries et leur autorité de tutelle (DREAL***) pour définir ce qui doit être réalisé, si nécessaire, d'ici octobre 2018 pour que les installations soient conformes aux exigences du BREF. De plus, les projets d'arrêt d'exploitation ont fixé les modalités précises (flux, concentration, fréquence des mesures) de suivi des niveaux d'émissions imposés par l'IED.

Dans ce cadre, à Gravenchon, un projet important (plus de 25 millions d'euros) de récupération et de purification de gaz torchés ou brûlés est en cours de réalisation afin de diminuer notamment les émissions de SO₂.

*Industrial Emissions Directive.

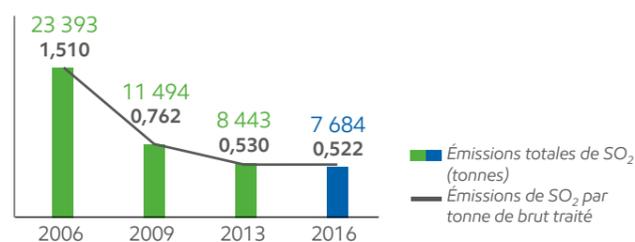
**Best available techniques REFERENCE document.

***Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Dioxyde de soufre (SO₂)

Les émissions de SO₂ par tonne de brut traité dans les raffineries de la société Esso Raffinage ont baissé de 65 % en dix ans grâce aux investissements réalisés dernièrement. Les émissions de SO₂ d'Esso Raffinage en 2016 sont cependant en légère hausse de 8,5 %. Après le record de 2015, cette hausse fait suite à un incident d'exploitation qui a conduit à l'arrêt de l'unité de récupération du soufre à Gravenchon pendant plusieurs semaines. Les quantités de rejet à Fos-sur-Mer sont restées stables. La mise en œuvre de la directive européenne (IED) sur les émissions industrielles conduira à une nouvelle baisse des émissions d'ici à 2020.

Émissions de SO₂ Esso Raffinage (en tonnes)

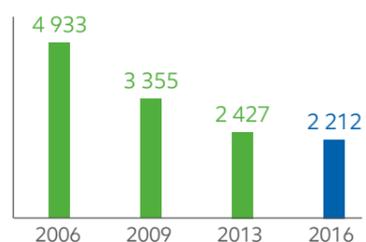


Au-delà d'une réduction de leurs émissions directes, les carburants fabriqués par Esso Raffinage contribuent à réduire les émissions du secteur des transports grâce à leur basse teneur en soufre, améliorant la performance environnementale des moteurs.

Oxyde d'azote (NOx)

En 2016, les émissions d'oxyde d'azote sont restées globalement stables : augmentation de 6 % à Gravenchon, compensée par une baisse significative de 10 % à Fos-sur-Mer, grâce à l'utilisation d'un additif performant au FCC. Comme pour le SO₂, la substitution progressive de combustibles liquides au profit du gaz naturel a contribué à une baisse régulière des émissions d'oxyde d'azote, de même que la mise en place progressive de brûleurs « bas NOx ». La directive sur les émissions industrielles conduira à de nouvelles réductions dans les années à venir.

Émissions de NOx Esso Raffinage (en tonnes)



Réduction des concentrations dans l'air

Une réduction d'un facteur 10 de la concentration locale de SO₂ a été mesurée en 20 ans autour du site de Gravenchon. Cette baisse est liée au choix d'un combustible 100 % gazeux sans soufre sur deux chaudières débitant dans une cheminée commune de hauteur moyenne.

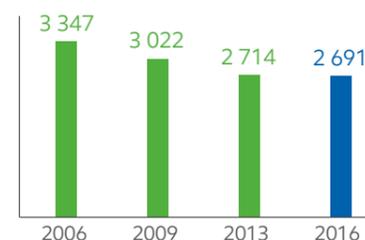


Composés organiques volatils (COV)

Les émissions de COV ont augmenté cette année du fait de facteurs exceptionnels et d'un changement de méthode de comptage. En effet, les nouvelles technologies de détection des émissions de COV à Fos-sur-Mer, ainsi que l'utilisation d'une nouvelle version d'un logiciel de calcul, et l'accroissement des mouvements de bacs à Gravenchon expliquent cet accroissement conjoncturel de 20 % des émissions. Des campagnes régulières de contrôle de l'étanchéité des équipements (vannes, brides, soupapes et pompes) et de maintenance permettent de réduire et limiter les fuites, en aval, par la collecte et le traitement de certaines émissions canalisées. Le grand arrêt de la raffinerie de Fos-sur-Mer va permettre de réaliser des projets d'amélioration dans ce domaine.

De nouvelles réductions sont attendues dans les années à venir, principalement grâce à l'installation d'équipements plus performants, notamment sur les bacs de produits volatils (brut, essences).

Émissions de COV Esso Raffinage (en tonnes)



Émissions dans l'eau

La qualité des rejets dans l'eau liés aux opérations des raffineries est suivie en continu. Environ 6 000 analyses par an portant sur les effluents de la raffinerie de Gravenchon permettent de suivre une dizaine de paramètres et de s'assurer du respect des valeurs réglementaires.

Des programmes spécifiques d'analyses portant sur 130 polluants, dont des micropolluants, sont également effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et de l'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.

Le site de Fos-sur-Mer dispose de sa propre station d'épuration, permettant un niveau de propreté optimal des rejets d'eau dans le canal de navigation de Port-de-Bouc.

Qualité de l'eau

En 2016, la Demande Chimique en Oxygène (DCO), considérée comme un des indicateurs permettant d'évaluer la charge polluante des eaux usées, mesurée sur les rejets des deux raffineries, est supérieure à celle de 2015 (812 tonnes contre 654 tonnes). Cette augmentation est en particulier due à l'arrêt de production de Gravenchon sur le premier trimestre, sans toutefois entraîner de nouveaux dépassements à communiquer aux autorités.

Économie circulaire et valorisation des déchets

La société limite ses quantités de déchets produits, valorise et recycle les déchets restants. Le tri et la collecte en containers spécialisés sont effectués de manière systématique pour les déchets des laboratoires et des infirmeries, ainsi que pour les tubes d'éclairage au néon.

La quantité de déchets générés par les activités du groupe varie selon les années et dépend du nombre et de la nature des opérations de maintenance réalisées en cours d'année. En 2016, 13 135 tonnes de déchets dangereux ont ainsi été produites sur les deux raffineries,

soit 37 % de moins qu'en 2015, ce malgré le doublement de la quantité de déchets générés à Fos-sur-Mer en raison de la préparation des travaux très importants début 2017. La raffinerie de Gravenchon a réduit quant à elle fortement ses déchets de 45 %.

Le taux de recyclage ou de valorisation de ces déchets dangereux est resté bon, à un niveau de 95 %.

À Fos-sur-Mer, une réflexion sur l'économie circulaire

Esso a participé aux réunions de présentation de NCIS*, projet lancé par l'association Environnement-Industrie, et à une réunion de travail portant sur la réutilisation de l'eau et la gestion des déchets. Il s'agit d'étudier l'évolution du statut de « déchet » pour des éléments valorisés par d'autres acteurs.

*Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergie.



Prise en compte du risque lié au changement climatique

Le risque lié au changement climatique existe et il impose d'agir et de se mobiliser. Le groupe ExxonMobil est bien positionné pour aider à fournir des solutions. Il mène des recherches intenses sur le captage et le stockage du carbone, sur des sources alternatives de carburants, les biocarburants, les algues et des matériaux nouveaux qui aident à réduire les émissions. Le groupe ExxonMobil apporte des solutions économiquement efficaces, dans un juste équilibre entre coût et bénéfices. Par ailleurs, il aide à mieux utiliser et valoriser la technologie pour relever ce défi.

L'augmentation des émissions de carbone dans l'atmosphère a une incidence sur le réchauffement de la planète. Esso, en suivant l'initiative du groupe ExxonMobil, agit également concrètement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans ses installations.

Cartographie des émissions de gaz à effet de serre

Un travail préliminaire de cartographie des émissions de gaz à effet de serre a été effectué et a démontré que les émissions les plus significatives générées par la société sont celles liées aux activités des deux raffineries. Les émissions liées à l'usage des produits commercialisés par les revendeurs ne sont pas comptabilisées dans ce rapport. Les émissions de CO₂ de Gravenchon et de Fos sont suivies quasiment en temps réel et les résultats annuels sont validés à la tonne près par un organisme vérificateur accrédité par le Cofrac.

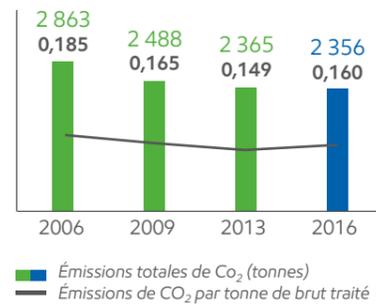
Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67

Dioxyde de carbone (CO₂) ⁱ

Chaque année, depuis la mise en place du système européen ETS (Emissions Trading System) d'échanges de quotas de CO₂, cet organisme émet un rapport d'assurance raisonnable sur les émissions de gaz à effet de serre, qui se conclut par : « *Opinion sans réserve* », « *Les émissions de gaz à effet de serre et les informations ayant servi à établir la déclaration d'émissions ont été renseignées conformément au règlement (UE) n° 601/2012 et ne comportent pas d'inexactitude significative.* »

L'activité de raffinage a généré 2,3 millions de tonnes de CO₂ en 2016, en légère augmentation par rapport à 2015. Depuis dix ans, les émissions de CO₂ des raffineries d'Esso Raffinage ont été réduites de 18%. Exprimées en tonne de CO₂ par tonne de brut traité, elles sont en légère augmentation en 2016, conséquence indirecte des problèmes de fiabilité opérationnelle rencontrés à la raffinerie de Gravenchon.

Émissions de CO₂ Esso Raffinage (en kilotonnes)



Baisse des quantités de quotas gratuits d'émissions de CO₂

En 2013, la directive européenne ETS est entrée dans sa troisième période. Les nouvelles règles d'allocation fixées par la Commission européenne ont conduit à une baisse de la quantité de quotas alloués gratuitement. Cette baisse se poursuivra jusqu'en 2020. Le complément par rapport aux émissions réelles est alors acheté sur le marché. En 2016, pour Esso Raffinage, les quotas alloués n'ont couvert qu'environ 87% des émissions réelles de CO₂, moins qu'en 2015 du fait notamment de la réduction programmée de ces quotas gratuits. Le groupe travaille à présent avec les organisations professionnelles sur la directive ETS phase 4 (2021-2030) pour limiter son impact économique face à la concurrence internationale. En 2016, le projet de directive a été intensément travaillé par le Parlement européen qui a reconnu la nécessité de protéger les secteurs économiques exposés « aux fuites de carbone » comme le raffinage. L'effort de vigilance doit continuer en 2017 dans la phase de concertation en trilogie avec le Conseil européen, la Commission européenne et le Parlement.

Limiter le torchage ⁱ

L'objectif du groupe est de réduire au minimum le brûlage à la torche en opération normale. Organes de sécurité indispensables au fonctionnement des installations, les torches permettent, en cas de dysfonctionnement, de dépressuriser rapidement les unités. Elles augmentent de ce fait les émissions en brûlant une grande quantité d'hydrocarbures générant du CO₂.

En 2016, les quantités d'hydrocarbures brûlées aux torches par les deux raffineries du groupe ont été réduites de plus d'un quart pour atteindre une quantité de 7 069 tonnes. Après une année 2015 exceptionnellement basse, la raffinerie de Fos-sur-Mer a doublé sa quantité brûlée suite à un problème de fiabilité sur la tour de distillation atmosphérique. Après les incidents sur Gravenchon en 2015, le retour à la normale a permis de réduire de près de 45% les quantités brûlées avec 4 758 tonnes relevées sur la raffinerie normande.

Modérer la consommation des ressources

Esso a la conviction que pour répondre de façon responsable à la demande en produits pétroliers, ses efforts doivent également porter sur l'efficacité énergétique et la limitation des consommations de ressources naturelles et d'énergie.

Consommations d'eau ⁱ

La consommation d'eau des installations de Fos-sur-Mer et Gravenchon s'est élevée en 2016 à 18,7 millions de m³, en augmentation de 6,9% par rapport à 2015 du fait essentiellement du séquençage des grands arrêts à Gravenchon et, plus marginalement, de l'extinction de l'incendie survenu en août à l'extérieur de la raffinerie de Fos-sur-Mer, suite à un épisode climatique de sécheresse. Les actions de limitation ont plus que compensé l'impact du démarrage de nouvelles installations consommatrices (par exemple, la désulfuration plus poussée des gazoles pour respecter une teneur en soufre maximale de 10 ppm). L'élasticité de cette consommation au tonnage traité est assez faible car beaucoup de sources de consommation d'eau d'une raffinerie sont quasiment fixes (exemple : purge des circuits d'eau de refroidissement).

Le groupe est signataire du contrat de préservation de la nappe de la Crau et y participe (la raffinerie de Fos-sur-Mer étant une des dernières industries à utiliser cette ressource) : en 2016, Esso a participé à une réunion de réflexion et à la présentation des différents plans d'action.



Consommations d'énergie ⁱ

Avec plus de 58% de coûts opérationnels* liés à l'énergie dans l'industrie pétrolière, la mise en œuvre de projets favorisant l'efficacité énergétique est une exigence incontournable permettant de conjuguer compétitivité et efficacité économique avec respect de l'environnement.

Esso s'appuie historiquement sur plusieurs outils pour réduire sa consommation d'énergie :

- le système de gestion de l'énergie GEMS (Global Energy Management System), appliqué à tous les sites du groupe ExxonMobil depuis 2000, qui améliore un outil de suivi déjà élaboré depuis le début des années 1980 ;
- les grands arrêts pour maintenance et des investissements réguliers permettant aux raffineries d'améliorer leur efficacité énergétique.

Le bilan matière des deux raffineries a été excellent en 2016. En effet, malgré les problèmes de fiabilité rencontrés au premier trimestre, la différence entre les sorties de produits et les entrées de matières premières a été réduite à 0,15% à Gravenchon (vs 0,27% en 2015), soit la valeur la plus basse jamais atteinte sur ce site. Elle est également satisfaisante à Fos-sur-Mer avec 0,17% (contre 0,29% en 2015).

*Étude IFPEN/Solomon 2015 moyenne Europe.

► Vers une certification ISO 50001

En 2016, la raffinerie de Gravenchon a entamé une démarche de certification ISO 50001, applicable dès 2017, pour contrôler et réduire ses consommations d'énergie à travers un PPE (Plan de Performance Énergétique) qui devra être approuvé par le préfet en 2017. Tous les investissements réalisés intègrent une composante efficacité

énergétique compatible avec les critères de rentabilité du groupe. Cette certification permet par ailleurs de bénéficier d'une réduction du prix de transport de l'électricité achetée.

Enfin, les audits énergétiques réglementaires de Gravenchon, des dépôts de Toulouse et d'Airbus AeroConstellation, et enfin de Worex comprennent des actions de réduction de la consommation d'énergie.

► Des services d'inspection reconnus

La maîtrise du risque environnemental à la source passe par un contrôle rigoureux des équipements sous pression dans les raffineries. La réglementation de ces équipements ne cesse d'évoluer avec un renforcement des exigences réglementaires et une délégation grandissante vers les opérateurs eux-mêmes pour assurer ces contrôles réglementaires, grâce au « Service Inspection Reconnu » (SIR).

En décembre 2015, le SIR de Gravenchon a été reconnu pour une période de quatre ans, selon la dernière révision du référentiel. Grâce à cette reconnaissance, l'opération jusqu'à sept ans (versus six ans) de certaines unités est possible en utilisant des méthodes d'inspection basées sur la criticité (« Risk Based Inspection »).

L'application rigoureuse de la réglementation, alliée à l'usage grandissant de nouvelles techniques de contrôle non destructives plus précises et performantes, permet à la fois d'optimiser le cycle de vie des équipements et des catalyseurs de réacteurs, ainsi que de réduire la probabilité de leur défaillance avec des conséquences potentielles humaines et environnementales.

La reconnaissance des services d'inspection permet aussi de réduire les risques à l'extérieur des sites.

Consommation en énergie des unités ⁱ

En 2016, la consommation totale d'énergie des deux raffineries du groupe a été de 40 millions de gigajoules, en augmentation de 3% par rapport à 2015. Ceci s'explique par l'arrêt à Gravenchon en début d'année de l'unité de distillation principale, et, à Fos-sur-Mer, par la fin de cycle avant le grand arrêt de début 2017.

Le groupe ne cesse de mettre en place des actions pour réduire la consommation d'énergie des raffineries. À Gravenchon, deux actions de progrès ont porté des fruits en 2016 : en premier lieu, la réduction de plus de 25% des fuites de vapeur grâce à un meilleur suivi général des réseaux et à la réparation rapide des purgeurs défectueux, réduisant à elle seule de plus de 3 t/h les fuites de vapeur initiales dans toute la raffinerie. Ensuite, le passage sur combustion gazeuse uniquement (arrêt du brûlage de fioul liquide) sur deux fours, réduisant d'environ 0,3% la consommation d'énergie totale du site.

Réduction de la consommation de carburant

Pour réduire la consommation des véhicules et leurs émissions, le groupe développe de nouveaux produits en partenariat avec les constructeurs automobiles : carburants et lubrifiants. Ainsi, Energy Diesel, un carburant haute performance avec additifs spéciaux, améliore le rendement global des moteurs. Côté lubrifiants, les produits Mobil 1™, Mobil Delvac 1™ et Mobil SHC™ permettent de réduire la consommation de carburant, améliorant la productivité des moteurs tout en respectant l'environnement.

Les nouveaux carburants Synergy gazole Supreme Plus d'Esso, développés en 2016 et mis sur le marché en 2017, permettront de réduire de 1,8% en moyenne la consommation de carburant.

Certificats d'Économies d'Énergie

Esso se conforme aux exigences du programme des Certificats d'Économies d'Énergie en tant que fournisseur de carburants et combustibles, notamment en encourageant les particuliers à réduire leur consommation énergétique.

Ainsi, la filiale Worex, spécialisée dans la vente de fiouls domestiques, a pris les dispositions nécessaires pour anticiper la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie et répondre à la nouvelle obligation qui est multipliée par trois depuis le 1^{er} janvier 2015.



Biocarburants ⁱ

La maximisation des incorporations a permis à la société de respecter les objectifs d'incorporation d'énergies renouvelables fixés par la France pour les carburants. À long terme, le groupe ExxonMobil développe des technologies innovantes et soutient la recherche technologique grâce à des collaborations avec des universités et centres d'études énergétiques majeurs : Stanford Global Climate, Princeton Energy Center et Massachusetts Institute of Technology Energy Initiative.

Le groupe continue à financer et à effectuer des recherches sur les biocarburants de dernière génération. Ce travail se place dans le cadre de ses nombreux investissements dans les nouvelles technologies et pourrait transformer le paysage énergétique en augmentant considérablement les ressources, réduire les émissions et rendre ses opérations plus efficaces.

En plus, un vaste programme de recherche sur les biocarburants à base d'algues avec Synthetic Genomics a été lancé depuis plusieurs années, s'appuyant sur une autre approche technologique qui pourrait faire évoluer la disponibilité des ressources à long terme.

Les dépôts de distribution d'Esso S.A.F. sont tous équipés pour incorporer du bioéthanol aux essences. Esso S.A.F. et Worex sont inscrites au système national de durabilité pour les biocarburants et bioliquides. Chaque biocarburant incorporé satisfait aux critères de durabilité prévus par la directive européenne sur les énergies renouvelables. En 2016, le groupe a incorporé 32 000 m³ d'éthanol et 204 000 m³ d'ETBE dans les essences, ainsi que 573 000 m³ de composés bio dans les gazoles, soit un total de 809 000 m³ de biocarburants incorporés. Depuis début 2014, une partie croissante de l'éthanol incorporé dans les essences est produite à partir de matières premières n'entrant pas en compétition avec les denrées alimentaires (biocarburant de seconde génération).

Dans le secteur de l'éolien, le groupe commercialise depuis plusieurs années une gamme de lubrifiants spécifiques et conseille les principaux acteurs du marché en matière de durabilité de leurs équipements.

La biodiversité préservée au côté des acteurs locaux

Esso est attentif à la préservation de l'environnement et à la protection de la biodiversité et soutient le travail des acteurs locaux en subventionnant différentes initiatives pour que ses activités industrielles s'intègrent plus harmonieusement aux milieux naturels. C'est notamment le cas pour les marais entourant la raffinerie de Fos-sur-Mer. La biodiversité des hectares non occupés par les installations du groupe y est préservée grâce à la collaboration avec l'association communale Le Renard, qui effectue l'entretien et l'assainissement de cet espace naturel fragile.

L'association Eau Vie Environnement s'implique auprès du public pour animer le site des salins de Fos-sur-Mer et l'étang de l'Estomac, classé zone Natura 2000 et zone de protection spéciale oiseaux. Esso a financé l'achat de jumelles qui permettront aux écoliers et au grand public d'observer au plus près les oiseaux sans les déranger au sein de leur habitat naturel.

ⁱ Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67

DONNÉES SOCIÉTALES



Conscient de l'importance de son empreinte économique et de sa responsabilité vis-à-vis des communautés où il exerce ses activités, le groupe Esso considère l'éthique et la transparence comme les principales valeurs orientant son action. En 2016, Esso a déployé de nombreuses initiatives visant à favoriser le dialogue avec ses parties prenantes, afin de mieux prendre en compte leurs attentes.



Contribuer à l'économie locale

Esso S.A.F. joue un rôle central dans l'industrie pétrolière française, avec 56 millions d'euros d'investissements, 65 millions de taxes diverses versées et une masse salariale de quelque 273 millions d'euros en 2016. ⁱ

Le groupe est également un partenaire essentiel pour de nombreuses entreprises situées en amont et en aval de ses activités, et sa présence dynamise l'activité locale et l'emploi. C'est notamment le cas en Normandie, où la plateforme pétrochimique de Gravenchon, intégrant les opérations du groupe Esso et d'ExxonMobil Chemical France, est une des plus importantes plateformes d'ExxonMobil en Europe.

Des valeurs incontournables



Garantir
éthique
et intégrité



Favoriser
soutien
et dialogue



Partager
bonnes pratiques
et savoir-faire

Écouter, comprendre et agir

Depuis 20 ans, une enquête de perception est réalisée chaque année auprès des habitants des neuf communes du Plan Particulier d'Intervention de Gravenchon. Un même sondage est réalisé tous les deux ans auprès des habitants de la commune de Fos-sur-Mer. Ces études permettent d'identifier les préoccupations des riverains en matière d'environnement, d'impact économique et de risques industriels, afin de mieux les comprendre et de pouvoir y répondre.

En 2016, comme chaque année, les résultats de l'enquête, réalisée en partenariat avec une junior-entreprise proche de notre site de Gravenchon, ont été présentés en toute transparence aux élus, aux collectivités territoriales, au public et à la presse locale.

Dialoguer avec les communautés ⁱ

L'engagement des sociétés du groupe ExxonMobil en faveur de la sécurité, de la santé et de l'environnement est permanent et nécessite un dialogue constructif avec les parties prenantes. Avec les risques industriels, ces sujets constituent les thèmes d'une approche responsable et volontariste, construite en collaboration avec les autorités et les communautés locales.

En 2016, 672 actions de dialogue ont été menées auprès des populations et des autorités locales des sites de Gravenchon et de Fos-sur-Mer, une augmentation de près de 15% comparée à 2015.

Des partenariats engagés et des actions ciblées de mécénat ⁱ

À proximité de ses sites industriels, Esso met en œuvre une politique de mécénat volontaire et concentre ses actions sur trois thèmes principaux : l'éducation scientifique, l'environnement et les actions éducatives et sociales.

L'éducation scientifique comme priorité

Esso a la conviction que l'éducation scientifique est essentielle pour aider à résoudre les défis énergétiques du futur et poursuit son engagement en ce sens à travers divers partenariats, et en particulier :

- le SCI-TECH Challenge, un programme européen mis en place conjointement avec Junior Achievement-Young Enterprise pour inciter



les étudiants à poursuivre leurs études supérieures dans le domaine des mathématiques, des sciences et des technologies. Le 15 mars 2016, a eu lieu la septième édition de ce challenge dans les locaux de l'Union des Industries Chimiques à Mont-Saint-Aignan (76), où cinq élèves finalistes du lycée Jean XXIII d'Yvetot (76) ont concouru avec leurs homologues européens par webcams interposées ;

- les Olympiades des sciences de l'ingénieur dont la septième édition a eu lieu en 2016. Esso a soutenu des classes d'établissements situés près de la raffinerie de Gravenchon dans ce concours destiné aux élèves de 1^{re} et terminale scientifiques et technologiques, dont le but est de développer une expertise technique, le savoir-faire et les compétences de prise de parole en public lors de la présentation du projet au jury ;
- le Rallye Mathématiques sans frontières conçu pour motiver les jeunes écoliers, collégiens et lycéens à s'intéresser aux mathématiques et aux sciences. Esso a soutenu cette initiative sur la région PACA à proximité de son site industriel de Fos-sur-Mer.

L'environnement, un enjeu majeur

L'environnement reste un enjeu important pour le groupe. Esso contribue aux actions de différentes associations à proximité de ses sites industriels :

- l'association CHENE**, soutenue par le groupe depuis plus de dix ans, agit pour l'accueil et le soin des animaux sauvages en Normandie. Elle possède un complexe pédagogique accueillant des expositions. Grâce à la société, elle a construit une volière de contention en 2016 ;
- l'association communale Le Renard est très active dans la préservation et l'entretien du milieu naturel entourant la raffinerie de Fos-sur-Mer. Subventionnée par le groupe, elle effectue notamment l'entretien des chemins et le curage des roubines qui permettent la régulation des niveaux d'eau dans les marais.

*Somme des investissements, taxes et impôts, salaires, dividendes.
**Centre d'Hébergement, d'Études sur la Nature et l'Environnement.



ⁱ Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67



Des actions éducatives et sociales diverses

En 2016, l'engagement du groupe auprès des populations entourant ses sites industriels s'est poursuivi, notamment à travers une aide à caractère éducatif et social :

- présent depuis son ouverture aux côtés du MuCEM, musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille, Esso a apporté son soutien à des programmes favorisant l'accès des contenus culturels aux personnes avec un handicap ;
- Esso accompagne le Centre Social fosséen dans sa volonté de renforcer les liens familiaux. Le groupe a participé à l'acquisition de matériel et a pris en charge le coût des intervenants spécialisés pour que plusieurs familles puissent bénéficier d'animations éducatives parents-enfants ;
- le groupe a fait don de 682 ordinateurs portables réformés aux écoles de la communauté d'agglomération Caux Seine Agglo (41 communes). Contribuant à l'économie circulaire, cette action associe des élèves de BTS qui déploient le matériel dans les écoles primaires et maternelles ;
- Notre Commune est un programme dispensé dans des classes de CM2 par l'association Entreprendre pour Apprendre Haute-Normandie (EPA HN), en partenariat avec Esso, permettant aux élèves de réaliser un projet pour trois villes autour du site industriel de Gravenchon.

► Un personnel engagé

Le groupe encourage le personnel à s'engager au sein d'associations locales dans un programme citoyen autour de ses sites. Des remises de prix sont organisées pour promouvoir ce dispositif qui fait des employés du groupe des ambassadeurs de ses valeurs au sein des communautés environnantes. Ce programme de bénévolat du personnel a été reconnu comme un modèle pour le groupe ExxonMobil.

La prise en compte du rôle économique d'Esso ⁱ

Des partenaires au cœur des activités et des valeurs du groupe

Acteur de l'économie locale, le groupe crée des emplois indirects en faisant appel à des sous-traitants utilisant plus de 900 salariés pour le groupe Esso en France. Ces chiffres peuvent augmenter fortement en particulier lors des opérations de maintenance planifiées. Le choix des sous-traitants est réalisé en prenant en compte des critères très sélectifs en adéquation avec la politique sécurité du groupe.

En 2016 et début 2017, Esso a réalisé de multiples travaux sur ses sites industriels impliquant de nombreuses entreprises intervenantes. Jusqu'à 1 500 intervenants additionnels ont ainsi été mobilisés sur la raffinerie de Fos-sur-Mer. Plus largement, le groupe et ses activités de service et de consommation sont aussi à l'origine de nombreux emplois induits, essentiels pour l'économie locale. Selon l'usage dans l'industrie, un emploi direct en production correspond à deux emplois induits. Sur cette base, le groupe a généré plus de 2 760 emplois directs et indirects sur ses sites industriels en 2016 et a donc contribué à créer près de 5 500 emplois induits indirectement liés à ses activités.

Le groupe associe ses partenaires dans une démarche de développement de la sécurité sur le long terme. Chaque année, les sites industriels organisent des cérémonies du Tigre d'Or récompensant les partenaires les plus performants en matière de sécurité, de respect de l'environnement, de délai et d'efficacité. Ces cérémonies permettent de souligner l'importance qu'accorde Esso aux bonnes pratiques et l'exigence du processus de sélection de ses sous-traitants.

S'engager aux côtés des fournisseurs

Esso mène une politique d'achat intègre et rigoureuse, fondée sur le respect et l'éthique. Elle vise à nouer des partenariats de long terme, le groupe veillant particulièrement à ne pas fragiliser ses prestataires, à garantir une égalité de traitement entre les candidats à un appel d'offres et à permettre aux entreprises sous-traitantes de mieux gérer leurs investissements et leurs équipes grâce à des contrats établis de préférence pour cinq ans.

Les entreprises intervenantes et les fournisseurs doivent impérativement souscrire aux conditions générales d'achat des sociétés du groupe ExxonMobil.

Parmi ces engagements, les points suivants portent sur les enjeux sociaux et environnementaux :

- la conduite des affaires, dont la politique de « harcèlement sur le lieu de travail » ;
- la politique alcool et drogue ainsi que la politique santé et sécurité ;
- un rappel des obligations légales en matière de travail dissimulé ;
- la gestion des déchets.

Par ailleurs, le groupe veille à :

- ne pas fragiliser un prestataire en cas de non-renouvellement de contrat ;
- garantir l'égalité de traitement à tous les candidats lors d'un appel d'offres grâce à une transparence totale sur le processus d'achat ;
- permettre aux entreprises sous-traitantes de mieux gérer leurs investissements et personnel grâce à des contrats de cinq ans.

Un système de contrôle créé et partagé par Esso : le MASE

Le MASE (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise) est un système de management de la sécurité qui a pour principal objectif l'amélioration continue des performances sécurité, santé et environnement des entreprises intervenantes et des donneurs d'ordres. Il a vocation à établir un référentiel partagé et à mettre en place un système de management performant. La certification sécurité MASE est aujourd'hui une référence et une exigence pour les fournisseurs et donneurs d'ordres des zones industrielles de sept bassins industriels français, dont notamment Fos-sur-Mer et Notre-Dame-de-Gravenchon.



Transparence et bienveillance ⁱ

Le risque évalué et mis sous contrôle

Les différents systèmes de gestion du groupe Esso sont la garantie d'une performance durable. On compte le System of Management Control Basic Standards, le système de gestion de l'intégrité des contrôles (CIMS), le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) et le programme de pratique des relations publiques (BPEA). Ce dernier aide la société à adapter ses programmes en matière de relations extérieures en tenant compte de l'environnement économique des communautés qui l'entourent.

Le système de contrôle CIMS (contrôles irréprochables par une Méthode Systématique), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), fournit à l'ensemble des collaborateurs une référence cohérente pour l'application effective du système de contrôle et des règles de l'entreprise. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise.

Depuis dix ans, bien avant que la réglementation sur les lanceurs d'alerte l'impose, Esso a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert au personnel comme aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes, permettant de rapporter d'éventuelles malversations, notamment dans les domaines comptables et financiers.

Des exigences élevées en matière d'éthique et d'intégrité

Le mode de gestion au sein d'ExxonMobil utilisé par le groupe Esso s'appuie sur des exigences élevées en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. C'est la clé de voûte d'une performance durable et d'une bonne citoyenneté d'entreprise. Des formations fréquentes sont organisées par la direction juridique pour rappeler au personnel les règles et lois concernant le respect de la concurrence.

Le mode de gestion au sein d'ExxonMobil fait également preuve d'exigence en termes d'intégrité, de règles de gouvernance et de systèmes de contrôle de gestion. L'engagement de respect des plus hautes valeurs d'éthique se retrouve dans toutes les politiques et pratiques du groupe Esso. Ces valeurs sont la condition essentielle au maintien de ses permis d'opérer. Aussi, chaque salarié du groupe doit les respecter dans l'accomplissement de ses tâches quotidiennes.

Des standards de conduite des affaires très rigoureux ⁱ

Ces standards comprennent 18 politiques, afin de satisfaire les plus hautes exigences en matière d'intégrité. Considérant la manière d'obtenir les résultats comme aussi importante que les résultats eux-mêmes, le groupe veille à ce que chaque collaborateur connaisse parfaitement ces politiques et en applique les principes au quotidien. Nul n'a le pouvoir d'y déroger, et aucune situation ne peut en justifier la violation.

Respecter les droits de l'homme ⁱ

Le groupe Esso suit la même philosophie en matière de droits de l'homme que celle d'Exxon Mobil Corporation, qui s'inspire des principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et de ceux du pacte mondial de l'Organisation des Nations unies appliqués aux droits du travail. Esso s'engage donc à adopter une politique respectueuse des droits de l'homme au sein de chacune de ses activités, à en évaluer et mesurer les impacts et à communiquer sur ces principes.

ⁱ Retrouvez les indicateurs de performance extra-financière p. 66 & 67

Tableau de synthèse des indicateurs données sociales, environnementales et sociétales

Informations sociales

Intitulé	2015	2016	Page
EMPLOI			
Effectif total	1 892	1 860	52
Répartition des salariés par zone géographique			
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	982	995	52
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	293	291	52
Nombre de collaborateurs au siège, territoire et au sein de la filiale Worex	617	574	52
Répartition des salariés par âge			
Pourcentage de collaborateurs de moins de 30 ans	13 %	12 %	-
Pourcentage de collaborateurs de 30 à 50 ans	49 %	51 %	-
Pourcentage de collaborateurs de plus de 50 ans	37 %	37 %	-
Répartition des salariés par sexe			
Pourcentage de femmes dans l'effectif global	21 %	22 %	53
Pourcentage de femmes cadres dans l'effectif de cadres*	23 %	24 %	55
Embauches et licenciements			
Entrées	121	169	53
Départs	222	186	53
Départs dans le cadre d'un licenciement	7	4	53
Rémunérations et leur évolution			
Masse salariale en euros*	163 832 492	156 974 394	-
Évolution de la masse salariale*	-0,5 %	-4,4 %	-
ORGANISATION DU TRAVAIL			
Personnel posté dans l'effectif*			
Personnel de jour en pourcentage	64 %	64 %	53
Personnel posté en pourcentage	36 %	36 %	53
Absentéisme			
Nombre de jours d'absence/nombre de jours travaillés	4,1 %	3,4 %	53
RELATIONS SOCIALES			
Organisation du dialogue social			
Bilan des accords collectifs	Données qualitatives		54
SANTÉ ET SÉCURITÉ			
Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles			
Nombre de maladies professionnelles déclarées	12	1	51
Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail			
Accidents du travail avec arrêt			
Taux de fréquence des accidents du travail	2,86	0,97	49
Taux de gravité	0,158	0,319	49
FORMATION			
Politiques mises en œuvre en matière de formation			
Nombre d'heures total de formation	54 737	76 990	-
Nombre de salariés formés/effectif	1 496	1 573	53
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT			
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes			
Pourcentage de femmes dans les embauches de cadres	38 %	62 %	53
Pourcentage de femmes expatriées dans l'effectif d'expatriés	17 %	17 %	55
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées			
Montant des allocations pour enfants handicapés du personnel en euros	18 700	18 668	55
Politique de lutte contre les discriminations			
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective			
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Données qualitatives		54
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire**	Données qualitatives		55
À l'abolition effective du travail des enfants**	NA		-
À l'abolition effective du travail des enfants**	NA		-

*Unité Économique et Sociale.

**L'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants sont des indicateurs qui n'ont pas été traités car considérés comme non pertinents compte tenu de la législation française interdisant tout travail forcé ou obligatoire ainsi que le travail des enfants.

Informations environnementales

Intitulé	2015	2016	Page
POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE			
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches de vérification ou de certification en matière d'environnement			
	Données qualitatives		56-57
Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement			
	Données qualitatives		57
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions			
	Données qualitatives		56 à 59
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement en millions d'euros			
	22,2	24,6	100
POLLUTION			
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement			
Émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂) en tonnes/kt de brut			
	7 083	7 684	58
Émissions annuelles d'oxyde d'azote (NO _x) en tonnes			
	2 175	2 212	58
Émissions annuelles de composés organiques volatils (COV) en tonnes			
	2 240	2 691	59
Mesure de la qualité de l'eau - demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux en tonnes			
	654	812	59
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique			
Nombre d'incidents qui ont engendré des plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuables à l'activité raffinage			
	7	11	-
ÉCONOMIE CIRCULAIRE			
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets			
Quantité totale de déchets dangereux générés en tonnes			
	20 805	13 135	59
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés en tonnes			
	195	695	-
Nombre de déversements accidentels > 1 baril			
	5	4	57
Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire*			
	NA		-
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales en milliers de m ³			
	17 517	18 731	60
Consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique en millions de GJ			
	38,80	39,97	60
Consommation de matières premières des raffineries : pétrole brut traité en millions de tonnes			
	14,8	14,7	6
Consommation de matières premières des raffineries			
	Données qualitatives		60
Recours aux énergies renouvelables - quantité de biocarburants incorporés en km ³			
	804	809	61
Utilisation des sols : suivi de l'état des sols et réhabilitation environnementale			
	Données qualitatives		57
CHANGEMENT CLIMATIQUE			
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage de biens et services qu'elle produit			
Émissions annuelles de CO ₂ en ktonnes			
	2 254,3	2 355,6	60
Quantité brûlée aux torches en tonnes			
	9 657**	7 069	60
Adaptation aux conséquences du changement climatique			
	Données qualitatives		59
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ			
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité			
	Données qualitatives		61

*Le gaspillage alimentaire n'est pas matériel au regard de l'activité du groupe.

**Donnée 2015 corrigée.

Informations sociétales

Intitulé	2015	2016	Page
IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ			
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes en millions d'euros			
	420	400	63
Sur les populations riveraines ou locales			
	Données qualitatives		63
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES			
Actions de dialogue avec les communautés environnantes			
	579	672	63
Actions de partenariat ou de mécénat			
	Données qualitatives		63-64
SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS			
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux			
	Données qualitatives		64
Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale			
	Données qualitatives		64
LOYAUTÉ DES PRATIQUES			
Actions engagées pour prévenir la corruption			
	Données qualitatives		65
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs			
	Données qualitatives		51
AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME			
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme			
	Données qualitatives		65

Note méthodologique

Rapport RSE 2016 du groupe Esso

Démarche RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Esso répond aux exigences du décret d'application de l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II. Elle s'appuie sur un référentiel interne mis en place par le groupe Esso qui comprend les méthodes de calcul, de mesure et d'analyse employées lorsqu'il en existe. Ce référentiel est consultable sur demande.

Il comprend également l'organisation et les étapes du reporting, les outils de contrôle des données et de gestion documentaire, la méthode de consolidation et de contrôle interne, ainsi que la liste des enjeux clés et des indicateurs associés.

Le reporting répond également aux exigences du décret n° 2016-1138 du 19 août 2016 sur la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et au gaspillage alimentaire. La notion « d'économie circulaire » y est expliquée et un calcul interne des « postes significatifs d'émissions directes et indirectes » est réalisé.

Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Selon les indicateurs, il s'agit :

- d'une consolidation annuelle des données du 01/01/2016 au 31/12/2016,
- de la donnée mesurée au 31/12/2016.

Périmètre de reporting

Le rapport RSE concerne les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable soit Esso S.A.F., Esso Raffinage et Worex, ensemble désigné comme « le groupe » dans ce rapport. Le périmètre d'application est défini dans le référentiel en fonction de chaque indicateur de performance.

Contrôle externe

Pour répondre à l'article 225 de la loi du 10 juillet 2010 dite Grenelle II, le groupe a fait vérifier les informations contenues dans le présent rapport par un organisme tiers indépendant. Le groupe Esso a choisi de confier cette mission de vérification externe pour le reporting 2016 à l'un de ses commissaires aux comptes. Son avis d'assurance modérée sur le reporting RSE du groupe présenté dans ce rapport détaille la nature des travaux effectués ainsi que les conclusions associées.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,

sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Esso S.A.F., désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac sous le numéro n° 3-1080⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1

du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du (des) commissaire(s) aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (attestation de présence des Informations RSE) ;
 - d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).
- Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾, ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

► 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la partie du rapport de gestion intitulée « Note méthodologique ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

► 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites⁽⁴⁾ que nous avons sélectionnés en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 90% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 13% et 64% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2017

L'un des commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International
Vincent Papazian
Associé

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.
(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(3) Informations quantitatives sociales : effectif total ; femmes dans l'effectif global ; entrées ; départs ; départs dans le cadre d'un licenciement ; accidents du travail avec arrêt ; taux de fréquence ; taux de gravité.

Informations quantitatives sociétales : nombre d'actions de dialogue avec les communautés environnantes.

Informations quantitatives environnementales : nombre d'incidents qui ont engendré des plaintes pour nuisances sonores ou olfactives attribuables à l'activité raffinage ; nombre de déversements accidentels > 1 baril ; émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO₂) ; émissions annuelles d'oxyde d'azote (NOx) ; émissions annuelles de composés organiques volatils (COV) ; mesure de la qualité de l'eau - demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux ; volume d'eau annuel pompé dans le milieu ; consommation d'énergie des raffineries ; émissions annuelles de CO₂ ; quantité totale de déchets dangereux générés ; quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés.

Informations qualitatives : « Actions mises en place pour contribuer à la réduction des émissions et à la modération de la consommation des ressources » ; « Actions engagées pour prévenir la corruption ».

(4) La raffinerie de Fos-sur-Mer pour les informations sociétales et environnementales. Les entités Esso S.A.F. et ERSAS pour les informations sociales.

RAPPORT FINANCIER

RÉSULTATS FINANCIERS 2016

P. 72

Résultats et données financières
du groupe Esso S.A.F.

P. 76

Résultats et données financières
de la société Esso S.A.F.

P. 78

Évènements significatifs
de l'année 2016 et perspectives

P. 80

Comptes consolidés
du groupe Esso S.A.F.

p. 81 - Compte de résultat consolidé

p. 82 - Bilan consolidé

p. 83 - Tableau de variation
des capitaux propres consolidés

p. 84 - Tableau des flux de trésorerie

p. 85 - Notes annexes aux comptes consolidés

p. 107 - Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

P. 108

Comptes annuels
de la société Esso S.A.F.

p. 108 - Bilan au 31 décembre 2016

p. 110 - Compte de résultat de l'exercice 2016

p. 111 - Tableau de financement de l'exercice 2016

p. 112 - Annexe au bilan et au compte de résultat

p. 122 - Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

p. 123 - Rapport spécial des commissaires
aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DU GROUPE ESSO S.A.F.

Résultat net

(en millions d'euros)

		Année 2016	Année 2015
Résultat opérationnel (1)		385	137
Produits et charges financiers		9	8
Impôts courants et différés		(118)	(47)
Résultat net des activités poursuivies		276	98
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés		0	2
Résultat net part du groupe (2)		276	100
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)		14,7	14,8
Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)		11 147	12 390
Ventes de produits raffinés (milliers de m ³)		24 350	24 498
Ventes, activités de distribution sur le marché intérieur (milliers de m ³)		15 290	15 014
(1) Résultat opérationnel	(A)	385	137
Effets stocks (*)	(B)	250	(166)
Autres éléments d'ajustement (**)	(C)	15	153
Résultat opérationnel ajusté	(A)-(B)-(C)	120	150
(2) Résultat net part du groupe	(D)	276	100
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	2
Impôts courants et différés	(F)	(118)	(47)
Effets stocks (*)	(G)	250	(166)
Impôt sur le résultat hors effets stock (**)	(H)	(50)	(107)
Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés	(D)-(E)-(F)-(G)+(H)	94	204

Le résultat opérationnel du groupe est un gain de 385 millions d'euros qui comprend des effets stocks positifs pour 250 millions d'euros. En 2015, le gain opérationnel de 137 millions d'euros comprenait des effets stocks négatifs pour 166 millions d'euros et un autre produit opérationnel de 164 millions d'euros correspondant à l'impact positif d'une modification des accords de retraite supplémentaire du personnel.

Hors effets stocks et autres éléments d'ajustement, le résultat opérationnel ajusté est positif de 120 millions d'euros contre 150 millions d'euros en 2015 et inclut des effets de change négatifs pour 7 millions d'euros.

Dans un contexte de repli des marges de raffinage, la baisse du résultat opérationnel ajusté du groupe, limitée à 30 millions d'euros, reflète l'amélioration de la performance opérationnelle au second semestre et une réduction des charges d'exploitation.

Le résultat financier est positif de 9 millions d'euros et comprend 14,5 millions d'euros de dividendes de sociétés non consolidées, 1 million d'euros de pertes de change et 4 millions d'euros de charges nettes d'intérêts.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 118 millions d'euros, le résultat net du groupe est un profit de 276 millions d'euros contre un profit de 100 millions d'euros en 2015.

Le résultat net hors effets stocks et résultat des activités arrêtées ou actifs cédés est un bénéfice de 94 millions d'euros contre un profit de 204 millions d'euros en 2015.

(*) Effets stocks

La variation des stocks est valorisée dans le résultat consolidé suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti) étroitement liée à la variation des prix des produits pétroliers sur le marché international. Pour évaluer la performance économique et financière du groupe, la société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

(**) Autres éléments d'ajustement

Ils concernent des transactions inhabituelles qui sont significatives et peu fréquentes. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale de la société bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que coûts de restructuration, cessions d'actifs ou autres éléments non récurrents.

Résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Année 2016	Année 2015
Résultat net	276	100
Éléments recyclables en résultat net (revalorisation titres de participation)	33	7
Éléments non recyclables en résultat net (gains/pertes actuariels sur les avantages au personnel)	(48)	174
Effets d'impôt	(24)	(60)
Résultat global consolidé	237	221

Le résultat global consolidé du groupe tient compte d'une part de la variation de la valorisation des titres de participation à leur juste valeur par contrepartie en capitaux propres et d'autre part de la variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel en application de la norme IAS 19 révisée, qui est également constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

En 2016, la variation des écarts actuariels calculés est négative pour 48 millions d'euros et provient notamment de la baisse du taux d'actualisation financière retenu par le groupe à 1,75% contre 2,25% en 2015. En 2015, l'impact de la variation de l'engagement liée principalement au changement du taux d'actualisation et autres hypothèses avait été positif pour 174 millions d'euros.

Après prise en compte de l'impôt différé correspondant, le résultat global est un bénéfice de 237 millions d'euros contre un profit de 221 millions d'euros en 2015.

Principaux postes du résultat opérationnel

(en millions d'euros)

	Année 2016	Année 2015
Chiffre d'affaires	11 147	12 390
Achats consommés	(10 144)	(11 021)
Variation de la valeur brute des stocks de matières premières et produits finis	220	(442)
Dotations & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks de matières premières et produits finis	127	83
Variation des autres stocks et des comptes d'échanges	(2)	50
Effets de change opérationnels	(7)	(19)
Marge brute	1 341	1 041
Charges externes	(501)	(560)
Charges de personnel	(275)	(278)
Impôts et taxes	(55)	(55)
Dotations aux amortissements	(110)	(109)
Dotations aux provisions	(12)	(31)
Autres produits de l'activité	33	35
Autres produits et charges d'exploitation	(51)	(59)
Charges d'exploitation	(971)	(1 057)
Autres produits opérationnels	19	164
Autres charges opérationnelles	(4)	(11)
Résultat opérationnel	385	137

Résultat opérationnel ajusté

(en millions d'euros)

	Année 2016	Année 2015
Marge brute	1 341	1 041
dont effets stocks	250	(166)
Marge brute ajustée des effets stocks	1 091	1 207
Charges d'exploitation	(971)	(1 057)
Résultat opérationnel ajusté	120	150

La marge brute 2016 ajustée des effets stocks s'établit à 1 091 millions d'euros contre 1 207 millions d'euros en 2015.

Cette baisse de 116 millions d'euros s'explique en partie par le repli des marges de raffinage constaté en 2016 et, depuis juillet 2015, par l'impact de la conversion du réseau de stations-service en réseau de revendeurs à la marque.

Les charges d'exploitation de 971 millions d'euros en 2016 diminuent de 86 millions d'euros par rapport à 2015. Cette baisse provient de la diminution des charges externes faisant suite à la cession du réseau de stations-service, de l'absence de dotation aux provisions concernant la remise en état de l'unité de distillation de Gravenchon fin 2015 et de la maîtrise des coûts au sein de l'organisation.

Ratio endettement net sur capitaux propres

(en millions d'euros)

	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Endettement long terme	(122)	(126)
Endettement court terme	(26)	(25)
Créances financières court terme	5	75
Trésorerie nette	334	83
(Endettement)/Excédent net	191	7
Montant des capitaux propres	966	727
Ratio endettement net sur capitaux propres (*)	(20)%	(1)%

(*) Un ratio négatif reflète une position financière nette excédentaire.

Au 31 décembre 2016, le montant des capitaux propres du groupe ressort à 966 millions d'euros contre 727 millions d'euros fin 2015, pour une position financière nette positive de 191 millions d'euros contre une position financière nette positive de 7 millions d'euros fin 2015.

La hausse des capitaux propres pour un montant de 240 millions d'euros provient essentiellement :

- du résultat net de l'exercice de 276 millions d'euros ;
- des éléments du résultat global pour un montant négatif de 39 millions d'euros.

La variation de l'endettement est détaillée dans la note annexe 6.6 aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite (voir note annexe 4.1.3 aux comptes consolidés).

Chiffres clés

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au compte de résultat consolidé	Année 2016	Année 2015
Chiffre d'affaires	11 147	12 390
Résultat opérationnel courant	370	(16)
Résultat opérationnel	385	137
Résultat net part du groupe	276	100
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	0	2
Effets stocks	250	(166)
Résultat net hors effets stocks	94	204
Capacité d'autofinancement	453	113

(en millions d'euros)

Éléments relatifs au bilan consolidé	Année 2016	Année 2015
Capital	98	98
Capitaux propres	966	727
Dettes financières	148	151
Actifs non courants	1 320	1 446
Créances financières et disponibilités	339	158

(en euros)

Dividende par action	Année 2016	Année 2015
Dividende versé dans l'année par action	0	0
Résultat net consolidé par action	21,50	7,76

(en millions d'euros)

Investissements	Année 2016	Année 2015
Investissements	40	39
Capitalisation de dépenses de gros entretien et grandes visites	16	52
Montant total des investissements	56	91

Données opérationnelles

	Année 2016	Année 2015
Prix moyen du Brent (\$/baril)	44	52
Parité moyenne (\$/€)	1,11	1,11
Marge brute de raffinage moyenne publiée par la DGEC (€/tonne)	25	45
Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)	14,7	14,8
Ventes de produits raffinés (milliers de m³)	24 350	24 498
Ventes, activités de distribution sur marché intérieur (milliers de m³)	15 290	15 014

RÉSULTATS ET DONNÉES FINANCIÈRES DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Le chiffre d'affaires de l'année 2016 s'élève à 10 948 millions d'euros, en baisse de 10% par rapport à 2015, reflétant principalement la baisse des prix du pétrole brut et des produits pétroliers, alors que les volumes vendus sont en légère hausse de 0,4%.

Le résultat d'exploitation est un profit de 337 millions d'euros à comparer à une perte de 14 millions d'euros en 2015. Le résultat d'exploitation de 337 millions d'euros comprend des effets stocks positifs de 250 millions d'euros en 2016 contre des effets stocks négatifs de 166 millions d'euros en 2015. Hors effets stocks, le résultat d'exploitation est un gain de 87 millions d'euros en 2016 contre un gain de 152 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 65 millions d'euros provenant principalement du repli des marges de raffinage constatée en 2016 et d'une dotation nette de 29 millions d'euros à la provision pour engagement de retraite.

Le résultat financier positif de 7 millions d'euros est constitué des différences de change nettes négatives pour 6 millions d'euros, d'une provision pour pertes de change de 1 million d'euros, de dividendes reçus pour 15 millions d'euros et de charges d'intérêts nettes de 1 million d'euros. Les différences négatives de change reflètent essentiellement la hausse du dollar constatée au cours du dernier trimestre 2016.

Le résultat exceptionnel est une perte de 6 millions d'euros et comprend principalement le gain net réalisé sur les actifs cédés au cours de l'année 2016 pour un montant de 25 millions d'euros et l'impact d'une dotation à la provision pour hausse des prix pour un montant de 30 millions d'euros.

À compter du 1^{er} janvier 2016, Esso S.A.F., société mère d'un groupe fiscal intégré, a décidé de modifier la prise en compte des résultats d'intégration fiscale figurant jusque-là dans un compte d'attente au passif du bilan (43 millions d'euros au 31 décembre 2015) suivant l'option retenue depuis la mise en place du groupe fiscal.

Ainsi, un produit de 23 millions d'euros a été constaté au compte d'impôt pour corriger la prise en compte des gains d'intégration fiscale relatifs à des déficits déjà consommés par les filiales et un crédit de 20 millions d'euros a été constaté directement au report à nouveau en application du changement de méthode.

Après prise en compte de la participation et intéressement des salariés, de l'impôt, le résultat net comptable est un profit de 313 millions d'euros en 2016.

Montant des distributions des 3 derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2013	12 854 578	-
2014	12 854 578	-
2015	12 854 578	-

Le report à nouveau de l'exercice précédent a été modifié à l'ouverture du l'exercice 2016 pour tenir compte de l'impact du changement de méthode comptable concernant la comptabilisation de l'impôt du groupe fiscal intégré.

Report à nouveau à l'ouverture de l'exercice	21 468 973,89 euros
Impact du changement de méthode	19 742 830,00 euros
Report à nouveau après changement de méthode	41 211 803,89 euros

Les comptes annuels au 31 décembre 2016 font apparaître un profit de 312 917 076,50 euros auquel est ajouté le report à nouveau soit :

Profit de l'exercice 2016	312 917 076,50 euros
Report à nouveau avant affectation	41 211 803,89 euros
soit un total de	354 128 880,39 euros

dont l'affectation suivante est proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 21 juin 2017.

Réserve facultative pour fluctuation des cours	200 000 000,00 euros
Autres réserves facultatives	65 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	89 128 880,39 euros
soit un total de	354 128 880,39 euros

Résumé des résultats de la société Esso S.A.F.

(en millions d'euros)

	2016	2015
Chiffre d'affaires hors taxe intérieure	8 885	10 228
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 063	1 958
Chiffre d'affaires taxe intérieure comprise	10 948	12 186
Production stockée/(déstockée) et divers	261	50
Total des produits d'exploitation	11 209	12 236
Charges d'exploitation hors amortissements	(10 867)	(12 237)
Amortissements	(5)	(13)
Total des charges d'exploitation	(10 872)	(12 250)
Résultat d'exploitation	337	(14)
Résultat financier	7	1
Résultat courant	344	(13)
Amortissements dérogatoires	2	0
Provision pour hausse des prix	(30)	0
Dotations/Reprises sur provisions pour risques	5	26
Autres éléments exceptionnels	17	(33)
Résultat exceptionnel	(6)	(7)
Participation et intéressement des salariés	(2)	(2)
Impôts sur les sociétés	(23)	10
Résultat net	313	(12)

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

Résultats financiers des cinq dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (millions d'euros)	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Nombre d'actions ordinaires existantes (1)	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578	12 854 578
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Nombre de parts bénéficiaires					
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors TVA	17 465,6	16 038,7	15 431,3	12 185,6	10 947,7
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions (reprises et provisions déduites)	150,6	(214,1)	(398,1)	(143,3)	249,6
Impôts sur les bénéfices	40,1	(2,5)	(15,3)	(9,8)	23,5
Participation et intéressement des salariés	1,3	0,7	1,3	1,9	2,2
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	39,1	(174,1)	(568,1)	(12,4)	312,9
Résultat distribué (2)	25,7	0	0	0	0
III. RÉSULTAT PAR ACTION (euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions (reprises de provisions déduites)	8,5	(16,5)	(29,9)	(10,5)	17,4
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations nettes aux amortissements et provisions	3,0	(13,5)	(44,2)	(1,0)	24,3
Dividende attribué à chaque action	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	428	417	410	405	384
Montant de la masse salariale (millions d'euros)	62,6	63,3	60,3	58,4	56,1
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. et prévoyance, congés de fin de carrière, œuvres sociales) (millions d'euros)	73,3	70,9	68,8	65,0	63,9

(1) Actions détenues pour 82,89% par ExxonMobil France Holding S.A.S.

(2) Montant dont la distribution est proposée par le conseil d'administration.

(3) La définition de l'effectif moyen des salariés figure en note 4.21 des comptes sociaux de la société Esso S.A.F.

Nota : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ().

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'ANNÉE 2016 ET PERSPECTIVES

Redémarrage d'une unité de distillation de Gravenchon

L'unité de distillation atmosphérique de la raffinerie de Gravenchon arrêtée le 10 novembre 2015 pour des travaux de maintenance, prolongés en décembre 2015 à la suite d'un incendie, a été remise en état et redémarrée fin mars 2016, pour atteindre sa pleine capacité dans les premiers jours du mois d'avril 2016.

Le coût des travaux de l'arrêt s'élève à 13 millions d'euros incluant un montant constaté en 2015 pour 10 millions d'euros. Pendant la période d'arrêt, la capacité de production de la raffinerie a été réduite à environ 110 000 barils par jour. La société a procédé à des importations pour continuer à approvisionner ses clients.

Hausse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des prix des produits pétroliers sur la valeur brute de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock.

La hausse de 220 millions d'euros de la valeur brute des stocks de produits pétroliers au 31 décembre 2016 s'explique par un niveau de stock opérationnel plus élevé que fin 2015, lié au redémarrage de l'unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon qui était à l'arrêt au 31 décembre 2015, et comprend un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros contre un effet prix sur stock négatif de 249 millions d'euros en 2015.

Après prise en compte d'une provision pour dépréciation comptable des stocks de produits pétroliers pour 1,2 million d'euros et la reprise de la provision pour dépréciation 2015 pour 128 millions d'euros

(soit une reprise nette de +126,8 millions d'euros), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est en hausse 347 millions d'euros et comprend des effets stocks positifs pour 250 millions d'euros (voir également la note 2.2 aux comptes consolidés sur les stocks).

Par rapport à la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. adopte une gestion prudente. Dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, Esso S.A.F. met en réserve une partie du résultat correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée a été intégralement utilisé compte tenu des pertes sur stocks constatées, notamment en 2014 et en 2015.

Vente des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget

Le groupe avait annoncé le 11 février 2016 un projet d'accord avec la société World Fuel Services pour la vente de ses activités de vente de carburéacteur sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget.

La vente est devenue effective le 1^{er} novembre 2016 pour les aéroports de Nice et Bordeaux et le 1^{er} décembre 2016 pour l'aéroport du Bourget. Le montant de cette transaction s'élève à 20 millions d'euros incluant le transfert des responsabilités environnementales.

Ces transactions ne concernent pas les autres opérations d'avitaillement sur les aéroports parisiens de Paris-Orly et Roissy Charles de Gaulle et n'affectent pas la production de carburéacteur de la raffinerie de Gravenchon.

Perspectives

Le groupe Esso S.A.F. se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Un environnement réglementaire et des conditions économiques stables et clairement définis sont indispensables afin qu'il puisse, comme il le souhaite, poursuivre l'optimisation de son outil industriel et maintenir

sa compétitivité dans un marché ouvert à une concurrence mondiale. Sa stratégie reste fondée sur la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, sa rigueur de gestion et son intégration au sein du groupe ExxonMobil.

Le groupe est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, à la volatilité des prix des produits pétroliers et des marges de raffinage dans un marché ouvert à une concurrence mondiale.

Il opère depuis plusieurs années dans un environnement de surcapacités de production Europe entre le regain de compétitivité du raffinage américain, favorisé par un accès au pétrole et gaz de schiste, et les productions d'unités récentes au Moyen-Orient et en Asie qui approvisionnent le marché européen alors que la croissance de leurs autres débouchés s'est ralentie. Cette surcapacité du raffinage européen devrait ainsi continuer de peser sur les marges dans un environnement de croissance économique limitée.

Dans ce contexte, le groupe poursuit ses efforts de réduction et de maîtrise des coûts afin de préserver sa compétitivité et continuera à optimiser son outil industriel et ses activités commerciales et de distribution si les conditions économiques et réglementaires le permettent. Ainsi, l'annonce en février 2016 d'un projet de cession des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget, conduisant au recentrage des activités d'avitaillement sur les grands aéroports parisiens, est une nouvelle illustration de l'optimisation des circuits de distribution, après la mise en place ces dernières années d'un réseau de distributeurs et revendeurs à la marque.

Pour maintenir la compétitivité des deux raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer, le groupe Esso s'engage sur plusieurs fronts : la flexibilité de son outil industriel avec la diversité des bruts traités et l'augmentation de sa production de gazole en phase avec la demande, mais aussi la poursuite de l'amélioration de sa performance énergétique, de son efficacité et de sa fiabilité.

Le niveau d'investissements prévu en 2017 s'élève à 107 millions d'euros, dont 100 millions d'euros dans les raffineries du groupe.

Pour le site de Gravenchon, ils concernent principalement un projet de réduction des émissions de SO₂ en lien avec la directive relative aux émissions industrielles (IED), des travaux d'amélioration de la fiabilité des unités de production qui vont permettre de diminuer la consommation énergétique de la raffinerie. Concernant la raffinerie de Fos-sur-Mer, les investissements réalisés dans le cadre du grand arrêt programmé

qui a débuté fin janvier 2017 concernent le changement de plusieurs éléments du crackeur catalytique et l'efficacité énergétique du naphta Hydrofiner.

La transition énergétique est en cours : mieux gérer les dépenses énergétiques pour préserver l'environnement tout en protégeant durablement l'économie est un enjeu de taille. Bien que la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte promulguée en août 2015 ait pour objectif ambitieux de réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici 2050, le pétrole restera une énergie incontournable, efficace, économique et indispensable, notamment pour les secteurs de la pétrochimie et des transports. Les carburants conventionnels qui couvrent aujourd'hui 90 % des besoins du transport, continueront d'assurer l'essentiel de la mobilité et ont toute leur place dans ce long processus de transition. Le groupe Esso, acteur incontournable du raffinage et de la distribution de produits pétroliers en France, est à ce titre un acteur majeur dans l'accompagnement de ces changements.

P. 81
Compte de résultat consolidé

P. 82
Bilan consolidé

P. 83
Tableau de variation des capitaux
propres consolidés

P. 84
Tableau des flux de trésorerie

P. 85
Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers
Note 1.2. Principes de consolidation
Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel
Note 2.2. Stocks
Note 2.3. Chiffre d'affaires
Note 2.4. Achats consommés et charges externes
Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels
Note 2.6. Créances clients et autres créances
Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes
Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds
de roulement
Note 2.9. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables
Note 3.2. Vente du réseau de stations-service en 2015
Note 3.3. Contrat de location-financement
Note 3.4. Tests de dépréciation au 31 décembre 2016
Note 3.5. Tableau de variation des immobilisations
incorporelles et corporelles

Note 4. Charges et avantages du personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres
avantages assimilés
Note 4.2. Paiements fondés sur des actions
Note 4.3. Opérations avec les dirigeants
Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat
Note 5.2. Impôts différés

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables
Note 6.2. Produits et charges financiers

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

Note 6.4. Créances financières court terme

Note 6.5. Passifs financiers

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions
Note 7.2. Passifs éventuels

Note 8. Procédures et litiges en cours

Note 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution
Note 9.2. Risques industriels et environnementaux
Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique
Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance
Note 9.5. Risques de marché : matières premières
et produits pétroliers
Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change
et de taux d'intérêts
Note 9.7. Risques de crédit
Note 9.8. Risques de liquidité
Note 9.9. Autres risques

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Note 11. Transactions avec les parties liées

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe
ExxonMobil Corporation
Note 11.2. Engagements donnés à des filiales
et participations non consolidées

Note 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés
Note 12.2. Engagements reçus

Note 13. Événements postérieurs à la clôture

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Exercice 2016	Exercice 2015	Note
Chiffre d'affaires	11 146,9	12 389,9	2
Autres produits de l'activité	33,1	35,0	
Sous-total produits des activités ordinaires	11 180,0	12 424,9	
Achats consommés et charges externes	(10 433,4)	(11 991,9)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	126,7	83,3	2
Charges de personnel	(275,2)	(278,0)	
Impôts et taxes	(54,7)	(54,9)	
Dotation aux amortissements	(110,3)	(109,2)	3
Dotation aux provisions	(12,0)	(30,9)	7
Autres produits et charges d'exploitation	(51,4)	(58,8)	
Résultat opérationnel courant	369,7	(15,5)	
Autres produits opérationnels	19,2	164,1	2
Autres charges opérationnelles	(3,7)	(11,0)	2
Résultat opérationnel	385,2	137,6	
Coût de l'endettement financier net	(4,7)	(7,7)	6
Autres produits financiers	14,5	15,8	6
Autres charges financières	(0,4)	(0,4)	6
Impôts courants et différés	(118,2)	(47,1)	5
Résultat net des activités poursuivies	276,4	98,2	
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	-	1,5	
Résultat net	276,4	99,7	
Part du groupe	276,4	99,7	
Intérêts minoritaires	-	-	
Résultat par action (1)	21,50	7,76	
Résultat dilué par action (1)	21,50	7,76	

(1) Part du groupe rapportée au nombre d'actions (12 854 578).

État du résultat global

(en millions d'euros)

	Exercice 2016	Exercice 2015	Note
Résultat net	276,4	99,7	
Éléments recyclables en résultat net			
Revalorisation à la juste valeur des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	32,6	7,1	6
Effet d'impôt relatif aux éléments recyclables	(0,3)	(0,3)	
Éléments non recyclables en résultat net			
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(47,6)	174,5	4
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	(23,8)	(60,1)	
Résultat global consolidé	237,3	220,9	
Part du groupe	237,3	220,9	
Intérêts minoritaires	-	-	

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

ACTIF	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015	Note
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	57,6	69,3	3
Immobilisations corporelles	851,6	902,8	3
Actifs financiers	169,1	136,6	6
Autres créances	-	4,0	2
Impôts différés actifs	241,2	333,7	5
Total actifs non courants	1 319,5	1 446,4	
Actifs courants			
Stocks et en cours	999,3	645,6	2
Créances clients et comptes rattachés	656,1	406,7	2
Créances financières court terme	4,6	74,5	6
Autres créances	152,8	115,1	2
Impôts courants actifs	-	51,3	
Disponibilités	334,7	83,5	6
Actifs destinés à être cédés	-	-	3
Total actifs courants	2 147,5	1 376,7	
TOTAL ACTIF	3 467,0	2 823,1	

(en millions d'euros)

PASSIF	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015	Note
Capitaux propres			
Capital social	98,4	98,4	10
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	581,5	518,4	
Résultat de l'exercice groupe	276,4	99,7	
Intérêts minoritaires	-	-	
Total capitaux propres	966,4	726,6	
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières	121,7	126,3	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	1 139,9	1 103,1	4
Provisions non courantes	31,9	33,2	7
Total passifs non courants	1 293,5	1 262,6	
Passifs courants			
Endettement court terme	26,3	24,9	6
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	51,8	50,2	4
Provisions courantes	3,3	10,3	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	775,1	433,5	2
Autres dettes	343,0	315,0	2
Impôts courants passifs	7,6	-	
Total passifs courants	1 207,1	833,9	
TOTAL PASSIF	3 467,0	2 823,1	

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
Au 1^{er} janvier 2015	98,4	10,1	106,6	(577,7)	866,1	503,5	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			6,8			6,8	-
Écarts actuariels de la période				114,4		114,4	
Paiements fondés sur des actions					2,2	2,2	
Autres variations					-	-	
Résultat 2015					99,7	99,7	-
Au 1^{er} janvier 2016	98,4	10,1	113,4	(463,3)	968,0	726,6	-
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			32,3			32,3	
Écarts actuariels de la période				(71,3)		(71,3)	
Paiements fondés sur des actions					2,4	2,4	
Autres variations					-	-	
Résultat 2016					276,4	276,4	
Au 31 décembre 2016	98,4	10,1	145,7	(534,6)	1 246,8	966,4	-

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Exercice 2016	Exercice 2015
Flux de trésorerie d'exploitation		
Résultat net	276,4	99,7
Part des minoritaires	-	-
Plus ou moins valeurs sur cessions/retraits d'actifs	(22,7)	0,5
Plus ou moins valeurs sur cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	(5,5)
Amortissements et provisions	130,7	(34,2)
Variation des impôts différés	68,7	52,4
Capacité d'autofinancement	453,1	112,9
Variation du besoin en fonds de roulement	(241,1)	279,7
Flux net de trésorerie d'exploitation	212,0	392,6
Flux de trésorerie d'investissement		
Investissements Raffinage/Distribution (1)	(56,0)	(91,1)
Produit brut des cessions	28,5	1,6
Produit brut des cessions des activités arrêtées ou actifs cédés	-	105,1
Flux de trésorerie d'investissement	(27,5)	15,6
Flux de trésorerie de financement		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	-	-
Augmentation de l'endettement	64,5	-
Diminution de l'endettement (2)	-	(337,9)
Flux de trésorerie de financement	64,5	(337,9)
Variation de trésorerie (3)		
Trésorerie d'ouverture	83,2	12,9
Trésorerie de clôture	332,2	83,2
Variation de trésorerie	249,0	70,3

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note « Endettement financier » (note annexe 6.6).

(3) Décomposition de la trésorerie nette (en millions d'euros).

	ouverture	clôture
Disponibilités	83,5	334,7
Banques créditrices	(0,3)	(2,5)
Trésorerie nette	83,2	332,2

Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Euronext, compartiment B) ayant son siège social Tour Manhattan, 5/6 place de l'Iris - 92400 Courbevoie.

L'activité du groupe Esso S.A.F. est concentrée sur la branche Raffinage- Distribution de l'industrie pétrolière.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 mars 2017.

Note 1. Principes comptables

Note 1.1. Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2016 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016

Les textes suivants n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du groupe :

- les améliorations annuelles des IFRS (cycle 2010-2012) publiées le 12 décembre 2013 ;
- les améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014) publiées le 25 septembre 2014 ;
- amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel », publiés le 21 novembre 2013 ;
- amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables », publiés le 12 mai 2014 ;
- amendements à IAS 1 « Initiative Informations à fournir », publiés le 18 décembre 2014 ;
- amendements à IFRS 11 « Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe », publiés le 6 mai 2014.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables pour le groupe :

- amendements à IAS 16 et IAS 41 « Plantes productrices », publiés le 30 juin 2014 ;
- amendements à IAS 27 « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels », publiés le 12 août 2014 ;
- amendements à IFRS 10, 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : exemption d'établissements de comptes consolidés », publiés le 18 décembre 2014.

Normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application optionnelle en 2016

Les états financiers du groupe au 31 décembre 2016 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2016 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2016. Ces textes sont les suivants :

- norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », publiée le 28 mai 2014, incluant l'amendement à IFRS 15 « date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 », publié le 11 septembre 2015 ;
- norme IFRS 9 « Instruments financiers », publiée le 24 juillet 2014.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » amenée à remplacer notamment la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 a fait l'objet d'une analyse de la part d'Esso S.A.F. et n'aura aucun impact.

L'impact de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact significatif n'est attendu.

Normes, interprétations et amendements non encore adoptés par l'Union européenne

Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2016 et non en vigueur dans l'Union européenne sont en cours d'analyse. Ces textes sont les suivants :

- amendements à l'IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » publiés le 11 septembre 2014 ;
- norme IFRS 16 « Contrats de location », publiée le 13 janvier 2016 ;
- amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes », publiés le 19 janvier 2016 ;
- amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir », publiés le 29 janvier 2016 ;
- clarifications à IFRS 15 publiées le 12 avril 2016 ;
- amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions », publiés le 20 juin 2016 ;
- améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016), publiées le 8 décembre 2016 ;
- interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée », publiée le 8 décembre 2016.

Par ailleurs, les textes suivants sont non applicables par le groupe :

- norme IFRS 14 « Comptes de report réglementaires », publiée le 30 janvier 2014 ;
- amendements à IFRS 4 « Appliquer la norme IFRS 9 instruments financiers avec IFRS 4 », publiés le 12 septembre 2016 ;
- amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement », publiés le 8 décembre 2016.

Note 1.2. Principes de consolidation

Périmètre

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiales	N° SIREN	Siège social	%
Esso Raffinage S.A.S.	379 914 237	Tour Manhattan 5/6 place de l'Iris 92400 Courbevoie	100
Activité : raffinage d'hydrocarbures			
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99
Activité : distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 6 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2016. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Résultat

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

Note 1.3. Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, la période de recouvrabilité pour la détermination des impôts différés, la valorisation des titres de participation et des actifs corporels et incorporels et le montant des provisions retenues pour les litiges par exemple.

Note 2. Éléments courants de l'activité opérationnelle

Note 2.1. Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part, qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. a également une activité pétrochimique limitée qui concerne notamment l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage-Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

Note 2.2. Stocks

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, la société calcule un effet prix sur stocks mesurant l'impact estimé de ces fluctuations sur la variation de la valeur des stocks. Cet effet prix sur stocks est calculé à partir d'un coût moyen reflétant le coût de remplacement de la période.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

Le résultat comptable ajusté, entre autres, des effets stocks permet ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

Détail des stocks au 31 décembre 2016

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Produits pétroliers		
Pétrole brut		
Valeur brute	447,9	347,2
Dépréciation	(1,2)	(79,1)
Valeur nette	446,7	268,1
Produits intermédiaires et fins		
Valeur brute	514,9	395,3
Dépréciation	-	(48,9)
Valeur nette	514,9	346,4
Valeur brute	962,8	742,5
Dépréciation	(1,2)	(128,0)
Valeur nette des produits pétroliers	961,6	614,5
Autres stocks		
Valeur brute	48,6	42,6
Dépréciation	(10,9)	(11,5)
Valeur nette des autres stocks	37,7	31,1
Total (net)	999,3	645,6

Impact de la variation des stocks sur le résultat de l'exercice 2016

La hausse de 220 millions d'euros de la valeur brute des stocks de produits pétroliers au 31 décembre 2016 s'explique par un niveau de stock opérationnel plus élevé qu'à fin 2015, une unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon étant à l'arrêt au 31 décembre 2015, et comprend un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros contre un effet prix sur stock négatif de 249 millions d'euros en 2015.

Après prise en compte d'une provision pour dépréciation comptable des stocks de produits pétroliers pour 1,2 million d'euros et la reprise de la provision pour dépréciation 2015 pour 128 millions d'euros (soit une reprise nette de +126,8 millions d'euros), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est en hausse 347 millions d'euros.

L'impact des effets stocks compris dans la variation nette des stocks de produits pétroliers et donc dans le résultat net consolidé, est positif pour un montant de 250 millions d'euros (-166 millions en 2015) ce qui correspond à un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros (-249 millions d'euros en 2015) et à la reprise nette de 126,8 millions d'euros de la provision pour dépréciation comptable du stock (reprise nette de 83 millions d'euros en 2015).

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé à fin décembre 2016, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/-10 \$ par baril entraînerait un effet prix sur stock estimé à environ +/-155 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 42 \$/baril (39 €/baril) en novembre/décembre 2015 à 49 \$/baril (46 €/baril) en novembre/décembre 2016 pour atteindre en moyenne à 55 \$ (51€) sur la période de réalisation du stock en janvier/février 2017 alors qu'il était de 32 \$ (29 €) en janvier/février 2016 sur la période de réalisation des stocks à fin 2015.

Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2016 s'élève à 22,9 millions d'euros.

Note 2.3. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 « produits des activités ordinaires ».

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Le chiffre d'affaires comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers notamment la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (T.I.C.P.E.); en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit:

	Année 2016		Année 2015	
	milliers m ³	millions euros	milliers m ³	millions euros
Carburants aviation	1 482	486	1 506	611
Supercarburants automobile	4 790	1 582	4 759	1 862
Gazole et fioul domestique	10 772	4 290	10 535	4 765
Fiouls lourds	1 099	230	1 091	267
Gaz de pétrole liquéfié	735	118	685	134
Produits semi-finis	4 187	1 023	4 679	1 372
Ventes de carburants et combustibles	23 065	7 729	23 255	9 011
Ventes Lubrifiants et Spécialités	1 285	832	1 243	957
Total ventes de produits raffinés hors taxes	24 350	8 561	24 498	9 968
Ventes de pétrole brut	1 170	301	921	219
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	25 520	8 862	25 419	10 187
Ventes de services		222		245
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 063		1 958
Chiffre d'affaires (hors TVA)		11 147		12 390
<i>dont volumes ventes activités de distribution sur marché intérieur (ventes en France, hors ventes directes Raffinage et ventes extra-territoriales)</i>	15 290	-	15 014	-

2.3.2. Chiffre d'affaires : information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients		
Groupe ExxonMobil	2 625	3 026
Autres sociétés pétrolières	666	1 036
Autres clients (1)	5 793	6 370
Ventes de produits et services hors taxes	9 084	10 432
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 063	1 958
Chiffre d'affaires (hors TVA)	11 147	12 390

(1) En 2016, un client représente environ 10% du chiffre d'affaires.

2.3.3. Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques

	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires		
France	9 477	10 452
Exportations	1 670	1 938
Total	11 147	12 390

2.3.1. Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit:

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Ventes de biens	8 862	10 187
Prestations de services	222	245
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	2 063	1 958
Total	11 147	12 390

Note 2.4. Achats consommés et charges externes

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Achats consommés	(10 143,6)	(11 020,8)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	220,3	(441,7)
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	(2,0)	49,4
Effets de change opérationnels	(6,6)	(18,9)
Charges externes	(501,5)	(559,9)
Total	(10 433,4)	(11 991,9)

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

Note 2.5. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le futur, telles que les coûts de restructuration, cessions d'actifs, provisions relatives à des litiges majeurs, certaines dépréciations d'actifs non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Cession des activités d'avitaillement sur les aéroports Nice, Bordeaux et du Bourget	16,4	-
Reprise provision sinistre sur le site d'Ambes	2,8	-
Avenant aux accords de retraite	-	164,1
Total autres produits opérationnels	19,2	164,1
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(3,7)	(11,0)
Total autres charges opérationnelles	(3,7)	(11,0)
Total autres produits et charges opérationnels	15,5	153,1

En 2016, les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- le résultat de cession des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et du Bourget pour un montant de 16,4 millions d'euros,
- une reprise de provision liée au sinistre d'Ambes pour un montant de 2,8 millions d'euros, la totalité de cette charge ayant été supportée par l'assureur d'Esso S.A.F.,
- une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 3,7 millions d'euros.

En 2015, les autres produits et charges opérationnels comprenaient principalement l'impact positif d'une baisse du coût des services passés liée à la modification des accords de retraite supplémentaire du personnel pour un montant de 164 millions d'euros.

Note 2.6. Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

(en millions d'euros)	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Créances clients et comptes rattachés		
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	428,3	305,3
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	227,8	101,4
Total	656,1	406,7

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 210 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(en millions d'euros)

	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Autres créances		
Autres créances non courantes		
État et collectivités (1)	-	4,0
Total	-	4,0
Autres créances courantes		
Personnel	1,8	2,1
État et collectivités (2)	38,0	42,6
Débiteurs divers	85,4	49,9
Charges constatées d'avance	27,7	20,5
Total	152,8	115,1
Total	152,8	119,1

(1) Crédits d'impôt recherche et CICE.

(2) Hors impôts courants actifs.

Note 2.7. Fournisseurs et autres dettes

(en millions d'euros)	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	236,4	259,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	538,7	174,5
Total	775,1	433,5

(en millions d'euros)

	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Autres dettes courantes		
Dettes fiscales et sociales (1)	321,6	300,1
Subventions	0,5	0,6
Créditeurs divers	20,8	14,2
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
Total	343,0	315,0

(1) Hors impôts courants passifs

Note 2.8. Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Année 2016		Année 2015	
Variation du besoin en fonds de roulement	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
Variations des actifs				
Actifs financiers	(32,5)		(6,7)	
Stocks	(353,7)			381,0
Créances clients et comptes rattachés	(245,6)			92,8
Autres créances	(37,7)			50,1
Impôts courants actifs		51,3	(51,3)	
Variations des passifs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		341,5	(206,3)	
Autres dettes		28,0		20,2
Impôts courants passifs		7,6		
Total	(669,5)	428,4	(264,3)	544,1
Variation du besoin en fonds de roulement	(241,1)			279,8

Note 2.9. Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks,
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle,
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (First in, First out ou Premier entré, Premier sorti),
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et restitués à l'État soit vendus, à la clôture,
 - une provision d'achat de quotas est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
 - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles,
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) au 1^{er} janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO₂ aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQE. Une nouvelle période du SEQE a débuté le 1^{er} janvier 2013 et se poursuivra jusqu'en 2020, avec de nouvelles règles harmonisées d'attribution des quotas conduisant à une réduction substantielle des quotas alloués gratuitement.

Les quotas d'émissions alloués gratuitement par l'État pour la nouvelle période de huit ans, 2013-2020, soit 16 149 milliers de tonnes sont en baisse d'environ 30% par rapport aux quotas d'émissions restitués sur la précédente période de 5 ans, 2008-2012, soit 14 453 milliers de tonnes ce qui se traduit par davantage d'achats de quotas sur le marché.

En 2016, les quotas d'émissions restitués sont de 2 676 milliers de tonnes contre 2 578 milliers de tonnes en 2015.

Période 2013-2020

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2013	2 152	2 738
Année 2014	2 115	2 679
Année 2015	2 077	2 578
Année 2016	2 039	2 676
Année 2017	2 000	
Année 2018	1 961	
Année 2019	1 922	
Année 2020	1 882	
Total années 2013-2020	16 149	10 671

Période 2008-2012

(milliers de tonnes)

Quotas d'émissions de gaz à effet de serre	Quotas alloués	Quotas restitués
Année 2008	3 158	3 249
Année 2009	3 158	2 906
Année 2010	3 158	2 868
Année 2011	3 158	2 720
Année 2012	3 158	2 710
Total années 2008-2012	15 790	14 453

Note 3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1. Principes comptables

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels, par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (« Goodwill »).

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes :

Constructions	de 20 à 50 ans
Installations industrielles	de 10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » le groupe Esso S.A.F. peut effectuer un test de dépréciation de ses immobilisations en comparant leur valeur comptable et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés.

- Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amorties, le test de dépréciation n'est réalisé qu'en cas d'indice de perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle appartient cet actif doit être déterminée. Dans ce cas, l'actif ne sera pas déprécié si l'UGT correspondante ne s'est pas dépréciée.

Une UGT est le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable d'un actif susceptible d'être évalué individuellement, ou de l'UGT, était inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

L'application de ces principes au groupe Esso S.A.F. conduit à tester, dans le cadre d'une valorisation de la totalité des actifs du groupe, la valeur recouvrable des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer.

- Pour les immobilisations incorporelles non amorties, le test de dépréciation est effectué chaque année. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« Goodwill ») comptabilisée dans ses livres.

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 3.4 ci-après.

Concessions

Jusqu'à la cession de son réseau de stations-service en 2015, le groupe Esso S.A.F. disposait de 48 contrats de concession et/ou de sous-concession pour l'exploitation de stations-service. Les actifs s'y rattachant étaient inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique limitée à la durée de vie restante de la concession le cas échéant. Ces contrats n'entraient pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12, le concédant ne contrôlant et ne réglementant ni les bénéficiaires, ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournissait.

En 2015, à la suite de la cession de son réseau de stations-service, le groupe Esso S.A.F. a transféré les 48 contrats de concession et de sous-concession à la société DCC Energy, avec la société Certas Energy France comme nouvel exploitant des stations-service à la marque Esso.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme et dès lors que les montants sont significatifs, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- l'actif est disponible à la vente dans son état actuel et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- la vente est hautement probable et un projet de cession doit avoir été approuvé avant la date de clôture par le Président-directeur général de la société Esso S.A.F. qui a autorité pour approuver une cession d'actifs dans la limite de 20% du capital social de la société. Au-delà, le projet de cession doit être autorisé par le conseil d'administration,
- le prix de vente proposé ou estimé est raisonnable par rapport à la juste valeur actuelle de l'actif,
- la vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

Avant une classification du groupe d'actifs et de passifs en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », ces derniers sont évalués selon la norme spécifique qui leur est applicable (y compris tests de dépréciation IAS 36). Au moment du changement de classification en « actifs et passifs non courants destinés à la vente », l'amortissement des actifs corporels et incorporels s'arrête et le groupe d'actifs et de passifs destiné à être cédé est évalué au plus bas de la valeur comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Note 3.2. Vente du réseau de stations-service en 2015

Le 24 juin 2015, la société Esso S.A.F. a cédé son activité de distribution de carburants en stations automatiques opérant sous la marque Esso Express à sa filiale Certas Energy France, dont les titres ont été ensuite cédés à DCC Energy France S.A.S. dans le cadre de la transaction.

La valeur des actifs cédés ressortait à 141 millions d'euros, en contrepartie d'un produit de cession de 105 millions d'euros, complété par un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants Esso comportant un engagement de volumes et un niveau de marge garanti, traduit par l'activation d'un actif incorporel évalué à 41,4 millions d'euros en application de la norme IAS 38. Cet actif incorporel est amorti sur une durée de 10 ans.

Le résultat positif de la cession incluant les coûts de la transaction s'est établi à 1,5 million d'euros :

(milliers d'euros)	
Résultat cession des stations-service	Exercice 2015
Valeur de cession	105,1
Valeur de l'actif incorporel	41,4
Valeur comptable des actifs cédés	(141,0)
Coûts de la transaction	(3,2)
Impôts courants et différés	(0,8)
Résultat net de la cession	1,5

Note 3.3. Contrat de location-financement

Le 17 avril 2009, Esso S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date pour une durée de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021. Par avenants en date du 15 octobre 2012, Esso S.A.F. a remplacé le « SAMCO RAVEN » par un nouveau pétrolier de type VLCC « SAMCO CHINA » sans changement de durée du contrat dont la valeur actualisée a été au même moment augmentée de 8 millions d'euros. Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement est inscrit à l'actif en « immobilisations corporelles », et au passif en « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond à un taux d'emprunt marginal du groupe.

Note 3.4. Tests de dépréciation au 31 décembre 2016

Conformément à la norme IAS 36.12, le niveau de capitalisation boursière d'Esso S.A.F., étant inférieur aux capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 966 millions d'euros au 31 décembre 2016, doit être retenu comme un indice indiquant qu'une dépréciation d'actifs pourrait être nécessaire et un test de dépréciation a donc été effectué en comparant la valeur recouvrable des deux groupes d'actifs des raffineries de Gravenchon et de Fos-sur-Mer avec leur valeur nette comptable respective.

La valeur recouvrable des actifs testés a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de chaque raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment des projections de marges de raffinage tenant compte de la persistance d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2020.

Les flux de trésorerie futurs établis après impôts ont été actualisés à un taux de 6,75% qui correspond au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. déterminé par référence à des données de marché. Le taux de croissance à l'infini retenu pour la valeur terminale du flux de trésorerie est de 1%.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée à la suite du test effectué.

Un taux de croissance à l'infini à 0% ne conduirait pas à une valeur d'utilité inférieure aux valeurs comptables testées.

Concernant les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ou non amortissable, une dépréciation complémentaire de 2,9 millions d'euros a été constatée en 2016 concernant un actif incorporel non amorti et testé chaque année.

Note 3.5. Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2016 est la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions/Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute (1)	156,7	1,2	(4,8)	153,1
Amortissements (1)	(72,4)	(8,9)	3,7	(77,6)
Dépréciation	(15,0)	(2,9)		(17,9)
Valeur nette	69,3	(10,6)	(1,1)	57,6
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 366,1	55,0	(22,4)	2 398,7
Raffinage (2)	2 220,0	50,2	(3,1)	2 267,1
Distribution	146,1	4,8	(19,4)	131,6
Amortissements	(1 463,3)	(101,4)	17,6	(1 547,1)
Raffinage (2)	(1 370,5)	(96,3)	2,8	(1 464,0)
Distribution	(92,8)	(5,1)	14,8	(83,1)
Valeur nette	902,8	(46,4)	(4,8)	851,6

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 35,2 M€. (2) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 17,7 M€.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2015 était la suivante :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	Valeur en début de période	Acquisitions/Dotations de la période	Cessions/Mises hors service	Valeur en fin de période
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute (1)	129,0	42,3	(14,6)	156,7
Amortissements (1)	(65,3)	(8,1)	1,0	(72,4)
Dépréciation	(15,0)			(15,0)
Valeur nette	48,7	34,2	(13,6)	69,3
Immobilisations corporelles				
Valeur brute	2 724,9	90,1	(448,9)	2 366,1
Raffinage (2)	2 176,3	83,9	(40,2)	2 220,0
Distribution	548,6	6,2	(408,7)	146,1
Amortissements	(1 680,8)	(101,7)	319,2	(1 463,3)
Raffinage (2)	(1 314,7)	(96,1)	40,3	(1 370,5)
Distribution	(366,1)	(5,6)	278,9	(92,8)
Valeur nette	1 044,1	(11,6)	(129,7)	902,8

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant au contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 39,3 M€. (2) Dont immobilisations acquises par contrat de location-financement pour une valeur nette en fin de période de 21,7 M€.

Note 4. Charges et avantages du personnel

Note 4.1. Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.S. perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies (SOGECAP), un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS ESSO, IGRS MOBIL). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, pour lesquelles la gestion de ces régimes n'est pas externalisée, les engagements de retraite et assimilés inscrits au passif du bilan, sont évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale actualisée en fonction des hypothèses suivantes :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),
- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont également inscrits au passif du bilan et la variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue tous les trois ans par un actuaire indépendant. La dernière revue a eu lieu en 2015 et a confirmé la pertinence des hypothèses.

Les provisions pour retraite constatées dans les comptes consolidés du groupe concernent les régimes à prestations définies.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, en application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont déduits des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

4.1.1. Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 1,75 % (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA »),
- un taux d'inflation à long terme de 1,9 % pour déterminer les salaires futurs,
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles,
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

Sensibilité des hypothèses : la variation de 0,5 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation-taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 8 %.

4.1.2. Modification des accords de retraite supplémentaire du personnel en 2015

Le groupe a conclu en juillet 2015 un accord avec ses organisations syndicales pour un aménagement de ses accords de retraite supplémentaire, modifiés par avenant avec effet au 1^{er} janvier 2016, qui s'est traduit par une réduction de 164 millions d'euros (montant avant impôts) des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi. Conformément à la norme IAS 19 révisée ce changement a été traité comme un coût des services passés dans le résultat opérationnel et a été reconnu dans le compte de résultat consolidé de l'année 2015.

4.1.3. Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2016 sont ventilés comme suit :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2016	1 149,5
Coût des services rendus	13,5
Charge d'intérêts	24,6
Autres	2,0
Charge/(produit) de l'exercice	40,1
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1)	47,6
Prestations versées	(48,9)
Engagements au 31 décembre 2016	1 188,3

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2015 était la suivante :

(en millions d'euros)

Engagements de retraite	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2015	1 499,7
Coût des services rendus	28,8
Charge d'intérêts	21,6
Autres	(4,9)
Avenant aux accords de retraites	(164,1)
Charge/(produit) de l'exercice	(118,6)
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (1)	(174,5)
Prestations versées	(57,1)
Engagements au 31 décembre 2015	1 149,5

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Au 31 décembre 2016, le groupe n'a pas préfinancé ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L. 137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2016 les engagements des régimes de retraite à prestation définies L. 137-11 du groupe portant sur les droits à retraite liquidés s'élèvent à environ 588 millions d'euros. En application de cette ordonnance, le groupe devra sécuriser en 2017 au moins 10 % des dits engagements pour les droits à retraite liquidés mesurés à la fin de l'exercice 2017.

4.1.4. Paiements des retraites effectués en 2016 et montants prévisionnels 2017

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2016 à 48,9 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2017 sont estimés à 51,8 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) se sont élevés en 2016 à 5,6 millions d'euros. Pour 2015, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 5,7 millions d'euros.

4.1.5. Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

(en millions d'euros)

Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Provisions pour retraite	1 188,3	1 149,5
Provisions pour les médailles du travail	3,4	3,8
Total	1 191,7	1 153,3

Note 4.2. Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2016, la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. à un montant de 2,4 millions d'euros (2,2 millions d'euros en 2015).

Note 4.3. Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016 était de 595 milliers d'euros (552 milliers d'euros en 2015). Au 31 décembre 2016, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés était de 2 858 milliers d'euros (2 606 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Note 4.4. Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2016 se décompose comme suit :

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2016	Année 2015	Année 2016	Année 2015
Cadres	528	552	47	62
Agents de maîtrise, employés et techniciens	1 052	1 093	59	62
Ouvriers	171	155	7	9
TOTAL	1 751	1 800	113	133

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

Note 5. Impôts

Note 5.1. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2016 est une charge d'impôt pour un montant de 118,2 millions d'euros contre une charge d'impôt de 47,1 millions d'euros en 2015. Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 394,6 millions d'euros contre un profit de 145,3 millions d'euros en 2015. Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2016 consolidé s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts courants et différés	Exercice 2016	Exercice 2015
Bénéfice net ou perte nette avant impôt	394,6	145,3
Taux d'imposition	34,43%	38,00%
Impôt théorique	(135,9)	(55,2)
Incidence		
- des charges et produits non taxables	5,7	5,4
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 34,43% en 2015	-	5,0
- du delta de taux sur Impôts différés calculés à 28,92% en 2016	12,5	-
- déficit fiscal non activé	-	-
- divers	(0,5)	(2,3)
Impôt réel des activités poursuivies	(118,2)	(47,1)
Dont :		
Impôt courant	(49,8)	0,4
Impôt différé	(68,4)	(47,5)

Note 5.2. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

(en millions d'euros)

Impôts différés	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Impôts différés sur les provisions réglementées		(133,5)		(144,7)
Impôts différés sur les décalages temporaires	4,9		25,8	
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles		(15,2)		(22,9)
Impôts différés sur les participations		(5,2)		(4,8)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	351,5		395,8	
Impôts différés sur les provisions pour inspections métal (annulation)		(73,2)		(86,3)
Impôts différés sur déficits reportables	111,9		170,8	
Total	468,3	(227,1)	592,4	(258,7)
Compensation des impôts différés actifs/passifs	241,2		333,7	

Au 31 décembre 2016, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 561 millions d'euros en baisse de 147 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Le résultat 2016 a conduit à déterminer un résultat fiscal positif estimé à 292 millions d'euros qui après application du plafonnement de l'utilisation des déficits a limité la consommation de la perte fiscale reportable à 147 millions d'euros.

Le groupe apprécie la probabilité de consommation des pertes fiscales sur une durée de 10 ans qui tient compte de ses activités industrielles à long terme et du cycle de ses marchés.

Au 31 décembre 2016, le montant total des impôts différés actifs sur déficits reportables dont la consommation est estimée probable, s'élève à 111,9 millions d'euros (170,8 millions d'euros en 2015) correspondant à un déficit fiscal reportable activé limité à 349 millions d'euros (496,2 millions d'euros en 2015).

Cette estimation tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir d'hypothèses de marges de raffinage intégrant la persistance d'un environnement de bas de cycle d'ici à 2020, d'une hypothèse de remontée des prix du pétrole brut à un niveau de 70\$/baril à moyen terme (*), mais aussi d'incertitudes liées à l'évolution et à la volatilité à plus long terme du prix du pétrole brut, de la parité euro/dollar et du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

(*) Niveau projeté à cet horizon par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

Note 6. Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

Note 6.1. Principes comptables

Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

- Les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.
- Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Instruments financiers. Classification en « own use » des achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou certificats d'économie d'énergie

Comme précisé dans la note 9 relative aux risques de marché, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification « own use » prévue par l'IAS 39 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO₂ ou de certificats d'économie d'énergie.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

Note 6.2. Produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	0,1
Dividendes versés par les filiales non consolidées	14,5	15,7
Intérêts versés par les filiales non consolidées	-	-
Écarts de change positifs	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total produits financiers	14,5	15,8
Charge d'intérêts de contrat de location-financement	(1,8)	(2,1)
Coût de l'endettement financier brut	(2,1)	(2,0)
Autres revenus négatifs d'intérêt	(0,1)	-
Écarts de change négatifs	(0,8)	(3,6)
Autres charges financières	(0,3)	(0,4)
Total charges financières	(5,1)	(8,1)
Résultat financier	9,4	7,7

Note 6.3. Actifs financiers non courants et courants

6.3.1. Actifs financiers non courants

La situation au 31 décembre 2016 est la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2015	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2016
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1		(0,1)		1,0
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	135,3			32,6	167,9
Autres immobilisations financières	0,2				0,2
Total	136,6	-	(0,1)	32,6	169,1

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2015 était la suivante :

(en millions d'euros)

Actifs financiers	Au 31 décembre 2014	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur (1)	Au 31 décembre 2015
Actifs financiers disponibles à la vente	1,1				1,1
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres	128,2			7,1	135,3
Autres immobilisations financières	0,4		(0,2)		0,2
Total	129,7	-	(0,2)	7,1	136,6

(1) La variation de la revalorisation à la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.2. Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Bénéfice ou (perte) de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur des titres dans les comptes sociaux	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	(1)	(1)	(1)	(%)	(1)			
1- Filiales (supérieures à 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	8 056	4 519	279	50,01	1 372	B	niveau 3	
Sous-total filiales	8 056	4 519	279		1 372			
2- Participations (comprises entre 20 et 50 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)	5 576	4 413	(245)	50,00	4	B	niveau 3	
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	4 079	2 916	158	43,00	-	B	niveau 3	
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	20 003	5 356	(135)	37,00	4 978	B	niveau 3	
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	17 120	9 608	664	34,00	2 592	B	niveau 3	227
- Raffinerie du Midi	17 586	20 190	5 075	33,33	2 790	B	niveau 3	1 692
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	12 129	37 309	9 532	33,33	554	B	niveau 3	2 567
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	16 557	11 903	(77)	25,85	426	B	niveau 3	
Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %	93 050	91 695	14 972		11 344			4 486
3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	63 608	285 758	61 413		10 826	M (A,B,C,D)	niveau 3	9 428
Sous-total participations inférieures à 20 %	63 608	285 758	61 413		10 826			9 428
Total	164 714	381 972	76 664		23 542			13 914

(en milliers d'euros)

Juste valeur des titres des filiales et participations évaluées	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015	Variation
Juste valeur des titres (2)	167 900	135 300	32 600
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(23 542)	(23 542)	-
Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global	144 358	111 758	32 600

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2015, ces filiales et participations représentent seulement 3,73 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 2,37 % du passif hors capitaux propres et 1,08 % du chiffre d'affaires.

(1) Données de l'exercice 2015.

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques,
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix),
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles),

- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles),
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA,
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles,
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2016, le taux d'actualisation retenu est de 7 % stable par rapport au 31 décembre 2015.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 6,75 % et 7 % au 31 décembre 2016 stable par rapport au 31 décembre 2015. Le taux de croissance à l'infini retenu varie de 0 à 1 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 9,7 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2016. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 12,5 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2016.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

6.3.3. Tableau des filiales consolidées

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)		
Année 2016	Esso Raffinage S.A.S.	Worex S.N.C.
Pourcentage de détention	100%	99,99%
Informations financières		
- Actifs non courants	792,5	17,3
- Actifs courants	251,3	155,4
TOTAL ACTIF	1 043,8	172,7
- Capitaux propres part de l'entité	284,2	2,9
- Passifs non courants	533,3	3,0
- Passifs courants	226,3	166,8
TOTAL PASSIF	1 043,8	172,7
RÉSULTAT NET	12,2	1,4

Note 6.4. Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 (74,5 millions d'euros au 31 décembre 2015) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

Note 6.5. Passifs financiers

6.5.1. Endettement long terme

Pour financer ses programmes d'investissements, le groupe Esso S.A.F. a souscrit une ligne de financement à long terme auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 200 millions d'euros utilisée à hauteur de 100 millions d'euros au 31 décembre 2016.

(en millions d'euros)		
Endettement long terme	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Contrat de location-financement (1)	20,9	25,8
Comptes bloqués participation du personnel	0,3	0,2
Compte groupe passif financier (2)	100,5	100,3
Total	121,7	126,3

(1) Contrat de location-financement, émis en dollar, mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009 et remplacé par le pétrolier « SAMCO CHINA » le 15 octobre 2012. Au 31 décembre 2016, le solde du contrat de location financement représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location convertis au taux du dollar au 31 décembre 2016, soit 1,0541 (\$/€). Au 31 décembre 2015, le taux du dollar était de 1,0887 (\$/€).

(2) Emprunt auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société de financement du groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

6.5.2. Endettement court terme

(en millions d'euros)		
Endettement court terme	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Compte groupe passif financier (1)	2,0	1,9
Avance financière reçue	16,1	18,1
Contrat de location financement	5,7	4,6
Financement court terme	-	-
Banque créditrice	2,5	0,3
Total	26,3	24,9

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence EONIA.

6.5.3. Contrat de location-financement : redevances restant à payer

Contrat de location-financement	Redevances restant à payer (1)		
	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Immobilisations corporelles Raffinage	7,2	23,3	-
Total	7,2	23,3	-

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Note 6.6. Variation de l'endettement financier net du groupe

(en millions d'euros)		
Calcul de l'endettement net du groupe	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Endettement long terme	(121,7)	(126,3)
Endettement court terme	(26,3)	(24,9)
Créances financières court terme	4,6	74,5
Disponibilités	334,7	83,5
Montant de l'endettement net	191,3	6,8

(en millions d'euros)			
Variation de l'endettement financier net	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015	Variation
Endettement long terme	(121,7)	(126,3)	4,6
Endettement court terme hors banque créditrice	(23,8)	(24,6)	0,8
Créances financières court terme	4,6	74,5	(69,9)
Total endettement financier	(140,9)	(76,4)	(64,5)
Banque créditrice	(2,5)	(0,3)	(2,2)
Disponibilités	334,7	83,5	251,2
Total trésorerie nette	332,2	83,2	249,0
Total endettement net	191,3	6,8	184,5

(en millions d'euros)

Analyse de la variation de l'endettement financier net	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Variation
Endettement financier net au début de la période	6,8	(401,4)	408,2
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	212,0	392,6	(180,6)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	(27,5)	15,6	(43,1)
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	-	-	-
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-financement	-	-	-
Endettement financier net à la fin de la période	191,3	6,8	184,5

Note: le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie.

Note 6.7. Financement du groupe Esso S.A.F.

Le financement du groupe est assuré par des lignes de financement et des conventions de trésorerie disponibles auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques dont la décomposition est détaillée ci-dessous.

Lignes de financement

Le groupe dispose également d'une ligne de financement long terme pour financer ses programmes d'investissements auprès d'une société financière du groupe ExxonMobil. Au 31 décembre 2016, le rating Standard & Poor's d'Exxon Mobil Corporation est 'AA+'.

Un contrat de financement bancaire court terme « revolving » auprès de la banque JP Morgan est utilisé conjointement avec les lignes de financement auprès des sociétés du groupe.

Au 31 décembre 2016, les principales lignes de crédit dont dispose le groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros - montants excédentaires entre parenthèses)

Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation de crédit au 31-12-2016	Echéance	Existence ou non de couvertures/taux fixe ou variable
Court terme	ECBV (*)	1 200	(334)	Indéterminée	Non/taux variable
Court terme	JP Morgan	125	0	Juillet 2017	Non/taux variable
Long terme	EMMFC (*)	200	101	Mai 2032	Non/taux variable
Total		1 525	(233)		

(*) ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.) et EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) sont des sociétés de financement du groupe ExxonMobil.

Ces lignes de financement ne comportent pas de clauses conditionnant les modalités d'utilisation des lignes de crédit à des ratios financiers.

La ligne de financement court terme « revolving » avec JP Morgan comporte une clause d'exigibilité anticipée en cas de modification substantielle de l'actionariat du groupe Esso S.A.F.

Les lignes de financement court terme auprès de la société ECBV (ExxonMobil Capital Netherlands B.V.), filiale de financement du groupe ExxonMobil, ne comportent pas de commission d'engagement et leurs limites peuvent être modifiées à l'initiative de la société ECBV.

Les contrats de financement prévoient une révision périodique et au moins annuelle des marges de crédit appliquées aux taux offerts aux sociétés du groupe Esso S.A.F. en fonction des conditions de marché et de l'évolution de la situation financière de chacune des sociétés du groupe Esso S.A.F.

En ce qui concerne les lignes de financement avec le groupe ExxonMobil, cette situation financière est évaluée à partir d'une notation interne fondée sur la méthodologie Standard & Poor's, et les conditions applicables à Esso S.A.F. ou aux sociétés de son groupe correspondent aux conditions du marché.

Conventions de trésorerie

Le groupe Esso S.A.F. dispose par ailleurs de conventions de trésorerie internes au groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger qui permettent de placer à des conditions de marché les excédents temporaires de trésorerie (classés en disponibilités, trésorerie nette, voir note 6.6) ou d'utiliser une facilité de découvert.

Note 7. Autres provisions et passifs éventuels

Note 7.1. Tableau de variation des autres provisions

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un évènement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2016 était la suivante :

(en millions d'euros)					
Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2016	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2016
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	1 103,0	36,8	-	-	1 139,8
Provisions pour restructurations	0,5	-	(0,5)	-	-
Provisions pour remise en état des sites	22,2	4,5	(1,8)	(2,2)	22,7
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,8	-	-	-	0,8
Autres provisions non courantes (2)	9,7	2,3	(3,2)	(0,3)	8,5
Total provisions non courantes	1 136,3	43,6	(5,5)	(2,6)	1 171,8
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	50,2	51,8	-	(50,2)	51,8
Provisions pour restructurations	1,3	0,5	-	(1,2)	0,6
Provisions pour remise en état des sites	-	1,9	-	-	1,9
Autres provisions courantes (2)	9,0	0,8	-	(9,0)	0,8
Total provisions courantes	60,5	55,0	-	(60,4)	55,1
Total provisions	1 196,8	98,6	(5,5)	(63,0)	1 226,9

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2015 était la suivante :

(en millions d'euros)					
Provisions courantes et non courantes	Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2015	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2015
Provisions non courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	1 453,5	-	(350,5)	-	1 103,0
Provisions pour restructurations	0,9	0,2	(0,6)	-	0,5
Provisions pour remise en état des sites	13,2	12,5	-	(3,5)	22,2
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	2,8	-	(2,0)	-	0,8
Autres provisions non courantes (2)	7,3	2,6	(0,1)	(0,1)	9,7
Total provisions non courantes	1 477,7	15,3	(353,2)	(3,6)	1 136,3
Provisions courantes					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés (1)	50,2	50,2	-	(50,2)	50,2
Provisions pour restructurations	3,3	0,3	(0,4)	(1,9)	1,3
Autres provisions courantes (2)	-	9,0	-	-	9,0
Total provisions courantes	53,5	59,5	(0,4)	(52,1)	60,5
Total provisions	1 531,2	74,8	(353,6)	(55,7)	1 196,8

(1) Le détail du poste figure en note 4.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

Note 7.2. Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle, c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 10 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

Note 8. Procédures et litiges en cours

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012, Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP S.A.S..

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie d'un paiement immédiat de 50% du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016 la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation soit 20,4 millions d'euros a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet, a été reprise en 2016. La société s'est pourvue en cassation.

Au 31 décembre 2016, le groupe Esso S.A.F. n'était pas engagé dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

Note 9. Facteurs de risques

Note 9.1. Risques liés à l'activité de Raffinage-Distribution

Le raffinage est un secteur industriel soumis à une concurrence globale et à l'évolution des marchés internationaux du pétrole brut et des produits pétroliers finis. Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques de ses marges brutes.

Depuis plusieurs années, l'industrie européenne du raffinage évolue dans un environnement particulièrement difficile et marqué par les éléments suivants :

- La baisse de la demande en produits pétroliers en Europe, la concurrence des raffineries des États-Unis, du Moyen-Orient ou de Russie et le déséquilibre de la demande de carburants, particulièrement accentué en France, génèrent une transformation profonde et durable

du raffinage européen. Malgré la fermeture ces 10 dernières années de près de 25 % de la capacité de raffinage européenne, les surcapacités du secteur demeurent. Sa restructuration devrait donc se poursuivre du fait des politiques énergétiques mises en place dans les pays membres. En France, la capacité de raffinage a été réduite de plus de 30% et l'arrêt de la raffinerie de la Mède dans les Bouches-du-Rhône en fin d'année 2016, confirme cette tendance structurelle. Cependant, la baisse de la diésélisation et le rééquilibrage progressif de la consommation d'essence par rapport au gazole devrait permettre à long terme au raffinage de mieux répondre aux attentes des marchés domestiques et ainsi limiter les importations de distillats. Compte tenu de la vitesse de renouvellement du parc automobile, cette tendance devrait prendre plus d'une décennie avant d'avoir un impact significatif pour le raffinage français.

L'industrie du raffinage peut aussi être soumise à des contraintes fiscales spécifiques qui peuvent porter atteinte à sa compétitivité : ainsi en 2012, elle a été pénalisée par une contribution exceptionnelle et rétroactive sur la valeur des stocks de produits pétroliers de nature à contribuer au redressement des comptes de l'État. Alors que la variation de la valeur courante des stocks est déjà soumise à l'impôt sur les sociétés, cette contribution supplémentaire portant sur tous les stocks pétroliers, y compris les stocks outil en raffinerie ou les stocks destinés à l'exportation, a entraîné une inégalité de traitement avec les seuls importateurs de produits finis.

Par ailleurs, la forte baisse du prix du pétrole brut sur la période 2013 à 2015 a conduit à une perte fiscale dont l'utilisation future est plafonnée annuellement alors que toute variation à la hausse de la valeur des stocks est imposée immédiatement. Ainsi en 2016, la hausse du prix du pétrole brut s'est traduite par une taxation immédiate des effets stocks positifs de 250 millions d'euros après imputation de 50 % de la perte fiscale provenant des effets stocks négatifs générés entre 2013 et 2015.

Note 9.2. Risques industriels et environnementaux

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe opère des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso II. Pour chacun des sites concernés, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique.

Le groupe s'appuie sur des systèmes de gestion spécifiques dans son approche de la maîtrise de ses risques et d'amélioration de la performance environnementale de ses opérations et produits. L'EBP (« Environnement Business Planning ») est ainsi utilisé pour gérer la composante environnementale pour la totalité des opérations sur ses sites industriels. L'OIMS ou « Operating Integrity Management System » permet une évaluation préventive complète des risques opérationnels. Cette prévention des risques repose notamment sur des programmes d'inspection et d'entretien qui définissent la périodicité et la nature des contrôles à réaliser.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. L'approbation du nouveau PPRT est attendue en 2017. Au 31 décembre 2016, le montant provisionné est de 0,8 million d'euros stable par rapport au 31 décembre 2015.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes du groupe.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. Différentes réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu au cours du

1^{er} semestre 2016, deux autres réunions ont eu lieu en juillet 2016 avec les partenaires financiers et en septembre 2016 concernant les mesures foncières. Au 31 décembre 2016, le PPRT n'était pas approuvé. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Villette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts, a travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Note 9.3. Risques liés aux effets du changement climatique

Comme il l'a toujours fait jusqu'à présent, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de la structure de la demande de ses marchés induits par les effets du changement climatique. Par ailleurs, les installations du groupe ont développé des plans de réponse aux aléas climatiques (gel, inondations,...) en conformité avec les exigences réglementaires.

Note 9.4. Risques accidentels et politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Ces franchises varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2016, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2016 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

Note 9.5. Risques de marché : matières premières et produits pétroliers

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification

'own use' prévue par l'IAS 39 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil, « ExxonMobil Sales and Supply ». Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock. Exceptionnellement, une opération de couverture du prix d'achat par la société « ExxonMobil Sales and Supply » peut être adossée à une opération d'approvisionnement physique de pétrole brut. Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (Premier entré, Premier sorti) retenue par le groupe, ont un impact important sur ses résultats et la structure de son bilan comptable.

La valeur des stocks de produits pétroliers fin 2016 s'établit à 962 millions contre 615 millions d'euros fin 2015 soit une hausse de 347 millions d'euros. Cette hausse fait suite à la remontée des cours du pétrole brut de 37\$/baril fin 2015 à 55\$/baril fin 2016. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part la dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. En 2016, ces effets stocks sont positifs pour 250 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 166 millions en 2015. Cette hausse des cours du brut a eu un impact significatif sur le résultat du groupe Esso S.A.F. en 2016 (voir note annexe 2.2).

Par rapport aux fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente. Depuis 2005, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix, a été mise en réserve. Ainsi, la réserve constituée sur la période 2006 à 2012 a dû être intégralement reprise au 31 décembre 2016 pour compenser l'impact sur les résultats de la très forte baisse du cours du pétrole brut jusqu'à 37\$/baril fin 2015.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2016	Année 2015	Année 2014	Année 2013	Année 2012
Montant de la réserve début de période	30	500	560	560	420
Affectation à la réserve (1)	-	-	-	-	140
Prélèvement sur la réserve (1)	(30)	(470)	(60)	-	-
Montant de la réserve fin de période	-	30	500	560	560

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

Note 9.6. Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêts

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Les effets de change opérationnels du groupe traduisent essentiellement les différences de change générées par les transactions commerciales en devises dont les échéances sont principalement à 30 jours ou à 10 jours.

La position moyenne mensuelle des transactions fonction des dates d'échéances était la suivante :

(millions d'euros équivalents)

	Exercice 2016	Exercice 2015
Position nette à 30 jours	(300)	(370)
Position nette à 10 jours	100	130

Sensibilité des effets de change opérationnels à la variation du dollar : sur la base de la position de change mensuelle réelle observée au cours de l'année 2016, une variation linéaire de 10 % sur l'année de la valeur du dollar par rapport à l'euro aurait eu un impact sur le résultat d'environ +35 M€ en cas de baisse du dollar, de -41 M€ en cas de hausse du dollar. Cette sensibilité est à comparer à une perte de change opérationnelle de 7 millions d'euros constatée en 2016 qui reflète les variations des cours du dollar au cours de l'exercice.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable, pour l'essentiel vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	< à 1 an	> à 1 an	< à 1 an	> à 1 an
Passifs financiers	(24)	(122)	(25)	(126)
Actifs financiers	5		75	
Disponibilités	335		83	
Position nette financière	316	(122)	133	(126)

Au 31 décembre 2016, les passifs financiers comprennent :
 • un contrat de location-financement de 27 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO CHINA ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe des paiements au titre de la location. La partie long terme du contrat de location-financement s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;
 • un emprunt long terme souscrit auprès de la société EMMFC (ExxonMobil Management Finance Company) société financière du groupe ExxonMobil pour un montant de 101 millions d'euros et rémunéré sur la base de taux de marché sur une référence EURIBOR.

Les actifs financiers de 5 millions d'euros concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger.

La sensibilité du résultat financier au 31 décembre 2016 à une fluctuation de +0,5 %/-0,5 % sur les taux est de l'ordre de -1/+1 million d'euros.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêts.

Note 9.7. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients, hors groupe ExxonMobil, par des garanties auprès de tiers ou bancaires. En 2016, les pertes de crédit client du groupe consolidé Esso S.A.F. s'élèvent à 0,1 million d'euros, soit 0,001 % du chiffre d'affaires hors taxes, en légère baisse par rapport à 2015.

Au 31 décembre 2016, la balance âgée des créances clients et comptes rattachés était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-16	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	428,9	(0,6)	428,3	420,3	8,0	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	227,8		227,8	227,8			
Total	656,7	(0,6)	656,1	648,1	8,0	-	-

À titre de comparaison, la balance âgée au 31 décembre 2015 était la suivante :

(en millions d'euros)

Balance âgée des créances clients et comptes rattachés au 31-déc-15	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Montant des créances non échues	Montant des créances échues non dépréciées		
					0-6 mois	6 mois-1 an	plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	306,1	(0,8)	305,3	301,4	3,9	-	-
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	101,4		101,4	101,4			
Total	407,5	(0,8)	406,7	402,8	3,9	-	-

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Note 9.8. Risques de liquidité

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe. Le détail du financement est donné dans la note annexe 6.

Note 9.9. Autres risques

Risques de non-conformité

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et de porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite

des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel.

L'implication des experts de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégation de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel contribuent à prévenir le risque de non-conformité.

Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Risques liés aux systèmes d'information

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient avoir des conséquences sérieuses sur les activités de la société. L'ensemble des mesures de contrôle mises en place par rapport aux risques spécifiques identifiés sont répertoriés et garantissent une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société.

En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

Note 10. Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2016, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple, ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2016, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89%.

Au 31 décembre 2016, les Fonds Communs de Placement d'Entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (« first-in, first-out ») retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 191 millions d'euros à fin 2016 contre une position financière nette positive de 7 millions d'euros à fin 2015. Les engagements de retraite ne sont pas externalisés ni préfinancés et sont portés au bilan consolidé.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89% depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Compte tenu de la perte réalisée au cours de l'exercice 2014 ainsi qu'en 2015, aucun dividende n'a été versé au titre de ces deux exercices. Pour l'exercice 2016, le résultat d'Esso S.A.F. est un profit de 313 millions d'euros après la perte de 12 millions d'euros en 2015. Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas verser de dividende.

Note 11. Transactions avec les parties liées

Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil,
- le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

Note 11.1. Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2016 sont les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges année 2016	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(6 069)	(6 069)	
Achats de services	(192)	(189)	(3)
Achats de fournitures et utilités	(61)	(4)	(57)
Ventes de produits pétroliers	2 419	2 361	58
Prestations de services	206	182	24
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	-	-	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2016	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(539)	(539)	-
Créances commerciales	228	220	8
Dettes financières	(140)	(138)	(2)
Créances financières	5	-	5

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2015 étaient les suivants :

(en millions d'euros)

Produits/charges année 2015	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Achats de produits pétroliers	(7 031)	(7 031)	
Achats de services	(196)	(187)	(9)
Achats de fournitures et utilités	(73)	(7)	(66)
Ventes de produits pétroliers	2 808	2 731	77
Prestations de services	218	194	24
Charges financières	(2)	(2)	
Produits financiers	-	-	

(en millions d'euros)

Bilan au 31 décembre 2015	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil (1)	Filiales/participations du groupe (2)
Dettes commerciales	(174)	(169)	(5)
Créances commerciales	101	95	6
Dettes financières	(120)	(119)	(2)
Créances financières	74	70	4

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

Note 11.2. Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 17 millions d'euros au 31 décembre 2016 (16 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Note 12. Engagements hors bilan

Note 12.1. Engagements donnés

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels donnés	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Contrat Air Liquide (1)	115	78
Engagements d'achats d'immobilisations (2)	40	42
Engagements locations capacités de stockage (3)	26	-
Autres engagements donnés (4)	37	27
Total	219	146

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

(4) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC, l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense, l'engagement pris en 2016 pour un contrat de location des bureaux situés au Pecq.

Note 12.2. Engagements reçus

(en millions d'euros)

Engagements opérationnels reçus	au 31 décembre 2016	au 31 décembre 2015
Crédits d'enlèvement en douane	251	251
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	287	242
Total	538	493

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

Note 13. Événements postérieurs à la clôture

Arrêt pour entretien programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos sur Mer a été progressivement mise à l'arrêt à partir du 23 janvier 2017 dans le cadre d'une maintenance programmée. Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Le groupe Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

Le redémarrage progressif des unités a débuté le 18 mars 2017.

Note 14. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 317 200 euros au titre de l'année 2016 dont 21 600 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 42 400 euros au titre de l'année 2016 dont 7 000 euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe « Dépréciation des actifs » de la note « 3.1 - Principes comptable » et la note « 3.4 - Tests de dépréciation au 31 décembre 2016 » exposent les modalités du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ; Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la Direction, à examiner les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés retenus, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre groupe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

- la note « 4.1 - Engagements de retraites et autres avantages assimilés » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction pour l'évaluation de ces provisions ;
- la note « 5.2 - Impôts différés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction pour la reconnaissance des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables ;
- le paragraphe « Actifs et passifs financiers » de la note « 6.1 - Principes comptables », ainsi que la note « 6.3.2 - Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les modalités de valorisation mises en œuvre pour les titres de participation non consolidés ;
- la note « 8 - Procédures et litiges en cours » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les jugements et estimations de la Direction relatives à différents litiges et procédures en cours ; Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la Direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par votre groupe et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par votre Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neully et Courbevoie, le 14 avril 2017

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International
Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux-Guillemot
Associée

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ESSO S.A.F.

Bilan au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)

ACTIF	2016			2015		
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets		
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	40 163	36 868	3 295	3 630	ACTIF IMMOBILISÉ	
Fonds commercial	918	918	-			
Autres immobilisations incorporelles	295		295	188		
Immobilisations corporelles						
Terrains	11 717	687	11 030	11 882		
Constructions	35 615	23 915	11 700	12 339		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 926	29 629	18 297	21 322		
Autres immobilisations corporelles	14 110	11 102	3 008	3 368		
Immobilisations corporelles en cours	2 682		2 682	1 787		
Avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations	176 304	1 219	175 085	175 176	ACTIF CIRCULANT	
Créances rattachées aux participations						
Prêts						
Autres immobilisations financières				7		
Total I	329 730	104 338	225 392	229 699		
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements	449 472	1 191	448 281	270 188		
En-cours de production - produits finis	514 916		514 916	346 443		
Créances						
Créances clients et comptes rattachés	670 845	193	670 652	416 329		
Autres	369 582		369 582	300 252		
Disponibilités						
Charges constatées d'avance	7 156		7 156	8 184	COMPTES DE RÉGULARISATION	
Total II	2 011 971	1 384	2 010 587	1 351 436		
Charges à répartir					COMPTES DE RÉGULARISATION	
Primes remboursement des obligations						
Écart de conversion actif	901		901			
Total général	2 342 602	105 722	2 236 880	1 581 135		

(en milliers d'euros)

	PASSIF	2016	2015	
CAPITAUX PROPRES	Capital social entièrement versé	98 338	98 338	
	Prime d'émission et fusion	10 117	10 117	
	Écart de réévaluation 1976	10 262	10 288	
	Réserves			
	Réserve légale	9 834	9 834	
	Réserves réglementées			
	Réserve générale	298 249	328 249	
	Report à nouveau	41 212	3 882	
	Résultat de l'exercice	312 917	(12 413)	
	Subventions d'investissements			
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	18 474	20 695		
Provisions fiscales sur stocks de brut				
Provisions pour hausse des prix	30 492			
Autres	195	519		
Total I	830 090	469 509		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques			
	Provisions pour perte de change	901		
	Autres	5 551	7 409	
	Provisions pour charges			
Pensions et obligations similaires	228 099	222 758		
Autres	35 320	34 456		
Total II	269 871	264 623		
DETTES	Emprunts obligataires non convertibles			
	Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	985		
	Emprunts et dettes financières divers	33 431	61 454	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	786 513	514 004	
	Dettes fiscales et sociales	300 342	263 482	
	Autres dettes	15 584	7 650	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance	64	65	
	Total III	1 136 919	846 655	
Écart de conversion passif				
			348	
Total général	2 236 880	1 581 135		

Compte de résultat de l'exercice 2016

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Production vendue - produits pétroliers et services	10 947 712	12 185 582
Montant net du chiffre d'affaires	10 947 712	12 185 582
(dont à l'exportation = 1 669 844 milliers d'euros)		
Production stockée/(déstockée) - produits pétroliers	119 607	(260 975)
Solde net des échanges inter-confrères - produits pétroliers	(7 963)	68 991
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	149 373	242 758
Autres produits	56	133
Total	11 208 785	12 236 489
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	7 737 053	8 692 178
Variation de stock	(100 197)	197 515
Autres achats et charges externes	949 693	1 107 986
Impôts, taxes et versements assimilés	2 086 987	1 937 879
Salaires et traitements	56 073	58 405
Charges sociales	63 894	64 973
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
- sur immobilisations: dotations aux amortissements	4 719	13 096
- sur immobilisations: dotations aux provisions		918
- sur actif circulant: dotations aux provisions	1 191	127 969
- pour risques et charges: dotations aux provisions	23 483	1 218
Autres charges	49 103	48 593
Total	10 871 999	12 250 730
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION	336 786	(14 241)
Opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations	14 517	15 674
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3	80
Reprises sur provisions et transferts de charges		145
Différences positives de change	155 445	269 396
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
Total	169 965	285 295
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	901	
Intérêts et charges assimilées	703	1 058
Différences négatives de change	160 983	282 740
Total	162 587	283 798
2- RÉSULTAT FINANCIER	7 378	1 497
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	344 164	(12 744)

Compte de résultat de l'exercice 2016 (suite)

(en milliers d'euros)

	2016	2015
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	344 164	(12 744)
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	28 096	106 295
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 245	43 565
Total	39 341	149 860
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 484	8 260
Sur opérations en capital	4 713	132 221
Dotations aux amortissements et provisions	36 750	16 882
Total	44 947	157 363
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(5 606)	(7 503)
Participation et intéressement	(2 181)	(1 948)
Impôts sur les bénéfices	(23 460)	9 782
5- RÉSULTAT NET	312 917	(12 413)

Tableau de financement de l'exercice 2016

(en milliers d'euros)

Ressources	2016	2015
Capacité d'autofinancement de l'exercice	327 486	(25 419)
Produits de cessions d'immobilisations	27 609	106 264
Diminution du besoin en fonds de roulement et autres		297 502
Augmentation des capitaux propres	19 742	
Augmentation de l'endettement net		
Total	374 837	378 347
Emplois	2016	2015
Acquisitions d'immobilisations	4 721	6 174
Dividendes mis en paiement		
Augmentation du besoin en fonds de roulement et autres	260 616	
Diminution de l'endettement net	109 500	372 173
Total	374 837	378 347

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2016 ont été établis en conformité avec le règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, tenant compte des adaptations du plan professionnel des industries du raffinage et de la distribution des hydrocarbures, approuvés par le Conseil National de la Comptabilité.

La société Esso S.A.F. est incluse dans les comptes consolidés d'un ensemble plus grand dont la tête de groupe est la société Exxon Mobil Corporation.

Les informations chiffrées détaillées fournies sont exprimées en milliers d'euros.

1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, principalement constituées par des logiciels et des fonds de commerce, sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les logiciels sont généralement amortis en un an. Les fonds commerciaux sont dépréciés dans la mesure où leur valeur actuelle s'avère inférieure à leur valeur comptable.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises au 31 décembre 1976, qui sont inscrites au bilan pour un montant réévalué.

La société applique le règlement CRC 2002-10, relatif à l'approche par composants. L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour chaque catégorie d'immobilisations. La différence entre l'amortissement économique et l'amortissement dégressif est constatée par voie d'amortissements dérogatoires.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	20 à 50 ans
Dépôts	25 à 30 ans
Installations matériel et outillage	15 à 25 ans
Matériel de transport	10 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans

La valeur des participations est constituée du prix d'acquisition, éventuellement augmentée de l'effet de la dernière réévaluation légale.

À chaque clôture, la valeur d'utilité des titres est comparée à la valeur comptable. Cette valeur d'utilité est appréciée notamment au regard des éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique. Lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

1.4. Stocks

Les stocks de pétrole brut et produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits finis et semi-finis sont déterminés pour chaque produit en ventilant le coût global de production sur la base des prix de réalisation.

Les coûts de production comprennent la valeur CAF (Coût, Assurance et Fret) des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tout frais financier.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à la valeur d'inventaire, compte-tenu des perspectives de réalisation.

Les opérations d'échange réalisées avec les confrères sont comptabilisées conformément au « Plan Comptable Professionnel des Industries du Raffinage et de la Distribution d'Hydrocarbures ». Le solde annuel des opérations est pris en compte dans la variation des stocks.

Dans le cadre d'achat de pétrole brut dans certaines installations, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au bilan en « écarts de conversion actif ou passif ».

Les écarts de conversion Actif donnent lieu à constitution d'une provision pour risque de change.

1.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées notamment de provisions pour litiges, de provision pour restructuration et de provisions pour retraites.

Celles-ci comprennent :

- la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite de la société, pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite,
- le coût des plans de Congés de Fin de Carrière (CFC) et de restructuration mis en place par la société.

Les engagements de retraite concernant le personnel en activité ou le personnel ayant cessé son activité dans le cadre du plan de retraite ou des plans de CFC sont constatés dans les « Engagements hors bilan ».

Cependant à la suite de la fusion avec la société Mobil Oil Française en 2003, une provision pour retraite a été reprise et maintenue dans les comptes de la société Esso S.A.F.

Les activités d'Esso S.A.F. et de ses filiales se situent dans la perspective de la continuité d'exploitation de leurs différentes installations. Aussi la société ne constitue-t-elle des provisions pour remise en état des sites que, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles relatives à la dépollution ou remise en état de sites qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement.

1.7. Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers. En revanche, il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

1.8. Accord d'intéressement

L'accord sur la participation, l'intéressement et l'abondement signé en juin 2013, a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans entre les sociétés Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., et ExxonMobil Chemical France qui ont établi des relations économiques sur le site de Gravenchon. Il est calculé à partir de deux composants :

- le résultat courant de la société Esso S.A.F. retraité des dividendes reçus, et des effets stocks, et les résultats courants non retraités des sociétés Esso Raffinage S.A.S. et ExxonMobil Chemical France ;
- un indicateur de performance opérationnelle des sites de production.

La répartition entre les sociétés signataires de l'accord s'effectue au prorata des effectifs et des masses salariales des trois sociétés.

1.9. Groupe d'intégration fiscale

La société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 4 sociétés (Esso S.A.F., Esso Raffinage S.A.S., Worex, et Esso France S.A.S.). Aux termes des conventions en vigueur, il est prévu que la société « tête de groupe » et les filiales feront en sorte que les filiales se trouvent dans une situation identique en actif, passif, en trésorerie, en charges, en produits, en risques et en prérogatives à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément. Jusqu'au 31 décembre 2015, la société « tête de groupe » Esso S.A.F. enregistrait le crédit d'impôt généré au niveau du groupe par les filiales déficitaires dans un compte d'attente en dettes au passif de son bilan.

Un gain d'intégration fiscale aurait dû être comptabilisé en réduction de la dette inscrite au passif du bilan d'Esso S.A.F. correspondant à la consommation des déficits par les filiales bénéficiaires entre 2013 et 2015. Ce gain a été constaté en 2016 pour un montant de 22 844 milliers d'euros et se répartit par exercice comme détaillé ci-dessous ainsi que dans la note annexe aux comptes sociaux 4-18 :

(en milliers d'euros)	
Correction gains d'intégration fiscale Répartition par exercice concerné	Montant
Exercice 2013	2 701
Exercice 2014	11 967
Exercice 2015	8 176
Total	22 844

À compter du 1^{er} janvier 2016, la société Esso S.A.F. a décidé de modifier la prise en compte des résultats de l'intégration fiscale et de constater le gain ou la perte d'impôt provenant des filiales immédiatement en résultat. Il s'agit d'un changement de méthode dont l'impact a été comptabilisé en capitaux propres pour un montant de 19 743 milliers d'euros comme détaillé dans la note annexe aux comptes sociaux 4-7.

Par ailleurs, le montant des déficits propres aux filiales qui a été utilisé par la société « tête de groupe » Esso S.A.F. dans le cadre de l'intégration fiscale est mentionné dans la note annexe aux comptes sociaux 4-18.

Effets de la modification du traitement comptable de l'intégration fiscale

Les effets des points présentés ci-dessus et dans la note 4-18 sont une augmentation des capitaux propres pour un montant de 42 587 milliers d'euros, dont les impacts sur le bilan et le compte de résultat qui en découlent, si la modification du traitement comptable était intervenu au cours de l'exercice 2015, sont détaillés dans les tableaux suivants :

Bilan social 2015 retraité

Effets de la modification du traitement comptable de l'intégration fiscale	au 31 décembre 2015			au 1 ^{er} janvier 2015		
	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités
Total I - actifs immobilisés	229 699		229 699	340 684		340 684
Total II - actifs circulants & comptes de régularisation	1 351 436		1 351 436	1 671 844		1 671 844
Total actif	1 581 135	-	1 581 135	2 012 528	-	2 012 528
Total I - capitaux propres	469 509	42 587	512 096	483 425	42 587	526 012
<i>dont report à nouveau</i>	3 882	34 411	38 293	101 977	30 620	132 597
<i>dont résultat de l'exercice</i>	(12 413)	8 176	(4 237)	(568 095)	11 967	(556 128)
Total II - provisions pour risques et charges	264 623	-	264 623	289 321	-	289 321
Total III - dettes et comptes de régularisation	847 003	(42 587)	804 416	1 239 782	(42 587)	1 197 195
<i>dont dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	263 482	(42 587)	220 895	698 510	(42 587)	655 923
Total passif	1 581 135	-	1 581 135	2 012 528	-	2 012 528

Compte de résultat social 2015 retraité

Effets de la modification du traitement comptable de l'intégration fiscale	Exercice 2015		
	Montants publiés	Retraitements	Montants retraités
Résultat net avant impôt sur les sociétés	(22 195)	-	(22 195)
Impôts sur les bénéfices	9 782	8 176	17 958
Résultat net part du groupe	(12 413)	8 176	(4 237)

2. Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours

Redémarrage d'une unité de distillation de Gravenchon

L'unité de distillation atmosphérique de la raffinerie de Gravenchon arrêtée le 10 novembre 2015 pour des travaux de maintenance, prolongés en décembre 2015 à la suite d'un incendie, a été remise en état et redémarrée fin mars 2016, pour atteindre sa pleine capacité dans les premiers jours du mois d'avril 2016.

Le coût des travaux de l'arrêt avait été provisionné en 2015. Pendant la période d'arrêt, la capacité de production de la raffinerie a été réduite à environ 110 000 barils par jour. La société a procédé à des importations pour continuer à approvisionner ses clients.

Hausse du prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan de la société Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des prix des produits pétroliers sur la valeur brute de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires calculée sur la période de réalisation du stock.

La hausse de 220 millions d'euros de la valeur brute des stocks de produits pétroliers au 31 décembre 2016 s'explique par un niveau de stock opérationnel plus élevé que fin 2015 lié au redémarrage de l'unité de distillation de la raffinerie de Gravenchon qui était à l'arrêt au 31 décembre 2015, et comprend un effet prix sur stock positif de 123 millions d'euros contre un effet prix sur stock négatif de 249 millions d'euros en 2015.

Après prise en compte d'une provision pour dépréciation comptable des stocks de produits pétroliers pour 1,2 million d'euros et la reprise de la provision pour dépréciation 2015 pour 128 millions d'euros (soit une reprise nette de +126,8 millions d'euros), la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est en hausse 347 millions d'euros et comprend des effets stocks positifs pour 250 millions d'euros (voir également la note 2.2 aux comptes consolidés sur les stocks).

Par rapport à la valeur de ses stocks, la société adopte une gestion prudente. Dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, Esso S.A.F. met en réserve une partie du résultat correspondant à la variation annuelle des stocks due à l'effet prix. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée a été intégralement utilisé compte tenu des pertes sur stocks constatées, notamment en 2014 et en 2015.

Vente des activités d'avitaillement sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget

Le groupe avait annoncé le 11 février 2016 un projet d'accord avec la société World Fuel Services pour la vente de ses activités de vente de carburéacteur sur les aéroports de Nice, Bordeaux et Le Bourget.

La vente est devenue effective le 1^{er} novembre 2016 pour les aéroports de Nice et Bordeaux et le 1^{er} décembre 2016 pour l'aéroport du Bourget. Le montant de cette transaction s'élève à 20 millions d'euros incluant le transfert des responsabilités environnementales.

Ces transactions ne concernent pas les autres opérations d'avitaillement sur les aéroports parisiens de Paris-Orly et Roissy Charles de Gaulle et n'affectent pas la production de carburéacteur de la raffinerie de Gravenchon.

Sinistre sur le site d'Ambès

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso S.A.F. à la société Vermilion REP S.A.S. sur les sites d'Ambès : le préjudice consécutif à ce sinistre concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso S.A.F. a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis ; d'une part de Vermilion REP S.A.S. pour un montant principal de 24 millions d'euros ; d'autre part,

des assureurs de Vermilion pour un montant de 7,5 millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso S.A.F. a obtenu le 19 janvier 2010 la suspension de ces procédures dans l'attente des conclusions de l'expertise judiciaire quant aux responsabilités des différents intervenants. L'expert financier nommé par l'expert judiciaire a rendu en janvier 2012 un rapport définitif confirmant l'estimation des coûts du sinistre selon lequel les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 millions et retenant une part de responsabilité d'Esso S.A.F. Le 19 juin 2012, Vermilion REP S.A.S. a déposé des conclusions amendées qui ont porté le montant principal réclamé à 42 millions d'euros au titre de la réparation des préjudices qu'elle aurait subis, Vermilion REP S.A.S. contestant les chiffres retenus par l'expert judiciaire sur certains postes de préjudice.

En octobre 2013, une médiation a été proposée par le juge qui a été acceptée par Esso S.A.F. mais refusée par Vermilion REP S.A.S.

Le 15 janvier 2015, le tribunal de commerce de Nanterre a rendu sa décision et a condamné la société Esso S.A.F. au paiement d'un montant de 40,2 millions d'euros pour le remboursement du préjudice subi.

La condamnation était assortie d'un paiement immédiat de 50% du montant total à verser soit 20 millions d'euros qui ont été pris en charge par l'assureur d'Esso S.A.F. dans le cadre de sa police d'assurance Responsabilité Civile d'Exploitation. Cette police est assortie d'une franchise déjà couverte par le versement en 2010 d'une avance de frais engagés à hauteur de 500 000 dollars.

Une partie de la condamnation portait néanmoins sur les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. qui sont couverts par la police dommages aux biens assortie d'une franchise de 10 millions de dollars.

Une provision de 2,8 millions d'euros a été constatée en 2014 pour le montant de cette condamnation, inférieur au montant de la franchise.

La société Esso S.A.F. a fait appel de la décision le 30 janvier 2015. Le 13 décembre 2016 la cour d'appel de Versailles a confirmé la décision du tribunal de commerce. Le solde du montant de la condamnation soit 20,4 millions d'euros a été versé le 29 décembre 2016 et a été remboursé par l'assureur d'Esso S.A.F. le 30 janvier 2017. La provision de 2,8 millions d'euros concernant les dommages causés aux biens propres de la société Esso S.A.F. devenue sans objet, a été reprise en 2016. La société s'est pourvue en cassation.

Plans de Prévention des Risques Technologiques

Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondreyre publié le 27 janvier 2010 a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse le 15 novembre 2012. Une nouvelle étude de danger a été réalisée en 2016 qui a réduit l'impact financier pour le groupe estimé à environ 1 million d'euros contre 2,8 millions d'euros. L'approbation du nouveau PPRT est attendue en 2017. Au 31 décembre 2016, le montant provisionné est de 0,8 million d'euros stable par rapport au 31 décembre 2015.

Le PPRT de la zone de Port-Jérôme-Gravenchon prescrit en 2009 a été approuvé en août 2014 sans impact matériel sur les comptes de la société.

Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016. Des réunions des Personnes et Organismes Associés (POA) ont eu lieu en 2012, 2013, 2015 puis juin 2016 en vue d'établir un PPRT. Les études techniques sont finalisées et les cartes d'aléas stabilisées ont été présentées en réunion POA d'octobre 2015. Différentes réunions techniques sur le PPRT ont eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2016, deux autres réunions ont eu lieu en juillet 2016 avec les partenaires financiers et en septembre 2016 concernant les mesures foncières. Au 31 décembre 2016, le PPRT n'était pas approuvé. Aucune estimation fiable de l'impact associé à ce PPRT n'est disponible à ce jour.

Les PPRT concernant le dépôt pétrolier de Vilette-de-Vienne détenu par Esso S.A.F. et celui de Lyon dans lequel Esso S.A.F. a des intérêts à travers sa participation dans la société des Stockages Pétroliers du Rhône ont été réunis dans un seul PPRT qui a été approuvé le 19 octobre 2016. Ce PPRT est sans impact pour la société Esso S.A.F.

Le PPRT du dépôt de Villeneuve-le-Roi opéré par la Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM) dans laquelle Esso S.A.F. a des intérêts, a été approuvé le 20 juillet 2016 sans impact matériel pour la société Esso S.A.F.

Passifs éventuels

La société Esso S.A.F. est exposée à plusieurs situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 31 décembre 2016 de ces obligations qui ne sont ni probables,

ni certaines, s'élève à environ 10 millions d'euros dont une estimation d'environ 4 millions d'euros pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en cours d'élaboration. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

3. Évènements postérieurs à la clôture

Arrêt pour entretien programmé de la raffinerie de Fos-sur-Mer

La raffinerie de Fos-sur-Mer a été progressivement mise à l'arrêt à partir du 23 janvier 2017 dans le cadre d'une maintenance programmée.

Les arrêts techniques programmés permettent de réaliser des travaux d'inspection et d'entretien sur des équipements normalement en service, ou de les remplacer par des matériels de dernière génération. Ce chantier permettra de renforcer la sécurité et de mettre en place de nouveaux projets visant à améliorer l'efficacité énergétique, les performances environnementales et la compétitivité du site. Esso S.A.F. a anticipé cet arrêt pour respecter au mieux toutes ses obligations contractuelles afin de continuer à approvisionner ses clients pendant la période.

Le redémarrage progressif des unités a débuté le 18 mars 2017.

Aucun autre évènement significatif postérieur à la clôture n'est à noter.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. État de l'actif immobilisé

(en milliers d'euros)

2016	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions nouveaux prêts	Virements de poste à poste	Cessions mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	44 298	37	182	(3 436)	41 081
Immobilisations incorporelles en cours	188	289	(182)		295
Total I	44 486	326	0	(3 436)	41 376
Immobilisations corporelles					
Terrains	12 568			(851)	11 717
Constructions	39 043	378	301	(4 107)	35 615
Installations techniques, matériels et outillages industriels	56 952	677	905	(10 608)	47 926
Autres immobilisations corporelles	16 040	868	372	(3 170)	14 110
En-cours et autres	1 787	2 473	(1 578)		2 682
Total II	126 390	4 396	0	(18 736)	112 050
Immobilisations financières					
Participations	176 395			(91)	176 304
Créances rattachées à des participations	0				0
Prêts	(0)				(0)
Autres immobilisations financières	7			(7)	(0)
Total III	176 402	0	0	(98)	176 304
Total général	347 278	4 722	0	(22 270)	329 730

4.2. Variation des amortissements

(en milliers d'euros)

2016	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements, cessions, mises hors service	Amortissements en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	39 750	554	(3 436)	36 868
Immobilisations corporelles	75 692	4 165	(14 524)	65 333
Immobilisations financières				
Total	115 442	4 719	(17 960)	102 201

4.3. Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)

2016	Coût d'entrée	Additions	Dotations aux amortissements		Valeur nette
			de l'exercice	cumulées	
Autres immobilisations corporelles (1)	45 487		4 014	27 757	17 730
Total général	45 487	0	4 014	27 757	17 730

(1) Contrat d'affrètement long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN » remplacé en 2012 par le pétrolier « SAMCO CHINA » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC) avec un coût additionnel de 7,7M€. Le contrat d'affrètement à temps de navire a conservé sa durée de 12 ans et 2 mois et est assimilable à un contrat de crédit-bail.

4.4. Réévaluation

La réserve de réévaluation de 10,3 millions d'euros figurant au bilan représente le montant de la réévaluation légale 1976 sur les participations (4,6 millions d'euros) et les terrains (5,7 millions d'euros).

(en milliers d'euros)

Variation de l'écart de réévaluation	Solde en début d'exercice	Variation d'exercice	Solde en fin d'exercice
Immobilisations corporelles	5 690	(26)	5 664
Immobilisations financières	4 598	0	4 598
Total	10 288	(26)	10 262

4.5. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés ou groupe de sociétés	Capital social	Autres capitaux propres hors résultat de l'exercice	Bénéfice (ou perte) de l'exercice	Chiffre d'affaires de l'exercice	Quote part du capital détenu (%)	Valeur des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
A/ Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Esso S.A.F.									
1- Filiales (+ de 50 % du capital détenu par Esso S.A.F.)									
- Worex	1 797	4 304	1 135	1 091 548	99,99	9 297		18 673	-
- Esso Raffinage S.A.S.	34 466	480 054	17 562	600 488	100,00	141 214	16 087	19 000	-
- Société des stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	1 372	7 276	222	4 490	50,01	1 372			-
2- Participations (10 à 50 % du capital)									
- Raffinerie du Midi	3 432	14 154	5 075 (1)	20 190 (1)	33,33	2 790			1 692
- Société des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL)	13 241	9 063	35 483 (1)	173 290 (1)	17,23	8 760			6 000
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	167	16 953	664 (1)	9 608 (1)	34,00	2 592			227
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGÉPP)	12 443	7 560	135 (1)	5 356 (1)	37,00	4 978			-
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations									
1- Filiales françaises						40			260
2- Participations dans des sociétés françaises						4 041	956	16 902	6 338

(1) Chiffres de 2015.

4.6. Détail des stocks

(en milliers d'euros)

Stocks	Valeur brute	Provision pour dépréciation	Valeur nette
Pétrole brut	447 890	(1 191)	446 699
Produits intermédiaires et finis	514 911		514 911
Autres	1 587		1 587
Total	964 388	(1 191)	963 197

4.7. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations	Changement de méthode comptable	Diminutions	Montant fin d'exercice
Capital social et primes	108 455				108 455
Écart de réévaluation 1976	10 288			(25)	10 263
Réserve légale	9 834				9 834
Réserve facultative fluctuation des cours	30 000			(30 000)	-
Autres réserves facultatives	298 249				298 249
Report à nouveau	3 882	30 000	19 742	(12 413)	41 211
Résultat 2015	(12 413)	12 413			
Résultat 2016		312 917			312 917
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
- pour investissement	324			(324)	-
- pour hausse des prix		30 492			30 492
- pour dépréciation fiscale des stocks					
- pour plus-values réinvesties	195				195
- pour amortissements dérogatoires	20 695	1 920		(4 141)	18 474
Total	469 509	387 742	19 742	(46 903)	830 090

Notes :

- Le capital social de la société est composé de 12 854 578 actions d'une valeur nominale de 7,65 euros.
- ExxonMobil Corporation détient, via ExxonMobil France Holding S.A.S., 82,89 % du capital et intègre à ce titre la société Esso S.A.F. dans ses comptes consolidés.
- Le changement de méthode comptable provenant du traitement de l'intégration fiscale est détaillé dans la note annexe 1-9.

(en millions d'euros)

Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours	Année 2016	Année 2015	Année 2014	Année 2013	Année 2012
Montant de la réserve début de période	30	500	560	560	420
Affectation à la réserve (1)	-	-	-	-	140
Prélèvement sur la réserve (1)	(30)	(470)	(60)	-	-
Montant de la réserve fin de période	-	30	500	560	560

4.8. Variation des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)

Catégories des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (Provision utilisée)	Reprise de l'exercice (Provision non utilisée)	Montant fin d'exercice
Provisions pour retraite et obligations similaires (1) (2)	222 758	21 136	(15 423)	(372)	228 099
Autres provisions					
- pour perte de change		901			901
- pour risques exceptionnels	6 390	2 062		(2 900)	5 551
- pour charges exceptionnelles (3)	35 475	4 624	(4 070)	(709)	35 320
Total	264 623	28 722	(19 493)	(3 981)	269 871

- (1) Les provisions correspondent à la garantie de ressources accordée au personnel retraité conformément au plan de retraite pour la période comprise entre la date de départ et la date de liquidation des droits acquis auprès des différents organismes de retraite et le coût des plans de congés de fin de carrière.
- (2) En matière de pensions et obligations similaires, confère les engagements hors bilan dans la présente annexe.
- (3) Les charges exceptionnelles comprennent des coûts des restructurations ainsi que des provisions pour remises en état de sites.

Au 31 décembre 2016, la société n'a pas préfinancé ses engagements de retraite.

L'ordonnance du 9 juillet 2015 fait obligation aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 %

des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite L137-11 (prestations définies) selon un calendrier étalé jusqu'en 2030.

La sécurisation peut se faire au moyen d'un ou plusieurs des dispositifs prévus par l'ordonnance, y compris le préfinancement à travers des contrats souscrits auprès d'organismes régis par le code des assurances, et des suretés réelles ou personnelles de type cautionnement.

Au 31 décembre 2016, les engagements des régimes de retraite à prestations définies L137-11 de la société portant sur les droits à retraites liquidées s'élevaient à environ 430 millions d'euros. En application de cette ordonnance, la société devra sécuriser en 2017 au moins 10 % desdits engagements pour les droits à retraite liquidés mesurés à la fin de l'exercice 2017.

4.9. Variation des autres dépréciations

(en milliers d'euros)

Catégories des dépréciations	Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montants fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles	918			918
Sur immobilisations corporelles	0			0
Sur immobilisations financières	1 218			1 218
Sur actif circulant	128 263	1 191	(128 069)	1 385
Total	130 399	1 191	(128 069)	3 521

Au 31 décembre 2016, une dépréciation d'un montant de 1 191 milliers d'euros a été comptabilisée pour tenir compte de la valeur de réalisation des stocks des mois de janvier et février 2017. La dépréciation constatée en 2015 pour le montant de 127 969 milliers d'euros a été reprise.

4.10. État des échéances des créances et des dettes

(en milliers d'euros)

Créances	Montants de liquidité de l'actif brut	Montants de liquidité de l'actif à 1 an au plus	Montants de liquidité de l'actif à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	670 652	670 652	
Autres créances	369 582	369 582	
Sous-total	1 040 234	1 040 234	
Charges constatées d'avance	7 156	7 156	
Total général	1 047 390	1 047 390	

Dettes: la totalité des dettes est à moins d'un an.

4.11. État des produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Charges à payer	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Factures non parvenues	93 890	108 995
Dettes fiscales et sociales	33 822	21 243
Impôts sur les sociétés à payer	7 579	-
Avoirs à établir	2 915	3 004
Autres charges à payer	47 850	54 539
Total	186 056	187 781

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Factures à établir	27 627	9 017
Avoirs à recevoir	5 828	116
Impôts sur les sociétés à recevoir	-	51 321
Autres produits à recevoir	4 939	12 958
Total	38 394	73 412

4.12. Charges constatées d'avance – Produits constatés d'avance

Le poste « charges constatées d'avance » contient essentiellement des loyers et des ristournes payées d'avance.

Le poste « produits constatés d'avance » contient essentiellement des loyers reçus d'avance.

4.13. Informations sur les entreprises liées

(en milliers d'euros)

Postes concernés	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Créances/dettes représentées par des effets de commerce
À l'actif			
Participations	151 924	23 161	
Créances rattachées à des participations			
Créances clients et comptes rattachés	365 638	141 812	
Autres créances	254 795	647	
Au passif			
Emprunts et dettes financières diverses	33 224	17 137	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	615 478	93 965	
Au résultat			
Charges financières	414		
Produits financiers			

4.14. Analyse du chiffre d'affaires hors TVA

	2016		2015	
	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros	Quantité milliers m ³	Valeur millions euros
Carburants aviation	1 482	486	1 506	611
Supercarburants automobile	4 790	1 583	4 759	1 862
Gazole et fioul domestique	10 600	4 150	10 361	4 617
Fiouls fourds	1 099	230	1 091	267
Gaz de pétrole liquéfié	735	118	685	134
Produits semi-finis et autres produits	4 187	1 023	4 679	1 372
Ventes de carburants et combustibles	22 893	7 590	23 081	8 863
Ventes de Lubrifiants et Spécialités	1 285	832	1 243	957
Total ventes de produits raffinés hors taxes	24 178	8 422	24 324	9 820
Ventes de pétrole brut	1 170	301	921	220
Total ventes de produits pétroliers hors taxes	25 348	8 723	25 245	10 040
<i>dont volumes ventes activités Distribution sur marché intérieur (Ventes en France hors ventes directes Raffinage)</i>	<i>15 118</i>	<i>5 912</i>	<i>14 840</i>	<i>6 634</i>
Ventes de produits pétroliers hors taxes		8 723		10 040
Ventes de services hors taxes		162		188
Sous-total		8 885		10 228
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		2 063		1 958
Chiffre d'affaires (*)		10 948		12 186
Répartition géographique du chiffre d'affaires				
- France		9 278		10 248
- Export		1 670		1 938
Total		10 948		12 186

(*) Les facturations réciproques entre confrères dans le cadre d'échanges de produits ne font pas partie du chiffre d'affaires.

4.15. Résultat financier

Le résultat financier positif de 7 millions d'euros comprend des dividendes reçus pour 14,5 millions d'euros et une différence négative de change pour 6 millions d'euros.

Les charges et produits financiers avec les entreprises liées sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Éléments concernant les entreprises liées et les participations	Entreprises liées au groupe ExxonMobil	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Charges financières		
Intérêts payés	414	
Produits financiers		
Intérêts reçus		
Dividendes reçus	260	14 517

4.16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une perte de 6 millions d'euros et comprend les éléments suivants :

(en milliers d'euros)

Résultat exceptionnel	Exercice 2016
Cessions d'actifs immobilisés	25 439
Coûts de restructuration	(45)
Dotation aux provisions pour remise en état de sites industriels inactifs	(2 224)
Autres charges et produits exceptionnels	1 689
Dotation & reprise aux provisions réglementées (dont amortissements dérogatoires)	(30 465)
Total résultat exceptionnel	(5 606)

4.17. Effets stocks

La société calcule un effet prix sur stock mesurant l'impact de la variation des prix des produits pétroliers sur les quantités en stock à partir d'un prix moyen reflétant l'évolution du coût de remplacement de la période.

Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire.

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks.

En 2016, la variation des stocks calculés en FIFO tient compte d'effets stocks positifs évalués à 250 millions d'euros (contre 166 millions d'euros négatifs en 2015).

4.18. Commentaires sur la situation fiscale

À compter du 1^{er} janvier 2016, Esso S.A.F. société mère du groupe fiscal intégré a décidé de modifier la prise en compte des résultats d'intégration fiscale figurant jusque-là dans un compte d'attente au passif du bilan suivant l'option retenue depuis la mise en place du groupe fiscal.

Ainsi, un produit de 22 844 milliers d'euros a été constaté au compte d'impôt pour corriger la prise en compte des gains d'intégration fiscale relatifs à des déficits déjà consommés par les filiales et un crédit de 19 742 milliers d'euros a été constaté directement au report à nouveau en application du changement de méthode comme détaillé dans la note annexe aux comptes sociaux 1-9.

A. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)

Exercice 2016	Avant impôt	Impôt sur les sociétés	Après impôt
Résultat courant	344 164	(48 140)	296 024
Résultat exceptionnel (et participation, intéressement)	(7 787)	1 836	(5 951)
Correction gains d'intégration fiscale sur exercices antérieurs	0	22 844	22 844
Résultat comptable	336 377	(23 460)	312 917

B. Détail de la charge ou produit d'impôt de l'exercice

(en milliers d'euros)

Exercice 2016	(charge)/produit
Charge d'impôt au titre du groupe fiscal	(50 091)
Profit d'intégration fiscale provenant des filiales	3 107
Correction gains d'intégration fiscale sur exercices antérieurs	22 844
Ajustement impôt de l'exercice antérieur	680
Total (charge)/produit d'impôt de l'exercice	(23 460)

C. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt de la société Esso S.A.F.

(en milliers d'euros)

Variation des impôts différés ou latents	Montant en début d'exercice actif/(passif)	Montant en fin d'exercice actif/(passif)	Montant en fin d'exercice actif/(passif)
Provisions réglementées			
Plus-values réinvesties	(67)	(67)	0
Provisions pour hausse des prix	0	(10 498)	(10 498)
Amortissements dérogatoires	(7 125)	(6 361)	764
Autres	0	0	0
Total provisions réglementées	(7 192)	(16 926)	(9 734)
Charges non déductibles temporairement			
Dettes sociales provisionnées	82 198	83 679	1 481
Autres	24 094	5 687	(18 407)
Total charges non déductibles temporairement	106 292	89 366	(16 926)
Déficits reportables	243 786	193 157	(50 629)
Total	342 886	265 597	(77 289)

Les impôts différés sont calculés au taux de 34,43%.

Compte tenu du profit fiscal de l'exercice 2016 qui s'élève à 292 millions d'euros, la situation fiscale du groupe intégré fait apparaître un déficit reportable qui s'établit à 561 millions d'euros à fin décembre 2016. Le crédit d'impôt différé correspondant ressort à 193 millions d'euros.

À noter que conformément aux règles fiscales en vigueur, l'imputation des déficits sur les profits futurs est limitée à 1 million d'euros majoré de 50% du résultat fiscal de l'année au-delà de ce seuil.

Au 31 décembre 2016, le déficit cumulé des filiales utilisé par Esso S.A.F. en tant que société tête du groupe fiscal intégré s'établit à 47 905 milliers d'euros.

4-19 Rémunérations allouées aux dirigeants

Compte tenu de l'organisation d'Esso S.A.F., l'information ci-après concerne les membres du conseil d'administration, faisant partie du personnel salarié, ou recevant des jetons de présence.

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016 s'élève à 595 milliers d'euros (552 milliers d'euros en 2015). Au 31 décembre 2015, l'engagement de la société Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés est de 2 858 milliers d'euros (2 606 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

4.20. Engagements hors bilan

Engagements donnés

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Engagements pour retraite du personnel (1)	500 018	512 713
Cautions données sur les paiements de filiales au titre des crédits d'enlèvements en douane, de crédits de droits et des licences de raffinage et de distribution	37 673	37 673
Contrat Air Liquide (2)	115 232	77 844
Engagements d'achats d'immobilisations (3)	3 960	3 311
Engagements locations capacités de stockage (4)	25 853	-
Autres engagements donnés (5)	54 584	41 082
Total	737 320	672 623

(1) Estimation sur une base actualisée au taux de 1,75% des charges potentielles futures envers :

- les membres du personnel ayant cessé leur activité dans le cadre du plan de retraite de la société ou des plans de congé de fin de carrière,
- le personnel en activité.

Le montant des charges de retraite payées par la société Esso S.A.F. en 2016 s'établit à 34 millions d'euros.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(3) Ces engagements correspondent aux obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(4) Ce montant correspond à des engagements pris pour les locations de capacités de stockage d'une durée de 3 ans.

(5) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte de la société Esso S.A.F., l'engagement implicite d'Esso S.A.F. sur les emprunts et dettes des participations de type GIE ou SNC et l'engagement pris en 2015 pour 5 années de loyer concernant le bail des bureaux de la tour Manhattan situés à La Défense 2, Courbevoie.

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)

	Redevances payées (1)		Redevances restant à payer (1)		
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans
Autres immobilisations corporelles	6 374	43 273	7 235	23 294	-
Total	6 374	43 273	7 235	23 294	-

(1) Les redevances correspondent aux remboursements du capital augmentés des intérêts dus.

Les engagements de crédit-bail concernent le pétrolier « SAMCO CHINA » de type « Very Large Crude Carrier » pris en affrètement long terme le 17 avril 2009. Si ce bien avait été acquis par la société, la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2016 aurait été de 4 014 milliers d'euros et le montant des amortissements constatés aux cours des exercices précédents aurait été de 23 743 milliers d'euros.

Engagements reçus

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Garanties sur crédits d'enlèvement en douane reçues d'ExxonMobil France Holding	250 812	250 812
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients	260 271	215 731
Total	511 083	466 543

4.21. Effectif

(en milliers d'euros)

	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	2016	2015	2016	2015
Cadres	263	272	23	33
Agents de maîtrise, employés et techniciens	108	123	20	22
Ouvriers	13	10	4	4
Total	384	405	47	59

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors de la société Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif détaché par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

4.22. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE correspondant aux rémunérations éligibles au titre de l'année 2016 ressort à 35 301 euros et a été constaté en diminution des charges de personnel de l'année. Compte tenu de la position bénéficiaire du groupe fiscal intégré ce crédit d'impôt a été constaté en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan dans le poste « dettes fiscales et sociales ».

La société Esso S.A.F. étant mère d'un groupe fiscal intégré, les crédits d'impôt obtenus par les filiales membres du groupe ont été transférés à la mère qui les a constatés en diminution de la charge d'impôt à verser inscrite au passif du bilan le poste « dettes fiscales et sociales ».

À fin décembre 2016, le montant total de la créance au titre du CICE venant en diminution de la charge d'impôt due par le groupe fiscal intégré au titre de l'exercice 2016 provenant des exercices déficitaires 2013 (622 milliers d'euros), 2014 (941 milliers d'euros) et 2015 (928 milliers d'euros) ainsi que de l'exercice 2016 (950 milliers d'euros) s'établit à 3 441 milliers d'euros.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Esso S.A.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1-9 Groupe d'intégration fiscale » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les conséquences de la non comptabilisation des consommations des déficits fiscaux issus des filiales d'Esso S.A.F. entre 2013 et 2015 et le changement de méthode relatif au traitement comptable de l'intégration fiscale.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1-6 Provisions pour risques et charges » et « 4-8 Variation des provisions pour risques et charges » de l'annexe décrivent les jugements et estimations significatifs retenus par la direction en ce qui concerne différents litiges et procédures en cours.
- Les notes « 2 Faits marquants de l'exercice et principaux litiges en cours », « 1-6 Provisions pour risques et charges », « 4-8 Variation des provisions pour risques et charges » et « 4-20 Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les jugements et estimations relatifs aux engagements de retraite et à la garantie de ressources accordée au personnel retraité.
- Les notes « 1-3 Immobilisations Financières » et « 4-5 Filiales et participations » de l'annexe décrivent les modalités d'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation de ces estimations par la direction, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neully-sur-Seine et Courbevoie, le 14 avril 2017

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International
Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux-Guillemot
Associée

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :

1.1. Downstream Master Service Agreement avec la société ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Cette convention concerne diverses prestations de support et d'assistance technique et réglementaire. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 9 février 2016.

Cet avenant concerne la clé de répartition utilisée pour facturer les services marketing de l'activité « carburants et combustibles ».

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 57 583 492 euros au titre de l'exercice 2016. Celles facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 23 601 722 Euros au titre de l'exercice 2016.

1.2. Master Business Support Agreement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Cette convention concerne les services rendus dans différents domaines aux sociétés affiliées françaises, par des centres de support ou de coordination dont la facturation est centralisée par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA. Un avenant de cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 9 février 2016. Cet avenant concerne des nouveaux services rendus à la société ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 9 954 261 euros au titre de l'exercice 2016.

1.3. Convention de services entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

La convention de services signée entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Aviation International Ltd est un contrat d'agent commercial, dont les droits ont été transférés à la société ExxonMobil Petroleum Chemical en 2006 et pour lequel ExxonMobil Aviation International Ltd perçoit des redevances. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 9 février 2016.

Cet avenant porte sur la détermination de la redevance revue annuellement.

Le montant net des prestations facturées au titre de cette convention par ExxonMobil Aviation International Ltd, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. s'est élevé à 5 007 108 euros, au titre de l'exercice 2016.

1.4. Contrat de bail commercial entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)

Cette convention concerne la sous-location des locaux sis Tour Manhattan à La Défense entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 9 février 2016. Cet avenant porte notamment sur la diminution de la surface sous-louée, sur l'allongement de la durée de la sous-location ainsi que sur la nature et la quote-part des charges liées à cette sous-location.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 283 107 euros au titre de l'exercice 2016.

1.5. Convention de sous-location entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)

Cette convention concerne la sous-location de places de stationnement et de location d'aménagements et de mobilier entre ExxonMobil Chemical France et Esso S.A.F. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 9 février 2016. Cet avenant porte notamment sur la diminution du nombre de places de parking, sur la diminution du loyer correspondant, sur l'indexation annuelle du montant du loyer, sur la durée de la convention.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 168 726 euros au titre de l'exercice 2016.

1.6. Convention de services « Tour Manhattan » entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)

Il s'agit d'un contrat de fournitures de prestations de services généraux, sous-traitants, missions techniques et d'assistance dans les locaux sis Tour Manhattan à La Défense. Un avenant à cette convention a été autorisé par le conseil d'administration du 9 février 2016. Cet avenant porte notamment sur la diminution de la quote-part du montant des prestations refacturées.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 1 297 243 euros au titre de l'exercice 2016.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1. Contrat d'exportation de lubrifiants finis entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat d'exportation de produits finis fabriqués dans l'usine de mélange de lubrifiants de Gravenchon, qui a été prolongé d'une durée de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014 par avenant.

Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 299 787 297 Euros, au titre de l'exercice 2016.

2.2. Contrat d'approvisionnement d'huiles de base entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Lubricants & Specialties, une division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Un contrat qui fixe les modalités d'approvisionnement d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA en huile de base auprès de votre société est entré en vigueur le 6 octobre 2005.

Les facturations par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à la somme de 168 411 600 euros, au titre de l'exercice 2016.

2.3. Contrat relatif à la supervision fonctionnelle des dépôts d'Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA, par la division distribution d'Esso S.A.F. (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F., par lequel Esso S.A.F. fournit des prestations de conseil, assistance et support concernant les opérations relatives aux terminaux de distribution de Sclessin et Tournai. Cette convention est entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2005.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 0 Euros au titre de l'exercice 2016.

2.4. Accord de participation d'Esso S.A.F. au programme d'incentive d'ExxonMobil Corporation (actionnaire indirect à plus de 10%)

Une convention de participation à l'attribution de bonus sous diverses formes a été établie avec la société ExxonMobil Corporation. La société Esso S.A.F., en tant qu'employeur des personnes concernées, a acquitté les charges sociales correspondantes.

Au titre de l'exercice 2016, la somme enregistrée dans les comptes d'Esso S.A.F. est une charge de 1 766 806 Euros.

2.5. Product Trading Services entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat qui couvre des services de support fournis par Esso Belgium pour l'achat et la vente de produits pétroliers et matières premières, dont le niveau de commission a été mis à jour par avenant.

Les prestations facturées à ce titre par Esso Belgium à Esso S.A.F. se sont élevées à 3 883 025 euros au titre de l'exercice 2016.

2.6. Contrat d'approvisionnement entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'un contrat d'approvisionnement réciproque en bitumes entre les sociétés Esso S.A.F. et ExxonMobil Petroleum & Chemical.

Les ventes facturées à ce titre par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 8 129 912 Euros, au titre de l'exercice 2016. Les ventes facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA se sont élevées à 13 329 561 euros, au titre de l'exercice 2016.

2.7. Convention de services relatif aux certificats d'économie d'énergie (CEE) entre Esso S.A.F. et Esso Belgium, division d'ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA (actionnaire indirect à plus de 10%)

Il s'agit d'une convention de services entre ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA et Esso S.A.F. autorisée par le conseil d'administration du 24 juin 2015 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette convention de services concerne les prestations de conseil, support et assistance relatives aux transactions portant sur les CEE qui sont nécessaires à Esso S.A.F. pour remplir ces obligations en matière d'économies d'énergie.

Les prestations facturées par ExxonMobil Petroleum & Chemical BVBA à Esso S.A.F. se sont élevées à 67 000 Euros au titre de l'exercice 2016.

2.8. Convention d'entraide PJG - NDG entre Esso S.A.F., Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France (Mandataire social commun : Hervé Brouhard)

Cette convention a pour objet la fourniture de service d'entraide réciproque pour l'exploitation du site de Port Jérôme Gravenchon. Elle a été mise à jour par avenant.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France se sont élevées à 9 058 167 Euros, au titre de l'exercice 2016. Celles facturées par ExxonMobil Chemical France à Esso S.A.F. se sont élevées à 291 675 Euros.

2.9. Convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France (mandataire social commun : Hervé Brouhard)

La convention d'entraide administrative entre Esso S.A.F. et ExxonMobil Chemical France a été conclue le 14 décembre 1998. Cette convention précise les modalités d'application et de facturation des services d'entraide administrative apportés par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France.

Les prestations facturées par Esso S.A.F. à ExxonMobil Chemical France s'élèvent à 7 561 912 euros au titre de l'exercice 2016.

2.10. Convention de rémunération de garanties de douanes entre Esso S.A.F. et ExxonMobil France Holding (actionnaire direct à plus de 10% et mandataire social commun : Hervé Brouhard)

Il s'agit d'un contrat relatif à la prise en charge par ExxonMobil France Holding des garanties de douanes dont Esso S.A.F. est redevable.

Les prestations facturées par ExxonMobil France Holding à Esso S.A.F. s'élèvent à 501 624 euros au titre de l'exercice 2016.

2.11. Engagements de retraite-prévoyance pris à l'égard de Monsieur Hervé Brouhard, Président Directeur Général d'Esso S.A.F. à partir du 18 juin 2014

Monsieur Hervé Brouhard bénéficie au titre de son mandat d'une garantie de retraite et de prévoyance, selon les termes des accords Esso des 19 et 23 décembre 2008, respectivement ou ceux de tout accord futur destiné à modifier ce régime et applicable à l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

En particulier, ses années de mandataire social compteront comme années d'ancienneté au titre de ces régimes de retraite et de prévoyance et sa rémunération à la date des événements concernés par ces plans servira de « salaire de référence » pour les modalités de ces plans, y compris l'indemnité de départ à la retraite, selon le barème en vigueur pour l'ensemble du personnel d'Esso S.A.F.

Les engagements de retraite dont bénéficie Monsieur Hervé Brouhard s'élèvent à 1 402 000 euros.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 14 avril 2017

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Vincent Papazian
Associé

Mazars
Juliette Decoux-Guillemot
Associée

Ce rapport annuel a été édité par la Direction des Affaires Générales d'Esso S.A.F.
Conception/Réalisation : All Contents
Crédits photos : © Christophe Delacroix, © Graphic Obsession, DR



Esso Société Anonyme Française
au capital de 98 337 521,70 euros
Tour Manhattan
5/6 place de l'Iris - Esplanade Nord
Courbevoie (Hauts-de-Seine)
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :
Tour Manhattan - 5/6 place de l'Iris
92095 Paris-La Défense cedex
Téléphone : 01 49 67 90 00

Documents présentés
à l'assemblée générale
des actionnaires le 21 juin 2017
et communiqués
au Comité Central d'Entreprise
de l'Unité Économique et Sociale
Esso S.A.F./Esso Raffinage



Une marque **ExxonMobil**